VENDREDI 28 MARS 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1827
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Pas faites pour l'agriculture, vraiment ?



La féminisation de l'agriculture est un sujet qui revient de manière cyclique dans l'actualité. C'est aussi une réalité : les femmes représentent 34 % des chefs d'exploitation. La Chambre d'agriculture de la Nièvre, lors de son dernier Comité d'orientation transmission-installation (Coti) a choisi de le mettre en lumière, à la fois à travers les tendances qui se dessinent dans l'installation, mais aussi grâce à des témoignages d'agricultrices très bien dans leurs bottes.

PAGE 04

Encart : Catalogue Delta Force Demeterre (sur certains cantons).



P.11

PRODUCTIONS *Élevage*

Litière bois // Ne pas rester sur la paille…



Clarisse Guziou-Jaouen/Terres Inovia

P.16

PRODUCTIONS *Cultures*

Légumineuses // Les ravageurs à surveiller dès la levée



P.15

RURALITÉ *Territoires*

Entrepreneurs des territoires // Une année difficile mais dynamique

fendt.fr
FENDT



ENCORE QUELQUES MACHINES DISPONIBLES

Presse à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite.

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.etsbuchez.fr

Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agents : Ouanne Agri - Agritech

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS



// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 TRANSMISSION-INSTALLATION : CINQ REGARDS DE FEMMES

.05 JEUNES AGRICULTEURS 21 : PARFOIS CHAUD, MAIS SYMPA

.06 JEUNES AGRICULTEURS 89 : LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AU PREMIER PLAN DE L'AG

.07 MÉTHADAY NIÈVRE ET CHER : METTRE LE GAZ

.08 FÊTE DU BŒUF : LES COULISSES DE L'ORGANISATION

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 AIDE À L'INVESTISSEMENT : LES JA BFC CLAQUENT LA PORTE

.10 INTERBEV BFC : ENGRAISSEMENT ET VIGILANCE SANITAIRE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.11 LITIÈRE BOIS : NE PAS RESTER SUR LA PAILLE…

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 FÉVEROLE : COMMENT GÉRER LES MALADIES AÉRIENNES

.13 LÉGUMINEUSES DE PRINTEMPS : LES RAVAGEURS À SURVEILLER DÈS LA LEVÉE

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.14 ÉLEVAGE LAITIER : OH, LES BONS FROMAGES BIOS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.15 EXPERTS FONCIERS : L'ÉVALUATION LE CŒUR DU MÉTIER

.16 MORVAN : « DES PHRASES COMME DES HAIES »

SERVICES

.17 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.18 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.20 PETITES ANNONCES

.22 ANNONCES LÉGALES

.26 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.27 RURALITÉ : « LE METS DES MOTS »

.28 VITICULTURE : LA FEMME EST L'AVENIR DU VIN



// LE DESSIN

// EN BREF

Vin/aléas climatiques Les détails sur une enveloppe de 9 M€ d'aides pour les jeunes viticulteurs

Lors de son déplacement viticole le 20 mars en Gironde, Annie Genevard a détaillé une enveloppe, non dépensée dans le cadre de l'arrachage de vigne, pour aider les jeunes viticulteurs ayant subi de mauvaises récoltes liées aux aléas climatiques. *« Sur les 10 millions restants qui n'ont pas été consommés pour l'arrachage, 9 millions vont être consacrés aux jeunes viticulteurs qui éprouvent des difficultés particulières afin qu'ils puissent être épaulés sous la forme de subventions »*, a-t-elle déclaré. Cette aide avait été évoquée une première fois lors du Salon de l'agriculture fin février. Une enveloppe de 120 M€ d'aide à l'arrachage de vignes mis en place mi-octobre afin de résorber la surproduction, avait été approuvée par Bruxelles et n'a pas été totalement dépensée ; 9 M€ iront aux agriculteurs de moins de 40 ans, installés depuis moins de cinq ans et ayant subi des pertes en 2024. Pourront aussi prétendre à une subvention ceux qui prévoient ou subissent des difficultés financières en raison des pertes sur les cinq dernières années ; 1 M€ d'euros ira aux pépiniéristes, eux aussi en crise et essentiels pour soutenir la filière, a précisé à l'AFP le ministère, ajoutant que les détails restaient à déterminer.

Santé Pas d'aliments à base de soja en restauration collective, préconise l'Anses

« Le soja étant la principale source d'isoflavones, l'Anses recommande de ne pas servir d'aliments à base de soja en restauration collective pour éviter une surconsommation », indique un communiqué de l'agence sanitaire, qui a publié le 24 mars des travaux évaluant le risque sanitaire lié à ces molécules phytoœstrogènes. Parmi les produits qui en contiennent, on trouve par exemple des desserts, yaourts, boissons, steaks végétaux, tofus, biscuits apéritifs… L'Anses a établi deux valeurs toxicologiques de référence (VTR) par ingestion *« à partir d'effets toxiques affectant le système reproducteur »* : une pour la population générale (0,02 mg/kg de poids de corps/jour), une autre pour les femmes enceintes et en âge de procréer ainsi que les enfants prépubères (0,01 mg/kg de poids de corps/jour). Résultat : 76 % des enfants de 3 à 5 ans consommant ces aliments dépassent la VTR, de même que 53 % des filles de 11 à 17 ans, 47 % des hommes de 18 ans et plus, ainsi que des femmes de 18 à 50 ans. Par ailleurs, l'Anses recommande aux industriels et aux producteurs de *« mettre en œuvre des techniques agronomiques et des procédés de fabrication permettant de produire des aliments en maîtrisant les teneurs en isoflavones »*.

Dégâts de gibier La FNC valide l'idée de non-paiement des petits dossiers

Réunie en congrès à Avignon le 19 mars, la Fédération nationale des chasseurs (FNC) a voté *« à 100 % »* une motion sur le dossier des dégâts de gibier. *« Il a été validé l'idée d'un non-paiement des petits dossiers pour la saison 2025-2026 voire la remise en cause de l'accord si la somme prévue dans le plan d'accompagnement devait être encore réduite »*, résume son président Willy Schraen dans une actualité sur le site web de la FNC. Dans son discours aux congressistes le lendemain du vote, Willy Schraen explique que cette motion fait *« suite à l'amputation d'une partie de la somme prévue dans le plan d'accompagnement (5 M€ en 2024 et 5 M€ en 2025) »* de la FNC par l'État. Le président des chasseurs estime qu'il est *« nécessaire de poursuivre les réflexions en vue d'une réforme globale et durable du financement des indemnisations aux agriculteurs »*, car les montants sont *« élevés, atteignant environ 90 millions d'euros en 2022-2023, après avoir dépassé les 100 millions d'euros en 2021-2022 »*. *« Si rien n'est fait, nous allons vers une chasse réservée à une élite financière, et surtout, tout droit vers une banqueroute de nos fédérations »*, prévient-il. Willy Schraen a annoncé vouloir *« avancer d'un point de vue législatif sur ce dossier crucial »*, ce pourquoi il *« ne manquer [a] pas »* d'utiliser la motion comme argument.

// EN IMAGE

Taille des haies : Vers des dérogations locales

Dans un communiqué du 20 mars, la FNSEA appelle *« à une concertation locale permettant d'aboutir à une solution adaptée au territoire plutôt que de maintenir une règle inapplicable »* concernant la taille des haies. En effet, celle-ci est, en théorie, interdite à partir du 15 mars, et ce, jusqu'au 15 août. Mais compte tenu de la pluviométrie (*« de +7 % en Hauts-de-France et Centre-Val de Loire, à +18 % en Pays de la Loire et Île-de-France »*, indique la FNSEA), les engins agricoles n'ont pas pu tous rentrer dans les champs. Le syndicat majoritaire avait demandé à la ministre de l'Agriculture d'intervenir. Ce qu'elle a fait en envoyant des instructions aux départements pour que les préfets puissent accorder une dérogation à l'interdiction de taille des haies après le 15 mars. Ces derniers agiront au cas par cas. *« Avec une concertation locale »* insiste la FNSEA qui ne veut pas de décision arbitraire. Le syndicat agricole souhaite en outre que *« soit inscrite dans le Plan Stratégique National la mesure adoptée dans la LOA, qui doit simplifier et assouplir le dispositif, par une définition locale de la période de taille des haies autorisée »*. La taille des haies relève de la BCAE8 (Bonnes conditions agricoles et environnementales).



iStock/VS

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

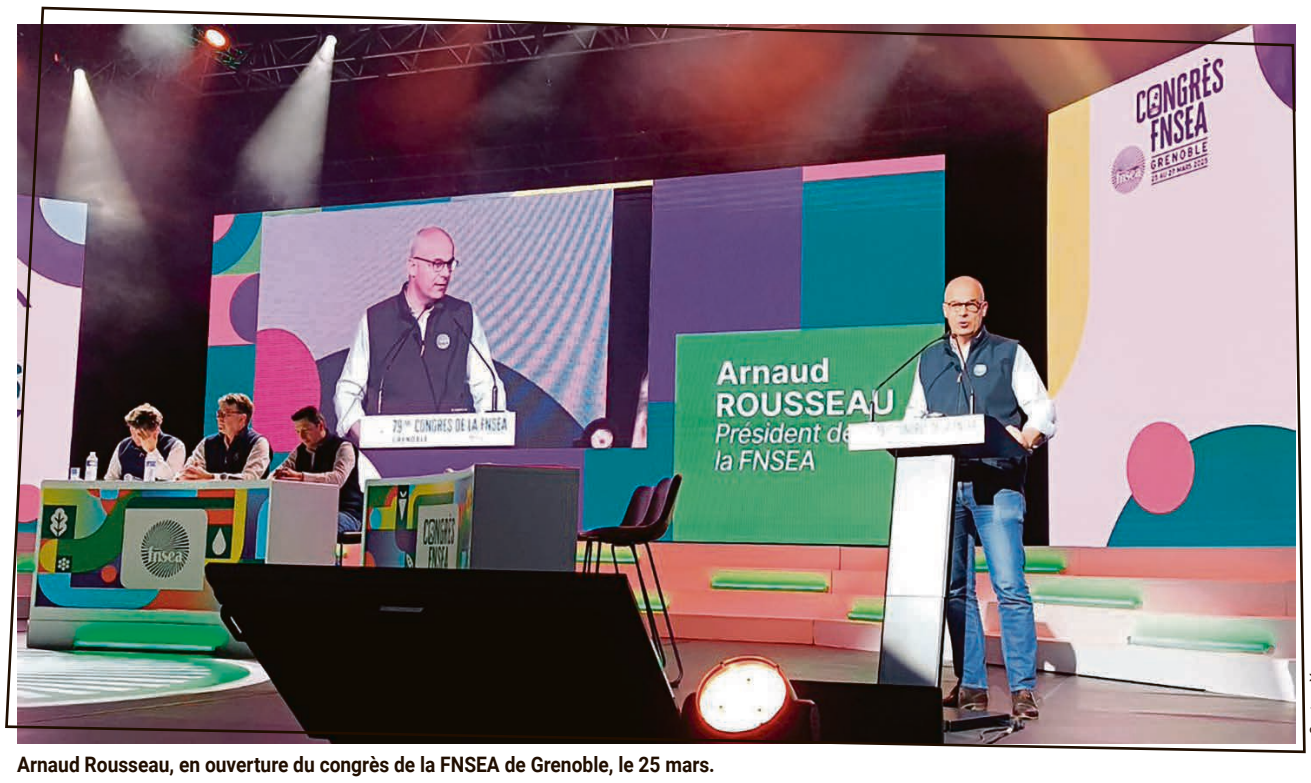
Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// SYNDICALISME

Congrès FNSEA : responsabilité et combativité

En ouverture du congrès national de la FNSEA, qui s'est tenu à Grenoble, Arnaud Rousseau, son président et Hervé Lapie, son secrétaire général, ont pris acte des résultats des dernières élections aux Chambres d'agriculture. Ils sont, pour eux, le signe d'une nouvelle façon de penser les rapports de force qui traversent l'agriculture.



Capture X

Arnaud Rousseau, en ouverture du congrès de la FNSEA de Grenoble, le 25 mars.



Au menu des discussions, l'inévitable sujet des dernières élections Chambres d'agriculture qui ont vu le traditionnel tandem FNSEA-JA perdre du terrain.

L'ambiance parmi les quelque 800 congressistes conviés le 25 mars à Grenoble, à l'occasion du congrès national de la FNSEA était studieuse. Au menu des discussions, l'inévitable sujet des dernières élections Chambres d'agriculture qui ont vu le traditionnel tandem FNSEA-JA perdre du terrain vis-à-vis de leurs adversaires de la Coordination rurale et de la Confédération paysanne. *« Nous restons cependant très majoritaires avec 84 Chambres remportées sur 101 »*, a rappelé le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau lors de la conférence de presse précongrès. Ce huis clos a été l'occasion, dans un temps d'échanges, de faire le point sur la mobilisation et le syndicalisme. C'est un sentiment d'amertume teinté d'irritation qui pouvait parfois se lire sur certains visages, surtout quand un département a basculé dans le collège exploitants pour quelques petites voix.

Ambition réaffirmée

Cela étant, la campagne pour les Chambres d'agriculture s'est faite en *« toute confiance avec les Jeunes Agriculteur. Pas une seule organisation n'a autant de poids que le duo FNSEA-JA. Nous restons le syndicat de référence (…) Je réaffirme notre ambition : rester le premier syndicat agricole, fort de ses valeurs et solide grâce à son organisation. (…) Nous avons bien engagé notre transformation et ainsi, nous serons prêts pour 2031 »*, a lancé Arnaud Rousseau aux congressistes. De son côté le secrétaire général, Hervé Lapie a rappelé que la FNSEA, *« c'est l'histoire de l'agriculture française. Nous sommes fondés sur une idée simple : « le serment de l'unité paysanne. » (…) Notre réseau se renouvelle, préparons cela avec proximité et écoute. Chaque agriculteur doit pouvoir compter sur un élu local. La base du syndicalisme et de notre engagement, c'est de s'intéresser à son voisin. L'unité ne se décrète pas, elle se construit »*, a-t-il harangué. Il est vrai que l'agriculture française semble aujourd'hui à la croisée des chemins : les attentes des jeunes générations diffèrent de celles de leurs aînés.

Travail à fournir

Si l'agriculture reste un métier passion, les nouveaux installés n'entendent pas tout y sacrifier, notamment dans les productions d'élevage. Le président de la FNSEA le reconnaît lui-même : *« On ne peut plus faire du syndicalisme dans les trente prochaines années comme on l'a fait dans les trente dernières. La sociologie n'est pas la même, ni le nombre des agriculteurs, ni leurs attentes. »* Consciente du travail à fournir pour reconquérir ses bastions, la FNSEA continue de battre le fer sur de nombreux dossiers parmi lesquels le budget et les orientations de la prochaine politique agricole commune (PAC), la simplification dans l'exercice du métier d'agriculteur, et d'une manière plus global *« le réarmement de l'agriculture »*. Ce qui passe par de nombreuses mesures concrètes : la question du stockage de l'eau, celle des matières actives, la répartition de la valeur ajoutée dans les cours de ferme etc.

Double signal

Cette volonté, Arnaud Rousseau l'a exprimée sur son compte X : *« Nous voulons installer ce congrès sous un double signal : - la responsabilité, pour rebondir, prendre de la hauteur sur nos résultats, faire la part des choses entre le ressenti et la réalité de notre situation, pour accélérer la transformation du réseau FNSEA au service des adhérents. - la combativité, pour répondre à la colère agricole, faire face aux nouvelles pressions (tendances isolationnistes, tensions géopolitiques et commerciales, instabilité politique, inertie des Pouvoirs publics »*.

Christophe Soulard



DÉPARTEMENTS

// TRANSMISSION-INSTALLATION

Cinq regards de femmes

Le dernier Comité d'orientation transmission-installation de la Chambre d'agriculture de la Nièvre a fait une large place à la féminisation dans ce domaine. Cinq agricultrices ont apporté leur témoignage.

Ce sont les chiffres de la MSA Bourgogne qui le disent : en 2023, sur 589 installations effectuées en agriculture sur les quatre départements (Côte-d'Or, Yonne, Saône-et-Loire et Nièvre), 200 ont été le fait de femmes. Depuis 1970, en France, la part des femmes cheffes d'exploitation est passée de 8 à 34 %. Ces proportions n'ont rien d'anecdotique et justifiaient pleinement que le Comité d'orientation transmission-installation (Coti) de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, le 18 mars à Nevers, consacre une large part de ses échanges à la féminisation. Dans ce domaine, on navigue parfois en plein paradoxe, avec un nombre accru d'exploitantes et une persistance de préjugés sexistes. La réalité est complexe et nuancée. Cinq agricultrices nivernaises étaient invitées à apporter le témoignage de leur vécu et ce qui en ressortait traduisait le fait que leur quotidien échappe aux simplifications.

Rendre la féminisation banale

Les organisateurs du Coti ont, en guise d'introduction à ces témoignages, diffusé un échantillon du sexisme ordinaire auquel ces femmes peuvent être confrontées. Des phrases souvent négatives :
- *« Tu es une fille, tu ne sais pas faire »*
- *« Les femmes n'ont pas leur place dans ce métier »*
- *« Il est là le patron ? »*

Mais parfois positives :
- *« Tu es courageuse pour être dans ce milieu »*
- *« Respect madame ! »*
- *« C'est semé beaucoup plus droit qu'un homme… »*

Dans un cas comme dans l'autre, ces réactions mettent en relief le fait qu'aujourd'hui encore, pour beaucoup d'hommes, la place d'une femme en agriculture n'a rien de naturel ou de banal. Qu'en pensent Fanny Cadoux, Fanny Guillen, Mathilde Lafaye, Chantal Pelletier ou Camille Rouchon ? Toutes cinq apportaient leurs regards singuliers et assez éclairants, sur les évolutions sociétales du monde agricole sur ces questions, mais aussi sur les freins ou préjugés qui persistent.

Pour Mathilde Lafaye, il y a un postulat de base : *« les femmes ont raison de croire en elles. »* Installée en 2013, en association avec son père, en maraîchage et épouse d'un agriculteur, elle doit « jongler » entre deux lieux de vie et de travail relativement éloignés : *« Mon maître-mot c'est l'organisation, parce qu'on ne peut pas nier la charge mentale à laquelle on est confrontées. En tant que femme, on doit aussi parfois faire avec une certaine pression sociétale. »*

Installée en 2021 dans le Morvan, hors cadre familial, en élevage bovin et ovin, Fanny Guillen a très bien vécu son installation, avec son compagnon : *« Je n'ai pas ressenti de sexisme et dans mon quotidien, je pense que j'aborde autrement les travaux de force. En tant que femme, on a toute notre place en agriculture, il faut juste oser. » « En apiculture, la question des muscles, c'est du pipeau !* déclare pour sa part Fanny Cadoux : *l'important c'est l'organisation de travail et les objectifs qu'on se pose »* souligne celle qui s'est installée, certes, avec son compagnon, mais dans un système où chacun a son exploitation. Une sorte de bon compromis entre association et indépendance.

C'est qui l'patron ?

Cette indépendance, justement, il faut parfois la gagner de haute lutte face à un univers agricole qui a encore du mal à concevoir qu'une femme puisse être cheffe d'exploitation.

Exemple avec Camille Rouchon, 31 ans, installée en 2023 en élevage ovin, avec 110 brebis et l'objectif de monter à 150 prochainement : *« Mon mari n'est pas agriculteur mais il me donne parfois des coups de main sur l'exploitation. J'ai un exemple assez frappant de préjugé sexiste presque banal, que j'ai vécu : lorsque j'ai voulu investir dans un valet de ferme, je me suis rendue chez un concessionnaire en machinisme agricole, avec mon mari. Le commercial que j'ai rencontré ne s'est adressé qu'à lui pendant toute la discussion… »*

Tous ces exemples faisaient parfois sourire mais doivent surtout nous interroger sur la difficulté de se débarrasser de constructions mentales un peu trop bien installées et dans lesquelles tout le monde, consciemment ou non, peut tomber.

La valeur de l'exemple donné par ces cinq agricultrices est sans doute la meilleure réponse à apporter, comme le confirmait Chantal Pelletier. À 45 ans, elle s'est installée en polyculture-élevage après une première carrière dans l'agroalimentaire. Elle contribue à renforcer l'état d'esprit des générations futures dans ce domaine, en intervenant dans les collèges, mais aussi en accueillant des stagiaires : *« Très souvent, avec elles, je constate qu'elles sont surprises de ce que je leur laisse faire, des responsabilités que je leur confie. Certaines ont peut-être intériorisé le fait qu'une fille, sur une exploitation, on va plutôt s'en méfier ou douter de ses capacités alors que moi, j'ai appris une chose : il faut prendre sa place et s'affirmer. »*

Berty Robert



De gauche à droite : Mathilde Lafaye, Chantal Pelletier, Fanny Cadoux, Fanny Guillen et Camille Rouchon : cinq Nivernaises qui ont toute leur place en agriculture.

Freins et actions

La MSA de Bourgogne a présenté, dans le cadre de ce Coti, les résultats d'une étude BVA réalisée en janvier 2024 auprès d'un peu plus de 1 000 femmes. Elle montre que si l'attachement des agricultrices à leur métier est fort, elles ressentent un manque de reconnaissance, pour 87 % d'entre elles. 77 % estiment entretenir de bonnes relations avec leurs collègues masculins. De son côté la MSA a identifié plusieurs freins à l'exercice des métiers agricoles par les femmes :
- **le statut des non-salariées**
- **les imprévus liés à la vie de famille**
- **les risques spécifiques et l'éloignement des professionnels de santé**
- **l'accessibilité des matériels agricoles**
- **les constructions et représentations sociétales des responsabilités dans le monde agricole encore trop imprégné du modèle masculin.**

En Bourgogne, la MSA envoie à toutes les conjointes collaboratrices des informations sur les évolutions possibles de ce statut. Elle cherche aussi à obtenir la parité au sein des commissions d'homologation du matériel agricole pour intégrer de nouveaux critères morphologiques. Enfin, elle mène des actions afin de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelles (cofinancement de nouvelles crèches ou de nouvelles places en crèches, promotion du métier d'assistante maternelle…)

// LA FDSEA 58 EN ACTION

Une collecte de pneus

La FDSEA 58 organise une collecte de pneus ce printemps avec Aliapur. Trois endroits sont proposés : à Pouilly-sur-Loire au silo d'Axéréal ; à Moulins-Engilbert dans les locaux de la Sicafome et à Nuars au silo de Soufflet.

Cette collecte est ouverte à l'ensemble des agriculteurs, cependant des conditions sont à respecter : pneus propres, pas de jantes, pas de flanc de pneus… Si ces conditions ne sont pas respectées, il y aura une forte sanction financière.

Attention, renseignez vos tonnages auprès de la FDSEA 58 avant le 18 avril impérativement, afin qu'une date précise de collecte soit arrêtée.

FDSEA58

Renseignements : syndical.fdsea58@fdsea58.fr ou 03 86 93 40 96.



Une collecte de pneus est organisée par la FDSEA 58.

// CÔTE-D'OR

Haie mais ça va pas ?

« Nous voulions quelque chose de simple et efficace, nous avons eu quelque chose de compliqué et à moitié fait ! » :

Antoine Carré, secrétaire général adjoint de la FDSEA, est très remonté face à la *« demi-dérogation »* obtenue de la part de la préfecture, sur la taille des haies. *« Nous avions demandé une extension d'un mois, pour tout le département bien sûr, ce qui nous amenait jusqu'au 15 avril. Avec toutes les intempéries que nous avons eues, les possibilités d'intervenir étaient plus que limitées, il nous fallait prolonger le calendrier. L'impact sur la nidification aurait été plus que minime »*, explique l'agriculteur de Verrey-sous-Salmaise. Finalement, seule la petite région de l'Auxois-Morvan peut tailler un peu plus longtemps mais seulement jusqu'au 1er avril, soit mardi prochain. *« Cela aurait pu être un beau poisson d'avril, mais non ! Pourquoi l'Auxois-Morvan et pas le reste de la Côte-d'Or, et pourquoi pas plus longtemps ? C'est bien à l'image de tout ce que nous reprochons à administration française… Le préfet, par sa décision, l'a démontré dans toute sa splendeur »*, regrette Antoine Carré, qui poursuit : *« le préfet veut nous rencontrer afin d'écrire une charte pour la simplification, mais la première chose à faire est justement de ne pas organiser de réunion ni de pondre des dérogations qui ne servent à rien. J'ai un collègue hors zone qui a passé deux ou trois heures de son après-midi pour faire une demande exceptionnelle pour tailler. Finalement, il n'a plus eu le temps de le faire car le site de la DDT a planté ! Concernant la réponse apportée par le préfet à l'assemblée des JA, comme quoi il y aurait davantage de possibilités l'an prochain, je reste très perplexe ».*

AG

// JEUNES AGRICULTEURS

Parfois chaud, mais sympa

JA21 a tenu son assemblée vendredi à Créancey. Des rencontres inspirées du concept du *speed dating* étaient proposées.



Antoine Duthu, président de JA21, entouré des trois animatrices Amélie Castellano, Marjolaine Perraudin et Chloé Nidiau.



Yannick Salomon, secrétaire général.

Seize tables rondes, seize partenaires de l'agriculture représentés et seize groupes de JA préalablement constitués : chacun a pu échanger avec *« l'autre »* le 21 mars au pôle de Créancey. Des roulements étaient assurés toutes les 10 minutes pour rencontrer *« tout le monde »*, avec un concept largement inspiré du *speed dating*. *« C'était une nouveauté, imaginée par notre bureau. L'idée était de rendre notre journée instructive et dynamique, dans le souci de recréer du dialogue entre tous les acteurs du monde agricole »*, présente Antoine Duthu, qui présidait sa première assemblée depuis son élection un an plus tôt à Is-sur-Tille.

Quid de l'OFB ?

Ces entrevues professionnelles ont permis d'aborder de nombreux dossiers. À ce titre, nous avons tenté de recueillir les *« échos »* de la table ronde de l'OFB. Sans grande surprise, *« le »* sujet du moment a été discuté. *« Il est impensable que l'un de nos collègues se retrouve personnellement convoqué devant le procureur de la République, pour avoir peint le prénom de deux agents abusant de leur pouvoir, alors qu'un pyromane ayant sévi à plusieurs reprises est totalement libre sur ce même secteur »*, déplore Antoine Duthu. Un agent et la directrice départementale de cet office avaient fait le déplacement à Créancey. Antoine Carré, pressenti pour être le futur président de la FDSEA, participait aux discussions et livre ici son ressenti : *« Clément Babouillard est attaqué en son nom propre, c'est incompréhensible, car les manifestations étaient déclarées en bonne et due forme sous l'égide de nos syndicats. La directrice de l'OFB nous dit que la plainte a été déposée par les agents eux-mêmes, que l'OFB n'y est pour rien et qu'elle ne peut rien faire. Nous lui avons répondu qu'elle avait malgré tout le pouvoir d'agir sur plusieurs points, en mutant par exemple ces deux personnes ailleurs, ou en leur enlevant leurs missions agricoles… Cela apaiserait déjà pas mal de choses. Nous allons maintenir la pression syndicale, nous n'excluons pas de retourner en manifestation à Montbard si ce dossier ne se règle pas au plus vite. Bien sûr, il va y avoir appel de la sanction envers Clément ! Nous invitons les agents de l'OFB à changer leurs comportements, cela est nécessaire pour éviter un drame, autant d'un côté que de l'autre. Ces agents ont la main à la ceinture et certains exploitants, eux, n'ont plus rien à perdre »*.

AG

Le SG envoie des piques

Une série de discours a précédé ces tables rondes. Parmi les interventions, celle du secrétaire général Yannick Salomon, qui a énuméré les dossiers syndicaux en cours. *« On marche encore sur la tête »*, regrette le JA de Savoisy, en pointant tout d'abord du doigt la gestion *« calamiteuse »* des fonds européens : *« la date du 30 juin approche, nous craignons encore et toujours que de nombreux dossiers de l'ancienne programmation ne puissent être traités. Cela va engendrer une diminution de la prochaine enveloppe Feader et donc une perte économique directe sur nos exploitations. Madame la présidente de Région, pendant que vos élus jouent sur leurs téléphones, vous, vous jouez avec notre argent. Ce mépris est inadmissible ! »*.

Yannick Salomon enchaîne sur les *« déboires »* avec l'OFB : *« l'usage d'armes serait plus justifié dans des arrondissements gangrenés par la drogue qu'au milieu d'un champ de blé, où un simple exploitant pourrait penser qu'un cours d'eau nettoyé permettrait d'éviter quelques inondations. Les premiers garants de l'environnement sont bien celles et ceux qui le façonnent tous les jours, autrement dit : les agriculteurs »*.

Le secrétaire de JA21 évoque ensuite la motion de censure à l'assemblée nationale, qui a renversé tous les projets de loi et nombre d'avancées : *« les députés votent sans même peser l'impact sur l'agriculture, ils ne considèrent pour leurs intérêts personnels et ceux de leurs partis »*.

Yannick Salomon s'est adressé au préfet sur plusieurs sujets, dont celui du loup : *« vous nous aviez dit, par le passé qu'il allait falloir vivre avec… Eh bien non, si nos prédécesseurs ont exterminé l'espèce, c'est bien parce que la cohabitation est impossible ! À un moment donné, il faudra faire des choix et surtout les assumer. Peut-être serait-il préférable de ramasser des loups abattus plutôt que dépendre d'une charpente des jeunes éleveurs abandonnés, à cause de quelques utopistes appréciant observer le loup un dimanche après-midi derrière une barrière et surtout, sans contraintes ! »*.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Bonjour Simon

Simon Gevrey, agriculteur à Varanges dans la plaine dijonnaise, est le nouvel élu professionnel en charge des questions foncières.

Petit rappel pour commencer : les Chambres départementales d'agriculture se composent de 33 membres répartis en dix collèges électoraux. Le plus connu et le plus représentatif est le collège 1, celui des chefs d'exploitations. Les neuf autres permettent de représenter le reste de la profession, dans de très larges domaines.

Simon Gevrey, agriculteur de 47 ans exerçant à Varanges, s'était présenté en début d'année dans le collège 5e, intitulé *« organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles »*. Il succède à Jean-Luc Loizon qui était en place depuis deux mandats.

Différentes missions

Simon Gevrey préside un service en charge de toute question liée à l'aménagement du territoir. Ses missions consistent à défendre les intérêts agricoles dans tous les avis officiels que la Chambre doit donner, assister les collectivités dans la réalisation de diagnostics agricoles, proposer des conseils juridiques aux propriétaires et exploitants sur le droit rural, accompagner les exploitants dans les aménagements parcellaires… Le Côte-d'orien représentera la Chambre d'agriculture à la CDPENAF (Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers), mission qu'il remplissait en partie sur les deux derniers mandats. Le producteur céréalier évoluera en étroite collaboration avec Jean-Luc Loizon, son prédécesseur, a qui il reste un mandat à la Safer. *« Nous avons une très belle Chambre d'agriculture, avec beaucoup de compétences et de services. C'est une chance et nous devons en profiter. Les agriculteurs qui ont des problèmes, des questions, des besoins ne doivent pas hésiter à se rapprocher de cet organisme qui est là pour l'intérêt général, pour tous les producteurs et pour toutes les agricultures »*, souligne l'exploitant.

AG



Après Matthieu Duthu, Baptiste Masson et Baptiste Colson, notre liste d'articles consacrés aux nouveaux élus de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or se poursuit aujourd'hui avec Simon Gevrey.

// JEUNES AGRICULTEURS

Le changement climatique au premier plan de l'AG

Ce jeudi 20 mars, l'AG des JA s'est tenue dans l'amphithéâtre du lycée La Brosse. Le changement climatique a suscité de nombreux débats.

« Le changement climatique impacte l'agriculture, en augmentant les températures globales. On constate une augmentation de 1,5 °C en 2025 et on prévoit une augmentation de 2,7 °C en 2050 », déclare Emmanuel Jobard, responsable environnement & territoires à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. C'est au cours de l'assemblée générale des Jeunes Agriculteurs, ce jeudi 20 mars, qu'Emmanuel Jobard et Joris Lepré, spécialistes dans le changement climatique à la Chambre d'agriculture de l'Yonne ont réalisé la table ronde « L'engagement de la Chambre d'agriculture dans le changement climatique ».

« On peut également expliquer par le changement climatique, le gel tardif, la sécheresse accrue, la perte de biodiversité, ainsi que les maladies liées à l'élevage », liste le spécialiste de l'environnement. À ses côtés, Joris Lepré, chef de projet EnR & changement climatique, met en avant les potentielles solutions pour accompagner les agriculteurs. *« On peut atténuer les effets en décarbonant, comme planter des haies par exemple. Le plus important est de se faire accompagner. Nous ne pouvons pas tout connaître sur tout. La Chambre d'agriculture propose des accompagnements adaptés au changement climatique »*, déclare-t-il sur l'estrade de l'amphithéâtre. L'accompagnement organisé par la Chambre d'agriculture propose un diagnostic sur les émissions de gaz à effet de serre générées par l'exploitation agricole et peut également modéliser les températures, grâce à un outil du CNRS et CNRM. *« Le cumul des précipitations qui a été constaté l'an dernier peut se reproduire statistiquement tous les 5 ans, comme ce qu'on peut voir à la station de Branches dans les grandes cultures »*, déclare Emmanuel Jobard.

« Pouvoir vivre de son métier c'est primordial »

Léa Ovet, ingénieure agronome spécialisée dans le climat ajoute, à son tour, les solutions que les agriculteurs pourraient mettre en œuvre. *« La conservation des sols permettra d'améliorer la fertilité. Il faut aussi penser à végétaliser les exploitations. L'arbre est un couteau suisse… il permet de climatiser, d'être un brumisateur, un brise-vent. La végétation est le climat du champ »*, affirme la spécialiste. C'est au tour des élus de donner leurs avis sur le changement climatique dans l'Yonne. *« L'essentiel c'est de vivre de nos exploitations. On a un gros travail à faire collectivement, les modèles actuels il faut qu'on les préserve. Je tenais également à vous féliciter pour votre présence, les JA pour les manifestations et les élections de la Chambre »*, déclare Damien Brayotel, président de la FDSEA et 2e vice-président de la Chambre d'agriculture. Suivi de près par Jean-Baptiste Thibault, 1er vice-président de la Chambre d'agriculture. *« C'est avec grand plaisir que je suis venu, je vois qu'il y a toujours du dynamisme ici. Les enjeux climatiques sont là, ce n'est pas en restant chez soi qu'on pourra changer les choses, il faut savoir travailler ensemble, main dans la main, pour faire avancer les choses »*, ajoute l'élu, plein d'optimisme. En sortant de l'assemblée générale, les agriculteurs discutent des deux conférences auxquels ils ont pu assister. *« Je connais déjà la science, je m'y intéresse, mais je trouve qu'il y a des décisions un peu tirées par les cheveux. Il faudrait déjà revoir la communication avec la population urbaine. Quand ils nous voient utiliser un pulvérisateur sur les sols, ils pensent forcément que ce sont des produits dangereux pour la santé, alors que la plupart du temps, ce sont des engrais que nous pulvérisons sur nos sols »*, témoigne Jehann Barat, jeune agriculteur du canton chablisien. *« Avant qu'on nous impose une écologie punitive, il faudrait que des pays comme les États-Unis et la Chine, changent leur mode de production »*, conclut-il.



Assemblée générale des Jeunes Agriculteurs.

Charlotte Sauvignac

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Le Lycée La Brosse en journée portes ouvertes

Ce samedi 22 mars, l'Eplefpa des Terres de l'Yonne a ouvert ses portes aux nouveaux élèves. En amont de la journée, revenons sur le programme.


Atelier conduite de tracteur à la brosse

Rendez-vous le 21 mars à l'Eplefpa des Terres de l'Yonne, pour la préparation aux journées portes ouvertes. *« Nous sommes un complexe qui regroupe 5 centres, dont 2 lycées, 2 CFPPA et 1 CFA »*, détaille Michèle Leblanc Albarel, directrice de l'Eplefpa des Terres de l'Yonne. La visite guidée du complexe d'enseignement commence par la salle d'apiculture, là où les élèves entreposent le matériel ainsi que les équipements proposés par l'établissement.

Suivi de la salle de simulateur de tracteur, avec près d'une dizaine de machines. Les élèves sont entourés d'écrans, un devant et un derrière, et jouent le jeu, en se retournant pour faire une marche arrière. Plusieurs modules sont proposés et sont obligatoires avant de pouvoir poser les mains sur le volant. *« Pour conduire un tracteur, il faut avoir au moins 16 ans et détenir le code. Pour nous assurer que nos élèves sont prêts, ils sont obligés de faire tous les modules avant qu'on leur laisse la liberté de conduire les tracteurs de l'établissement »*, confie la directrice.

C'est d'ailleurs dans la suite de la visite, que deux élèves ainsi que leur professeur préparent un atelier de conduite de tracteur. *« Les futurs élèves devront conduire le tracteur en marche arrière et réussir à attraper une chandelle toute fine et la déposer sur le côté »*, explique l'un des jeunes. Laissons tomber les machines et concentrons nous sur les animaux, direction la suite de la visite en entrant directement sur l'exploitation agricole gérée par plusieurs salariés ainsi que des élèves en stage. *« Nous souhaitons montrer un mode de production à nos étudiants et nous les poussons à avoir des expériences au sein d'autres exploitations, via des stages et de l'apprentissage pour qu'ils puissent observer et voir les différentes techniques »*, détaille Michèle Leblanc Albarel. *« Ici, nous proposons également des voyages en Roumanie pour que les élèves puissent voir les différents modes de production entre les pays. À Champ-sur-Yonne, les élèves peuvent partir en Grèce »*, ajoute-t-elle.


BTS anabiothèque

Faire des élèves des professionnels aguerris

Au-delà des cours agricoles, l'Eplefpa des Terres de l'Yonne a également développé un module particulier, l'éducation socioculturelle. *« C'est un module très large qui comprend, la gestion de projet, l'animation, le sport, etc. D'ailleurs deux de nos élèves partent bientôt en championnat de France de Ping-Pong, on croise les doigts pour eux »*, confie ravie Michèle Leblanc Albarel, en se rendant aux salles TP de biologie, pour la nouvelle spécialité qui fait venir les élèves d'Île-de-France : le BTS Anabiotec. *« Les élèves réalisent un projet d'expérimentation sur deux semaines, les sujets se sont répartis sur quatre groupes, l'un est sur l'alimentation et l'environnement, l'autre sur la contamination bactérienne chez les poissons, un autre sur l'alimentation pour les animaux de laboratoire et le dernier sur la bière microbiologique »*, explique l'une des techniciennes de laboratoire.

Pawel fait partie de cette classe, même s'il se destinait à une carrière en tant que vétérinaire, il a décidé d'ouvrir le champ des possibles. *« J'ai fait un stage en virologie de rats, de 12 à 14 semaines, et là ça m'a passionné. Cette formation me permet d'enrichir mon carnet d'adresses et surtout d'ouvrir notre formation à l'international. Je réalise bientôt un voyage d'une semaine en Allemagne, j'ai hâte »*, raconte ravi l'étudiant d'une vingtaine d'années. C'est dans les couloirs du self que se termine la visite avec Michèle Leblanc Albarel. Pour les retardataires, une prochaine journée portes ouvertes est organisée le 14 mai au lycée La Brosse.

Charlotte Sauvignac


Salle de traite La Brosse.

// MÉTHADAY NIÈVRE ET CHER

58 Mettre le gaz

Une journée d'échanges était proposée, le 21 février, à l'Agropôle du Marault (Magny-Cours) afin de répondre aux questions des exploitants agricoles sur la méthanisation.



Près de 17 professionnels de la filière étaient présents lors du « Méthaday Nièvre et Cher » au Marault.



Un point d'explication fut effectué sur la technique du rebours qui sera mis en place pour l'unité de Decize.

Le 21 février dernier, à l'Agropôle du Marault, une journée baptisée « Méthaday Nièvre et Cher » était organisée par GRDF et le Crédit Agricole Centre- Loire dont la caisse régionale s'est dotée d'une Agence conseil en transition énergétique (ACTE) afin d'apporter des réponses aux exploitants agricoles s'interrogeant sur la méthanisation. Ainsi, environ 17 enseignes de la filière étaient présentes dont des développeurs, des constructeurs, des épurateurs, des bureaux d'études ou encore des fournisseurs.

Durant les échanges, il fut mis en évidence la volonté de GRDF de supprimer le gaz fossile d'ici 2050 pour passer au tout gaz vert, avec une insistance sur le fait de proposer 20 % de gaz vert dans ses réseaux à l'horizon 2030. Pour y parvenir, le groupe annonce la construction d'environ 120 sites de méthanisation en injection. D'ailleurs, il fut rappelé qu'à la différence de la cogénération, l'injection n'a pas besoin de moteur pour fonctionner. Parmi les autres avantages offerts par la méthanisation, David Chauvin, développement biométhane pour GRDF secteur Bourgogne et Jura, détaille : *« le digestat peut être épandu dans les champs ce qui peut réduire une partie des intrants pour ce poste. Pour les déchets urbains, une hygiénisation réalisée au préalable par une chauffe à 70 °C pendant une heure détruit les bactéries pour ne pas les retrouver dans le sol »*. Il poursuit *: « le méthaniseur permet également d'avoir un certain revenu pendant au moins 15 ans – en fonction des contrats. Mais, il est nécessaire de sécuriser les gisements et les débouchés avant toute chose »*.

Des attentions particulières

Si monter un méthaniseur semble donc une bonne idée pour dégager des revenus ainsi qu'une matière intéressante pour les exploitations, il n'en reste pas moins que certains points de vigilances doivent être pris en compte.

« Pour la réussite d'un projet, le choix du méthaniseur est très important de même que celui du foncierpour lequel l'acceptation par les riverains est souvent compliquée – même si l'utilité est reconnue», souligne David Chauvin. *«De plus, même si ces projets sont individuels, il ne faut pas en oublier la dimension territoriale, avec la répartition des unités dans le territoire. Et sur ce point, il est nécessaire de trouver une technique collant à la consommation locale (notamment en été où la consommation peut être moindre). Dans tous les cas, votre production de gaz vert sera priorisée par rapport au fossile au vu des objectifs à atteindre »*.

Concernant la consommation, Julien Schmidt, adjoint à la délégation territoriale Rhône-Méditerranée NaTran, et président de commission Gaz Vert - France gaz Auvergne Rhône-Alpes, souligne : *« Si la production est plus importante que la consommation la technique de rebours est envisageable comme pour l'unité de Decize qui sera mise en service en 2027. Ce système permet aux méthaniseurs de continuer à produire, peu importe la consommation du secteur. Pour mémoire, l''investissement dans la création des rebours est pris en charge par GRDF et non les porteurs de projets »*.

Investissements à connaître

Sur le sujet de la création des projets, Jean-Baptiste Hubert, chargé d'affaires Énergies Renouvelables au sein du Crédit Agricole Centre-Loire, explique : *« nous proposons un conseil juridique, financier et assurantiel pour l'élaboration de votre projet. Mais, pour sa réussite, il est nécessaire de conserver une cohérence entre le coût d'investissement et d'exploitations »*.

Côté investissement, si les organismes bancaires sont ouverts aux propositions, il est préconisé de disposer de 20 % de fonds propres. Jean-Baptiste a appuyé que cette typologie de projets constitue un levier de développement et de modernisation des exploitations agricoles. Enfin, afin de mettre en lumière un retour d'expérience, Louis Marcel exploitant d'une unité de méthanisation dans le département du Cher était invité à partager ses conseils. *« Il faut bien choisir vos partenaires, et aussi avoir une personne à plein temps qui s'occupe du projet notamment pour aller chercher des aides mais également pour suivre l'avancement des travaux et leur bonne réalisation. Et, il faut que l'exploitant s'implique afin que cela soit optimal. Il faut aussi faire confiance à son bon sens paysan pour avoir un outil qui nous facilite la vie au quotidien »*.

Chloé Monget

Plus de renseignements : https://projet-methanisation.grdf.fr/

// ALIMENTATION

89 Une alimentation saine accessible à tous

La Chambre d'Agriculture de l'Yonne et la Banque Alimentaire organisent une réunion le 31 mars pour créer des partenariats avec des producteurs locaux.

Dans le cadre du programme « Mieux manger pour TOUS », la Banque Alimentaire a été choisie comme lauréate du programme et cette dernière invite les producteurs locaux de fruits et légumineuses à venir le 31 mars à la Chambre d'agriculture de l'Yonne à 14 heures. L'objectif de ce programme est d'améliorer l'accès à une alimentation saine et locale pour tous les publics, dont les plus précaires.

Connue pour les dons, la Banque Alimentaire, propose également la vente de produits déclassés (surplus, « moches », hors calibres), ainsi que la mise à disposition de parcelles ou biens à l'organisation d'opérations de glanage. Au cours de ce rendez-vous, l'objectif est de présenter la Banque Alimentaire en tant qu'organisme, les missions auxquelles elle s'attelle ainsi que la présentation du projet « Mieux Manger pour Tous ». Dans un second temps, la Banque Alimentaire proposera aux producteurs locaux les actions possibles pour créer un partenariat stratégique entre les deux partis. Tous les producteurs sont les bienvenus, des producteurs de fruits et de légumes, tout comme les opérateurs de filières animales.

Située au sein de ses locaux, la Chambre d'agriculture, partenaire de la Banque Alimentaire sera également présente au rendez-vous.

Charlotte Sauvignac

Renseignements : Pour la CA 89 : Déborah Colard d.colard@yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 22 19.



// FÊTE DU BŒUF

21 Les coulisses de l'organisation

La fête du Bœuf se déroule le 26 avril à Créancey. Nous avons contacté les organisateurs pour évoquer la préparation et toutes les choses à faire en amont. Et même le jour J.

Nous nous concentrons aujourd'hui sur la Fête du Bœuf car celle-ci est d'actualité, mais bien d'autres concours d'animaux peuvent l'illustrer. Organiser ce type d'évènement ne s'improvise pas. Une première réunion de préparation a lieu trois à quatre mois en amont avec déjà son lot de sujets à traiter. Le *« sanitaire »* est la priorité du jour, des contacts sont programmés avec la DDPP et le GDS pour *« suivre à la lettre les différentes directives »*. Les membres de l'association évoquent aussi les nouveautés de l'édition à venir, la planification et la communication autour de l'évènement. Vient ensuite le *« concret »*: cette année, des courriers inscriptions ont été envoyés à 304 éleveurs (194 en bovins et 110 en ovins), en Côte-d'Or et dans plusieurs départements limitrophes. Une centaine de sponsors sont également contactés. De nombreuses relances sont à chaque fois nécessaires pour *« tout caler »*. Une fois les inscriptions réceptionnées (dépêchez-vous, nous jouons déjà les prolongations, la date limite était ce mercredi), les services de la Chambre d'agriculture renseignent et impriment les diplômes de chaque animal, qui seront affichés le jour du concours.

On enchaîne

La liste des animaux inscrits est transmise au GDS, pour vérifications sanitaires. D'autres invitations sont envoyées à des personnes et organismes susceptibles d'acheter des bêtes le jour J. Cette année, 35 courriers sont concernés. *« Il y a aussi le jury à inviter, mais aussi les personnalités. Pour tout ce qui tourne autour de la restauration, il y a forcément des choses à voir avec le traiteur »*, ajoute Jean-Louis Brazey, responsable de l'organisation. Les préparations ne s'arrêtent pas en si bon chemin: ce n'est qu'un exemple parmi d'autres, mais dans un concours de boucherie, la quasi-totalité des animaux sont « plaqués », il faut donc commander beaucoup de *« métal »* pour récompenser les éleveurs et les animaux. Pour ce faire, les responsables prennent contact avec la Fonderie Doutre, dans le département du Maine-et-Loire.

On y est presque

La préparation du pôle agricole a lieu le mercredi qui précède le concours. De nombreux bras sont nécessaires pour tout installer, ils le seront également pour tout ranger, une fois les épreuves terminées. Les animaux, eux, sont accueillis la veille de l'évènement, et de nouvelles vérifications s'imposent: papiers, passeports, certificats sanitaires et tout le reste, rien n'est laissé au hasard. La base de données des animaux est mise à jour, des feuilles de jugement sont éditées.



Concours bovins et ovins, buvette, restauration… Beaucoup de personnes participent chaque année à la Fête du Bœuf. Éleveurs, pensez à vous inscrire si cela n'est pas encore fait!

Le jour J, entre 7 et 10 heures, les services de la Chambre d'agriculture réceptionnent et saisissent le palmarès. Les lots et dons des généreux partenaires sont répartis en fonction des performances de chaque participant, ils seront distribués lors de la remise des prix au cours de l'après-midi. Avant le départ des animaux, chaque éleveur est questionné sur sa journée, histoire d'établir un bilan de la vente. Mais au fait, à quel moment les organisateurs peuvent-ils souffler? *« Nous le faisons réellement en fin de journée, surtout quand tout s'est bien déroulé, avec de belles ventes à la clé! »*, répond Jean-Louis Brazey, qui remercie toutes les personnes qui se donnent et s'investissent dans cette belle fête du bœuf à Créancey, qui célèbre son dixième anniversaire le mois prochain.

AG

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

58 Une construction collective

De nombreux sujets étaient à l'ordre du jour de la session de Chambre du 11 mars. Après la présentation du budget, les échanges de la session se sont dirigés vers la nomination d'élus au sein des conseils d'administration des établissements d'enseignement agricole.



La session Chambre fut présidée par Cyrille Forest, accompagné par Claire Marceau, vice-présidente, et Benjamin Maillault, secrétaire général.

Après la présentation du budget et de la volonté de Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, d'instaurer une commission spéciale, les échanges de la session de Chambre du 11 mars se sont dirigés vers la nomination d'élus au sein des conseils d'administration des établissements d'enseignement agricole. *« Il faut aller chercher les compétences là où elles se trouvent »*, a insisté le président. *« Et dans cette optique je vais proposer des noms »*. Ainsi, ont été proposés et nommés au conseil d'exploitation de Plagny: Denis Sanchez et Stéphanie Gourreau-Rosiek; conseil d'exploitation de Cosne-Cours-sur-Loire: Éric Benoît et Augustin David; conseil intérieur de Nevers-Cosne: Éric Benoît et Denis Sanchez; conseil intérieur du LPA de Plagny: Denis Sanchez et Stéphanie Gourreau-Rosiek; conseil intérieur du Legta du Morvan: Emmanuel Berthon et Cédric Bernier; conseil intérieur CFPPA du Morvan: Cédric Bernier. Suite à ces nominations, Cyrille Forest rappela à l'assemblée la présence de la direction du lycée horticole de Varzy, en justifiant: *« nous devons ouvrir nos portes à tous ceux qui travaillent pour notre profession, nous devons faire corps pour l'avenir, car il se construit collectivement »*.

Justement, en ce qui concerne l'avenir de la profession, l'installation fut au cœur des discussions au travers des évolutions tarifaires des prestations de la Chambre d'agriculture. Après une question de la salle sur une éventuelle revue à la baisse en la matière, Cyrille Forest martèle: *« nous ne pouvons pas dire que nous allons dans le mur avec les installations sans travailler à réduire une partie de leurs coûts. À nous de trouver des partenaires financiers, prêts à jouer le jeu, afin de conserver une qualité de service pour les jeunes tout en abaissant leur investissement financier pour ce poste de prestation »*. Benjamin Maillault, secrétaire général de la Chambre d'agriculture de la Nièvre et des JA 58, rebondit: *« cet accompagnement de la Chambre est aujourd'hui indispensable au vu de la complexité et de la lourdeur des dossiers d'installation. Sur ce point, ou sur celui de la lenteur administrative, les Chambres d'agriculture ne sont pas en cause, mais bien la Région. D'ailleurs, nous espérons que cela s'améliore rapidement car la situation est intenable »*. Après cette explication, la salle pointa la réduction du bureau de la Chambre d'agriculture comme une réduction de l'ouverture de cette dernière. Cyrille Forest prit le micro: *« il a été réduit pour une question de quorum. Mais, soyons clairs, il est hors de question que les projets ou les travaux soient descendants. Nous devons travailler tous ensemble pour que notre Chambre d'agriculture puisse accompagner les exploitants et le territoire. Encore une fois, le futur s'élève collectivement »*.

Chloé Monget

Rencontre La nouvelle mandature de la Chambre d'agriculture de la Nièvre se présente

Les cantons FDSEA et JA de Montsauche-lès-Settons, Château-Chinon et Lormes, organisent une rencontre avec certains élus de la nouvelle mandature de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, jeudi 3 avril à 9 h 30, à la salle des fêtes de Montsauche-lès-Settons. Ouverte à tous les exploitants, cette réunion se déroulera en présence de Cyrille Forest, président de la CA 58. Les questions du public seront possibles tout au long de l'événement. À l'issue un pot convivial sera proposé.

Renseignements: 03 86 93 40 92 (FDSEA 58).

// AIDE À L'INVESTISSEMENT

Les JA BFC claquent la porte

Dans une lettre ouverte du 18 mars, les Jeunes agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté expliquent leur décision de suspendre leur participation aux discussions menées avec le Conseil régional sur les aides à l'investissement.

Cela fait des mois que nous, Jeunes Agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté, alertons, des mois que nous interpellons, des mois que nous dénonçons la gestion catastrophique des aides Feader en BFC. Nous avons multiplié les cris d'alerte à travers nos mobilisations, nos communiqués, nos lettres ouvertes, nos témoignages et de trop nombreux appels à la raison. Cinq mois, jour pour jour, après notre mobilisation et malgré le plan de sortie de crise, nous déplorons toujours la même situation : pas de versement des fonds prévus pour les agriculteurs, pas de lisibilité et encore moins de vision pour les jeunes agriculteurs de notre région qui en ont besoin. La coupe est pleine. Face à cette détresse, les structures départementales du syndicat Jeunes Agriculteurs BFC ont récemment demandé, tour à tour, à la présidente de Région, Marie-Guite Dufay de venir à leur rencontre. Ces demandes sont restées vaines. Pourtant, ces courriers ne demandent qu'une chose simple et légitime : la venue de madame la présidente sur une ferme de la région. En effet, il nous semble pertinent qu'elle puisse venir faire le constat de la réalité de la situation créée par la gestion déplorable des aides Feader par le Conseil régional. Nous attendons donc un geste fort envers les agriculteurs qu'elle *« porte dans son cœur »*. La confiance se gagnera en venant sur le terrain auprès des agriculteurs de BFC. C'est pourquoi, à compter d'aujourd'hui, le syndicat Jeunes Agriculteurs de BFC suspend toute participation aux discussions sur les aides à l'investissement avec le Conseil régional. Trop de fois nous avons pris part à des réunions durant lesquelles nos remarques n'ont été ni écoutées, ni même prises en compte. Nous reviendrons autour de la table uniquement lorsque la présidente de Région acceptera de se confronter à la réalité en répondant à nos invitations à venir sur une exploitation pour travailler avec notre réseau. Notre objectif est clair : trouver encore et toujours des solutions pour nos agriculteurs. Face à cette main une fois de plus tendue, nous espérons une réponse positive pour sortir ensemble de cette impasse qui porte de lourds préjudices aux agriculteurs de la région. Trop, c'est trop. Nous ne pouvons plus supporter le désarroi de nombreux jeunes de la région. Les agriculteurs de BFC méritent du respect. Ils méritent des réponses. Ils méritent des actes. Nous restons mobilisés pour défendre l'avenir de notre agriculture, cependant, nous ne cautionnons pas cette situation causée par la seule responsabilité du Conseil régional.

Les JA de Bourgogne Franche-Comté

> *« Nous reviendrons autour de la table lorsque la présidente de Région acceptera de se confronter à la réalité. »*



CRBFC

les JA claquent la porte.

QUAND AGRICULTURE BIO ET TECHNOLOGIE SE COMPLÈTENT

INVITATION

L'AGRIVOLTAÏSME AU QUOTIDIEN

Nous avons le plaisir de vous inviter à la
journée portes ouvertes de la canopée agricole de Verdonnet

Le 3 Avril 2025

Accueil : 10h
Début de la visite: 10h30
Adresse : 47°44'13.4"N 4°20'10.5"E
Chemin de Beauregard, 21330 Verdonnet

Venez échanger avec ceux qui font de l'agrivoltaïsme une réalité.

Visite guidée et débat avec :

- **Jean-François Cortot,** agriculteur associé de la SCEA des Tours
- **Martin Lechenet,** responsable DATA, Dijon Céréales /Alliance BFC
- **Damien Beaumont,** élu CA21 et référent bio

RVSP : equipe.communication@tse.energy

ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

tse
ÉNERGIE DE CONFIANCE

// INTERBEV BFC

21

Engraissement et vigilance sanitaire

L'interprofession régionale Bétail et Viande a fait récemment le point sur deux aspects qui concernent directement la filière : le plan engraissement de la Région et la situation sanitaire.



Etienne Petit, directeur de la FRGDS de Bourgogne-Franche-Comté, le 13 mars à Pouilly-en-Auxois, entre Caroline Mousseron (Interbev BFC) et Pascal Martens, président de la FRGDS.

« Sur la FCO, nous avons trois conseils à donner : vacciner, vacciner, vacciner ». Même présenté sous la forme d'une boutade, ce conseil d'Étienne Petit, le directeur de la Fédération régionale des groupements de défense sanitaire (FRGDS) lors du dernier conseil d'administration d'Interbev Bourgogne-Franche-Comté (BFC) à Pouilly-en-Auxois, en Côte-d'Or, le 13 mars, était très sérieux. Il résumait l'inquiétude du monde de l'élevage face aux menaces de la FCO et de la MHE, et, en creux, il révélait aussi une situation préoccupante : le manque de disponibilité de certains vaccins. La situation sanitaire aura occupé une bonne partie de ce rendez-vous, présidé par Yves Largy. Il faut dire que la fin de l'hiver et le retour des animaux dans les prés laissent présager un renforcement de la circulation des deux variants de la FCO actuels (3 et 8) auxquels pourrait bientôt s'ajouter la FCO 12. Et sans oublier la MHE, a priori pas encore présente en BFC mais qui en est aux portes.

FCO du nord, FCO du sud

Étienne Petit et le président de la FRDGS BFC, Pascal Martens, ont fait un état des lieux avec une Région BFC clairement divisée en deux : la FCO 3 au nord et la FCO 8 au sud. Une frontière nette qui pourrait bien se dissoudre dans la remise à l'herbe. *« Ne croyez pas,* prévenait Étienne Petit, *que si vous avez déjà eu un variant de la FCO, vous êtes protégé et vous ne pouvez pas avoir l'autre… Il n'en est rien. »* La difficulté est de bien doser les besoins en vaccins, et même quand ces derniers sont pris en charge par l'État, il n'y a pas de garantie d'une couverture complète : *« Si on prend l'exemple de la MHE,* poursuivait le directeur de la FRGDS, *sur la zone en France où le vaccin était disponible gratuitement, seuls 40 % des éleveurs ont vacciné. »* Les chiffres sont néanmoins inquiétants : sur la BFC, entre juillet 2024 et janvier dernier 12 % de mortalité supplémentaire ont été constatés, tous élevages confondus. Cette hausse n'est pas totalement imputable à la FCO, mais l'impact est tout de même réel, d'autant plus que cette surmortalité a atteint 26 % dans les élevages où la maladie avait été détectée. Plus préoccupant encore, la FRGDS note une persistance de la surmortalité, au-delà du passage du virus. En BFC, 2 500 foyers bovins et 500 foyers ovins ont été touchés, avec une très forte variabilité. Une situation sans doute encore aggravée par les conditions météorologiques très humides qui n'ont pas contribué à un bon état sanitaire général des animaux. On note également un déficit de 15 000 naissances, soit une baisse de 8 à 10 % et les avortements flambent : + 50 % de manière globale, et + 92 % dans les foyers déclarés.

Comprendre ce qui se passe

Face à cette situation, la FRGDS va conduire une enquête dans les mois qui viennent : *« il faut qu'on sache ce qui se passe »* concluait Pascal Martens. Au-delà de ce gros chapitre sanitaire, les participants au conseil d'administration d'Interbev BFC ont aussi évoqué le plan Engraissement lancé par le Conseil régional de BFC. L'interprofession a rencontré des élus régionaux lors du Salon de l'agriculture pour évoquer différents points liés à ce plan : contractualisation, organisation de filière sur l'aval, solitude des éleveurs et besoins de mutualiser les compétences… *« Nous avons eu le sentiment d'être écoutés,* soulignait Yves Largy, *mais on sent quand même qu'il y a un manque de moyens. »* Pour ce plan Engraissement, depuis septembre 2024, 40 dossiers ont été validés et une centaine est à l'étude.

À noter que les dossiers sont acceptés uniquement s'il y a contractualisation. Pour communiquer et faire connaître les intérêts de ce plan, le département de la Nièvre a pris les devants en organisant, du 1er au 4 avril, des visites d'exploitations déjà engagées dans cette logique. Au cours de ces visites, les coopératives Feder et Sicarev présenteront leurs contrats. Le sujet n'a pas fini d'animer les conversations et il sera sûrement présent lors de l'assemblée générale d'Interbev BFC, le 17 avril, à la Cité des vins et climats de Bourgogne, à Beaune, en Côte-d'Or.

Berty Robert

// ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Une chaire Agroénergies à l'Institut Agro Dijon

Le 17 mars, une chaire Agroénergies pour une agriculture durable a été officiellement lancée à l'Institut Agro de Dijon. L'objectif est double : améliorer la formation des étudiants sur les productions énergétiques liées à l'agriculture, et permettre l'émergence de projets novateurs.

Avec le lancement officiel de la chaire Agroénergies pour une agriculture durable, à l'Institut Agro de Dijon, le 17 mars, le sujet des productions énergétiques liées à l'agriculture s'impose comme incontournable dans le domaine de la recherche et de la formation des futurs ingénieurs agronomes. *« La création de cette chaire n'est pas le fruit du hasard,* soulignait Hélène Poirier, directrice de l'Institut Agro Dijon. *Elle s'adosse à l'expertise scientifique des enseignants-chercheurs et des collègues des Unités mixtes de recherche (UMR) du site, dont l'UMR Agroécologie, partagée avec l'Université de Bourgogne Europe et l'Inrae. »* Cette chaire est portée par la Fondation de l'Institut Agro, dont le rôle est de faire le lien entre monde académique et monde professionnel.

Conjonction de plusieurs mondes

Le sujet des agronénergies (agrivoltaïsme ou méthanisation) est plus que jamais d'actualité, dans un contexte où la question de notre autonomie énergétique devient de plus en plus prégnante. Mais cette question doit s'aborder dans le sens d'une agriculture durable. *« Cette chaire,* expliquait Christophe Richardot, directeur général de l'Alliance BFC (Coopératives Dijon Céréales, Bourgogne du Sud, Terre Comtoise), qui en est l'un des mécènes (voir encadré), *c'est la conjonction du monde de l'enseignement, de la recherche, des entreprises et de l'agriculture. Emmener les jeunes sur ces sujets, c'est important. Avec des projets agroénergétiques, on préserve aussi notre souveraineté alimentaire, puisque dans nos secteurs, on aura potentiellement besoin, à terme, d'un revenu lié à l'alimentation et d'un autre lié aux nouvelles productions. »* La chaire permettra de concevoir, co-construire et mettre en œuvre des projets collaboratifs qui intègrent, dans les filières, les dernières avancées de la recherche, et dans les formations, les nouveaux savoir-faire et nouvelles approches afin de répondre aux attentes sociétales et du monde agricole.

Retard à combler

« Elle a pour but de créer des projets structurants entre le public et le privé (modules de formation, projets d'étudiants, d'enseignants-chercheurs ou émanant des mécènes), précise Sophie Bourgeteau-Sadet, enseignante-chercheuse à l'Institut Agro Dijon, titulaire de la chaire et à ce titre, sa responsable scientifique. *Grâce aux relations que nous avons avec nos mécènes, nous allons créer des modules de formation qui vont permettre d'enrichir les connaissances de nos étudiants pour mieux les préparer à leurs futures fonctions d'ingénieurs agronomes et qu'ils accompagnent mieux le monde agricole dans la transition agroénergétique. Ces domaines se développent beaucoup et je pense que nous sommes en retard, en termes de formation. Les mécènes ont du mal à recruter des personnes compétentes dans ce domaine. »* La conduite des projets au sein de la chaire pourra s'appuyer sur un réseau d'agriculteurs. La constitution de ce dernier sera le premier gros chantier à mener par l'animatrice de la chaire, Élisa Gonvin. *« Ce réseau,* explique-t-elle, *va générer de la donnée sur laquelle on va se baser pour répondre aux questions. Beaucoup d'agriculteurs sont en attente de concret sur l'impact de ces structures énergétiques et sur la durabilité de leurs exploitations dans ce contexte. »* Des projets étudiants sont déjà en cours, dans le cadre de cette chaire.
Il va maintenant falloir les prioriser et, le 21 avril, Sophie Bourgeteau-Sadet déposera un premier appel à projet sur la méthanisation.

Berty Robert



Edouard Barra

L'ensemble des mécènes associés à la création de cette chaire, réuni à l'Institut Agro Dijon le 17 mars.

Des mécènes en soutien

La chaire Agroénergies pour une agriculture durable a vu le jour avec la contribution de mécènes : Alliance BFC (Coopératives Dijon Céréales, Bourgogne du Sud, Terre Comtoise), Ombréa, GRDF, EDF Renouvelables, Agir Fondation d'entreprises, Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, Engie. Elle associe également des partenaires : l'Inrae, l'Institut de l'élevage (Idele) la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, l'Ademe, l'Association des agriculteurs méthaniseurs de France (AAMF), Atmo BFC, et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

ÉLEVAGE

// LITIÈRE BOIS

58

Ne pas rester sur la paille...

Après les explications sur la gestion de la haie (notre dernière édition), la rencontre à Millay, organisée dans le cadre du PEI « S'adapter », s'articula autour de l'utilisation des plaquettes en litière.



Une démonstration de déchiquetage fut proposée avec la Cuma Terr'eau (58) en plus de celle du grappin-coupeur de la Cuma Compost 71.

Suite aux explications sur la gestion de la haie (voir TDB n° 1826), les échanges se fixèrent autour de l'utilisation des plaquettes en litière, spécifiquement pour les bovins allaitants. Étienne Bourgy, chargé de mission en Agroforesterie à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, alerte : *« attention aux conditions d'élaboration de votre litière et surtout au taux d'humidité. En effet, si elle n'est pas assez sèche, son pouvoir absorbant sera réduit. De la précision est donc nécessaire si l'on souhaite avoir une litière de qualité »*.

Afin de donner quelques clés sur les éléments à connaître pour la conception de la litière, il détaille : *« l'objectif est d'atteindre un taux d'humidité de la plaquette inférieur à 25 % après environ 4 mois de séchage/fermentation. Le stockage peut s'effectuer en tunnel, en grange, en silo couloir ou encore sous bâtiment. Les bâches feutrées sont déconseillées car elles ne garantissent pas un taux d'humidité suffisamment bas au bout des 4 mois. Il est important aussi de rappeler que l'épandage de copeaux n'acidifiera pas les sols que ce soit après un épandage de fumier frais ou composté. Enfin, il faut entre 15 et 18 mois à la lignine (bois) pour se dégrader en calibre 30 à 50 mm »*. Pour l'utilisation, il rajoute : *« différentes techniques sont possibles : en sous-couches (la plus utilisée et la plus efficace, permet d'isoler et de drainer et d'économiser 1 à 1,5 mois d'utilisation de paille), en mille-feuilles (économie de paille sans la supprimer, offre une bonne portance des litières), en grosse épaisseur (moins pratique et donc peu préconisée). Je préconise de mettre 6 à 8 cm de copeau en novembre puis une fois que les animaux installés, d'attendre environ 15 jours à 3 semaines (en fonction du taux de salissement) avant de remettre une couche de copeaux équivalente à la première. Les copeaux ont une capacité d'absorption plus importante que la paille seule. Cela étant, l'utilisation des deux produits dans une litière est préconisée »*.

Thomas Michon, secrétaire de la Cuma Compost 71, rebondit : *« plus le chargement est important, plus la litière se salit vite, mais l'intérêt est vraiment intéressant notamment pour la charge de travail – moindre avec une litière plaquette »*.

Coût et avantages

Côté coût, Étienne Bourgy stipule : *« si vous utilisez vos propres haies, nous constatons environ 50 % d'économie (soit entre 48 et 60 euros HT / tonne) par rapport à une utilisation de paille seule. Cela étant, pour les polyculteurs-éleveurs qui fabriquent leur propre stock de paille (à 35 – 60 euros HT / tonne), la plaquette ne sera pas forcément intéressante financièrement parlant. Pour ceux achetant une grande partie ou la totalité de leur paille à l'extérieur (90 – 100 euros HT / tonne livrée), le gain est indéniable »*. Toujours sur ce volet financier, il détaille : *« même pour ceux qui n'utilisent pas les copeaux pour leurs animaux, ou pour ceux souhaitant valoriser le surplus, des initiatives existent pour vendre la matière aux collectivités dotées de chaudière à plaquette, à l'image de celle de Vendenesse-sur-Arroux (71) ou encore celle de Millay. Et sur ce point, l'agriculture nivernaise n'a pas à rougir car elle fut pionnière en matière d'approvisionnement des collectivités en matière bois »*. Christian Simonin, maire de Vendenesse-sur-Arroux, et présent lors de l'événement, développe : *« outre l'aspect de réduction des charges énergétiques, c'est aussi une manière de soutenir l'agriculture locale en achetant la matière directement à un exploitant. Au final, je pense que tout le monde trouve son compte et j'adorerais, pour ce sujet, qu'une filière dédiée voit le jour localement »*. Étienne Bourgy conclut : *« la plaquette bois offre de multiples avantages, dans la gestion des haies et des systèmes, tout en étant une matière vertueuse et résiliente. À cela s'additionne l'intérêt pécuniaire que l'on peut trouver… dire qu'elle n'a que des avantages serait un peu fort, mais en tout cas, elle en a beaucoup »*.

Chloé Monget

// REPRODUCTEURS

21

Un Limousin vendu 11 300 euros

Un veau de Sébastien Groën a affolé les compteurs à la station de Lanaud, en Haute-Vienne.

L'Auxois n'est pas qu'une terre de Charolais ! Cette région naturelle regorge de nombreuses espèces et races à forts potentiels génétiques. La dernière vente de Sébastien Groën, éleveur limousin à Vic-de-Chassenay près de Semur, l'illustre on ne peut mieux : un de ses veaux a fait l'objet d'une enchère à 11 300 euros à la station nationale de Lanaud, à proximité de Limoges. L'animal répond au nom d'Ugolin et a séduit les membres du Gaec Parneix, dans la Creuse.

Sébastien Groën bat son précédant record, établi l'an passé dans la même station avec un reproducteur vendu 7 000 euros : *« C'était la troisième fois consécutive que je présentais un veau là-bas. Lanaud, c'est la référence nationale pour les reproducteurs limousins, sachant qu'il y a aussi ABL en Corrèze, Gévial dans la Creuse et Gélioc dans l'Aveyron. Entre 600 et 630 veaux sont vendus tous les ans à Lanaud, lors de quatre rendez-vous bien distincts. La moitié des animaux sont qualifiés RJ, l'autre moitié étant des espoirs »*.



Interlim Génétique

Ugolin, né en Côte-d'Or, a rejoint la Creuse le 13 mars.



Sébastien Groën nous a présenté ses autres veaux la semaine dernière.

Proche du « top-price »

La performance d'Ugolin n'est qu'une demi-surprise pour le sélectionneur de 42 ans : *« le veau avait très bien évolué durant ses cinq mois d'évaluation, avec de belles performances à la clé. Les vidéos disponibles un mois avant la vente étaient beaucoup regardées. C'était bon signe, cela partait très bien. Maintenant, je ne pensais tout de même pas franchir la barre des 10 000 euros ! C'est forcément une satisfaction »*. Le veau enregistre la troisième plus belle vente de la série, derrière deux animaux à 11 900 et 11 500 euros.

Présenté par la station comme un *« jeune taureau très complet, avec une bonne rectitude, très long de corps et de bassin, avec de bonnes largeurs dans son arrière-main, des cuisses longues et rebondies »*, Ugolin est un fils d'Ouragan, lui-même fils d'Engy, deux taureaux bien connus par les éleveurs limousins : *« Engy a beaucoup été diffusé en France et à l'étranger. Ouragan, lui est actuellement à la reproduction chez moi, il produit beaucoup de lait et sort à plus de 120 dans cet index. C'est un taureau mixte-viande. Ses demi-sœurs, filles du taureau Engy, produisent très bien, leurs descendances mâles qualifiés à Lanaud passent régulièrement la barre des 10 000 euros. Plusieurs d'entre eux sont disponibles sur ma ferme, si des gens sont intéressés, qu'ils se fassent connaître ! Deux veaux de 15 mois sont notamment très bons »*.

Contexte favorable

Installé en 2012 sur la ferme familiale, Sébastien Groën réalise entre 80 et 85 vêlages à l'année. La race limousine est élevée depuis quatre décennies à Vic-de-Chassenay : *« j'ai repris une partie des animaux de mes parents. Pierre-Jacques, mon frère, élève lui aussi des Limousines dans le même village. Cette race a des qualités maternelles incroyables. Je n'interviens que très peu lors des vêlages. En moyenne, seulement une fois sur dix et encore… Les veaux sont très vigoureux, j'aide seulement un ou deux veaux par an pour la première tétée. Les qualités de la viande limousine, elles, sont également reconnues et n'ont plus rien à prouver »*.

Sébastien Groën produit des vaches dépassant parfois les 600 kg de carcasses, sa moyenne variant plus fréquemment entre 500 et 550 kg : *« tout dépend de la sélection, de la génétique et de l'alimentation bien sûr. Les rendements sont intéressants, nous n'avons pas à rougir par rapport à d'autres races »*. Concernant les *« tarifs »*, ses derniers taurillons ont été vendus 6,30 euros/kg à Bigard. De bonnes génisses U+ l'ont été à 6,25 euros/kg il y a trois semaines, les U= étant parties à 6,15 euros/kg. Les vaches de moins de 10 ans, U=, varient entre 5,85 et 5,90 euros : *« ces cours sont forcément intéressants et effectivement, cela se répercute sur la vente de Lanaud. Les reproducteurs se vendent toujours bien dans cette station, mais encore mieux depuis la remontée des prix. Lors de la précédente série, en milieu d'hiver, trois veaux avaient passé la barre des 20 000 euros, dix autres avaient atteint 10 000 euros ou plus… La race Limousine a le vent en poupe ! »*.

AG



// FÉVEROLE

Comment gérer les maladies aériennes

Les premiers signes de botrytis sont observés sur féveroles d'hiver et tendent à se développer. L'identification précoce de ces symptômes est indispensable à la gestion préventive du développement de la maladie.



Terres Inovia

Symptômes d'ascochytose et botrytis sur féverole.

Le botrytis est la principale maladie de la féverole, quels que soient les bassins de production. Il se développe en particulier dans les situations de semis précoce.

Agir dès l'apparition des premiers symptômes

Les attaques les plus marquées sont fortement influencées par des semis d'octobre jusqu'à début novembre. De ce constat découle la préconisation d'implantation à partir du 10 novembre. La maîtrise de la densité constitue également un levier agronomique majeur pour freiner la progression de la maladie dans le couvert au printemps. Caractérisée par de petites taches de 2-3 mm qui s'agrandissent pour former entre elles des taches rondes ovales entourées d'un halo brun, la maladie conduit à la nécrose et à la chute prématurée des feuilles. Ces symptômes peuvent s'observer également sur tige avec des taches plus allongées mais plus rarement sur gousses. Le botrytis ne doit pas être confondu avec l'ascochytose de la féverole qui se manifeste par des taches moins nombreuses, diffuses, au centre plus clair (type brûlure de cigarette).

La gestion du botrytis s'intègre dans une stratégie plus globale

La rouille est une maladie pouvant également impacter la féverole ; elle apparaît généralement plus tard dans le cycle de la culture, quand les conditions climatiques deviennent douces et humides. Des pustules orangées, caractéristiques de la rouille, peuvent apparaître dès début mai, favorisées par des températures supérieures à 20 °C en conditions humides. Comme le botrytis, elle provoque une sénescence accélérée des feuilles.

La stratégie de lutte doit prendre en compte le risque vis-à-vis de ces deux principales maladies : botrytis et rouille.

	Mi-fin mars (botrytis)	Début floraison et au plus tard début floraison + 15 j	Début floraison + 15 j à + 30 j selon évolution des maladies	Fin floraison (rouille) – dès apparition des pustules
Féverole d'hiver. Année à pression précoce modérée à forte*: semis précoce (octobre) hiver doux	AMISTAR 0,8 l/ha *ou* SCALA 0,75 l/ha + AMISTAR 0,5 l/ha	AMISTAR 0,8 l/ha *ou* PROSARO 0,75 l/ha	PROSARO 0,75 l/ha *ou* AMISTAR 0,8 l/ha	
Féverole d'hiver. Année à forte pression. Absence de botrytis avant début flo.		AMISTAR 0,8 l/ha *ou* PROSARO 0,75 l/ha	PROSARO 0,75 l/ha *ou* AMISTAR 0,8 l/ha	AMISTAR 0,5 à 0,8 l/ha *ou* SUNORG PRO 0,6 à 0,8 l/ha
Féverole d'hiver et de printemps. Année classique*+ pression moyenne		AMISTAR 0,8 l/ha *ou* PROSARO 0,75 l/ha	AMISTAR 0,8 l/ha PROSARO 0,75 l/ha	
Féverole d'hiver et de printemps. Année à faible pression		AMISTAR 0,8 l/ha *ou* PROSARO 0,75 l/ha		

Terres Inovia

Symptômes d'ascochytose et botrytis sur féverole.

Elle repose en particulier sur l'azoxystrobine et le pyrimethanil (Scala). Le Prosaro (ou PIANO) et les solutions à base de metconazole (Sunorg PRO) peuvent aussi trouver un intérêt plus spécifiquement sur rouille. Les attaques de botrytis sont d'autant plus difficiles à gérer, qu'elles ne sont pas prises aussitôt l'apparition des symptômes. Dès la mi-mars, si les symptômes apparaissent, une première intervention à base de Scala 0,75 l/ha + Amistar 0,5 l/ha est à réaliser. Il s'agit de situations à forte pression. Une seconde intervention d'Amistar peut-être réalisée à partir du début floraison. Une troisième application pourra être réalisée entre floraison + 15 j et la fin floraison pour gérer les premières attaques de rouille et compléter le programme sur botrytis. Dans des conditions de pression moyenne, avec apparition des premiers symptômes de botrytis autour de la floraison, la première application d'azoxystrobine, associée ou non à du Scala peut être réalisée début floraison, avant de revenir si besoin avec de l'azoxystrobine entre 15 et 30 jours plus tard selon l'évolution de la maladie. En cas d'une seconde application, et si de la rouille apparaît par la suite, il sera toujours possible de réintervenir avec du metconazole (Sunorg PRO).

Terres Inovia

// DÉSHERBAGE DE LA LENTILLE

Dérogation de 120 jours Nirvana S

La demande de dérogation 120 jours (art53 REG 1107/2009) déposée le 27 janvier 2025 par Terres Univia et Terres Inovia au niveau des services du ministère de l'Agriculture a reçu un avis positif.



Laurent Jung/Terres Inovia

La spécialité commerciale Nirvana S bénéficie d'un usage dérogatoire pour la campagne 2025.

La spécialité commerciale Nirvana S bénéficie donc d'un usage dérogatoire pour la campagne 2025 (du 15 mars au 13 juillet 2025) pour la lentille au sein de l'usage légumineuses potagères (sèches)*désherbage.

Nirvana S est alors homologué pour une utilisation en 2 (prélevée puis post-levée) ou 3 applications (prélevée puis postlevée fractionnée en deux applications) à la dose maximale de 2,2 l/ha en cumulé. Le stade maximal d'application est BBCH 16 (6 feuilles) et le délai avant récolte (DAR) de 63 jours. Nous recommandons de ne pas dépasser la dose de postlevée de 0,5 l/ha et de fractionner l'application en post-levée en 2 applications de 0,25 l/ha.

Attention : contrairement aux conditions d'emploi en pré-levée stricte de la spécialité, la DGAL stipule dans le cadre de cette dérogation :

- une ZNT de 20 m accompagnée d'une DVP de 20 m ;
- une ZNT arthropodes et plantes non-cibles : 5 m ;
- une Distance Sécurité Riverains : 5 m ;
- de ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %

Les autres conditions sont identiques.

Chaque bassin de production ayant des problématiques spécifiques, nous vous recommandons fortement de vous rapprocher de votre opérateur de terrain habituel avant toute intervention sur votre culture.

Des risques éventuels de tassement/décoloration en végétation ne sont pas à exclure et l'utilisation de Nirvana S se raisonne sur une priorité d'infestation de type ortie royale ou renouée liseron en forte pression. Cet usage ayant été obtenu à la demande de Terres Univia et Terres Inovia pour lever des impasses techniques, la firme décline toute responsabilité sur ces éventuels risques de sélectivité.

Appliquer Nirvana S, seul (associations non conseillées) en post levée sur une végétation sèche et en bon état végétatif (absence de stress hydrique, de carences). L'application sera efficace sur de jeunes adventices, 2-3 feuilles maximum.

Pour rappel, sont autorisés sur lentille en post-levée :

• Challenge 600 : autorisé en postlevée à 1 l/ha/an (la dose totale prélevée + postlevée doit être de 4 l/ha maximum) - application entre le stade 4 et 7 feuilles. Fractionnable en 2 applications maximum de 0,5 l/ha par application.

• Lentagran : autorisé à 2 kg/ha/an (dose pleine non recommandée du fait de manques de sélectivité) – application en post-levée jusqu'au stade BBCH 33 (formation du 3e entre-nœuds), fractionnable en 2 applications.

- Conseil : 2 applications à 0,5 kg/ha par application à 8-10 jours d'intervalle. Mélange possible avec Challenge 600 à 0,5 l/ha.
- Attention, des manques de sélectivité peuvent parfois survenir selon les conditions d'application et de croissance des lentilles.

• Nirvana S : autorisé en postlevée à 0,5 l/ha. Respecter un cumul maximum pré-levée + post-levée de 2 l/ha/an - application entre le stade 2 et 6 feuilles. Fractionnable en 2 ou 3 applications (pré-levée incluse).

- Conseil : 2 applications de 0,25 l/ha par application à 8-10 jours d'intervalle.

• Corum : Fortement déconseillé à cause du manque de sélectivité sur lentille.

Terres Inovia

// LÉGUMINEUSES DE PRINTEMPS

Les ravageurs à surveiller dès la levée

Thrips, sitones et pucerons sont les ravageurs à surveiller dès la levée sur légumineuses de printemps. Le point avec Terres Inovia.

Les semis des légumineuses à graines de printemps - pois, féverole, lupin et lentille - sont en cours. La surveillance débute dès la levée pour certains ravageurs.

Le sitone, le ravageur toujours ponctuel

Les sitones sont des charançons de grande taille, actifs à partir de 12 °C. Leur présence dans les parcelles se traduit par des encoches semi-circulaires sur le bord des feuilles qui présentent alors un aspect dentelé, sans nuisibilité directe. En revanche, les larves détruisent les nodosités, compromettant l'alimentation azotée. Les larves étant non atteignables, la lutte vise les adultes.

Surveillance : Dès la levée, observer les encoches semi-circulaires sur les dernières feuilles émises.

Si les seuils sont atteints, un traitement à base d'un pyréthrinoïde homologué est recommandé. L'intervention sera d'autant plus efficace que les sitones sont actifs (temps ensoleillé, sans vent).

Ne plus intervenir au-delà de 6 feuilles (10 feuilles du pois d'hiver) : passer ce stade, l'essentiel des pontes a déjà eu lieu. Si les adultes sont observables tout au long de la campagne, la nuisibilité des larves devient négligeable au-delà de ce stade.

Le thrips, le ravageur discret

Le thrips est un insecte minuscule de 1 mm brun foncé, actif autour de 7-8 °C. Il pique les plantes pour se nourrir et injecte une salive toxique pouvant provoquer nanisme des plantes ou encore crispation des feuilles. La nuisibilité des thrips est accentuée si la plante est jeune et peu poussante.

Surveillance : les thrips étant très petits, il est recommandé pour les dénombrer de prélever des plantes et les mettant dans un **sac transparent** laissé au soleil. Au bout d'une dizaine de minutes, les thrips vont s'agglutiner sur la paroi du sac, permettant de relever leur nombre par rapport au nombre de plantes dans le sac.

Stade d'observation et seuil d'intervention : Voir tableau 1.

Comme pour les sitone, si un traitement est nécessaire, utiliser un pyréthrinoïde homologué.

Le puceron, attention en cas d'hiver doux

Le pois et la lentille sont généralement colonisés par des pucerons verts du pois (*Acyrthosiphon pisum*). La féverole est, quant à elle, préférentiellement colonisée par le puceron noir de la fève (*Aphis fabae*). Le lupin peut être colonisé par *Macrosiphon albifrons* mais rarement.

Les pucerons arrivent habituellement vers la floraison mais peuvent parfois arriver plus tôt en végétation comme en 2020. Les pucerons, en plus de ponctionner la sève, peuvent transmettre des virus. Ces viroses sont d'autant plus nuisibles qu'ils infectent les plantes à des stades jeunes sur des plantes stressées. À partir de la floraison, le risque viroses diminue mais il faut prendre en compte les dégâts directs liés aux piqures : avortements de boutons floraux et de jeunes gousses.

Surveillance : le puceron vert est souvent caché et peu visible par sa couleur verte. Pour mieux l'observer, prélever des plantes et les secouer au-dessus d'une feuille blanche. Les pucerons verts du pois ont une faible adhérence à la plante et tombent facilement (voir tableau 2).

Avant toute application de produit, vérifiez la réglementation relative à la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs durant la floraison.

Bastien Remurier, Terres Inovia



Laurent Jung/Terres Inovia

Pucerons verts sur pois d'hiver.

		Pois		Féverole	Lentille	Lupin
		Printemps	Hiver			
Sitone	Stade d'observation	Levée à 6 F	Levée à 10 F	Levée à 6 F		
	Seuil d'intervention	5 à 10 encoches par plante sur les 1ères feuilles émises (1)		Présence de nombreuses encoches sur l'ensemble des étages foliaires (2)		
Thrips	Stade d'observation	Levée à 3 F	Pas de dégâts observés sur PH	Pas de dégâts observés sur FH	Levée à 4 F	Levée à 3 F
	Seuil d'intervention	1 thrips par plante en moyenne	x	Forte présence		

Terres Inovia

(1) Maintenir ensuite la surveillance et réintervenir si le seuil est à nouveau dépassé sur les jeunes feuilles émises avant 6 feuilles du pois de printemps et 10 feuilles du pois d'hiver.
(2) Pour la lentille, les feuilles sont particulièrement petites et peuvent facilement tomber, n'hésitez pas à surveiller également les racines avec les attaques des larves sur les nodosités.

Tableau 1 // Stades d'observation et seuil d'intervention pour sitones et thrips sur les légumineuses à graines.

Nouvelles recommandations d'emploi pour Teppeki/Afinto

Il est recommandé de ne plus utiliser d'adjuvant ou d'huile pour les cultures suivantes : pois protéagineux et fourragers, féverole, lupin, pois écossés frais, fève sèche, haricots secs, pois secs, pois chiche, et lentille sèche.
Les autres conditions d'emploi restent inchangées.



Clarisse Guiziou-Jaouen/Terres Inovia

Dégâts de sitone sur féverole.

Stades	Pois	Féverole	Lentille
Levée – 6 feuilles (1)	≥ 10% plantes avec pucerons Préférentiellement Pyréthrinoïde autorisé ou KARATE K		≥ 10% plantes avec pucerons Pyréthrinoïde autorisé
6 feuilles – avant début floraison (2)	≥ 10-20 pucerons/plante KARATE K, MAVRIK JET, TEPPEKI	≥ 10-20% plantes avec pucerons KARATE K, MAVRIK JET, TEPPEKI	≥ 10% plantes avec pucerons TEPPEKI
Floraison (3)	≥ 20-30 pucerons/plante MAVRIK JET, TEPPEKI	≥ 20% plantes avec manchons (4) MAVRIK JET, TEPPEKI	≥ 2-3 pucerons/plante TEPPEKI

Terres Inovia

Tenir compte du **pourcentage de plantes avec pucerons** aux stades précoces, avec un **seuil d'intervention à 10%.** Avant toute intervention, **rester attentif à la présence d'auxiliaires (coccinelles, syrphes…) qui permettent de réguler les populations de pucerons**.

(1) *Si présence simultanée sitones et seuil dépassé, choisir une solution également autorisée sitones. Il est préférable de conserver les aphicides spécifiques pour de plus fortes infestations et/ou pour leur autorisation durant la floraison.*
(2) *Si une nouvelle intervention est nécessaire en floraison, KARATE K ne sera pas utilisable en pois ou féverole (absence de mention abeille). Seuls MAVRIK JET et TEPPEKI seront utilisables selon la culture mais attention, leur utilisation est limitée à une application.*
(3) *KARATE K n'est pas utilisable en floraison du pois ou de la féverole car il ne bénéficie pas de mention "abeille". L'utilisation de MAVRIK JET et TEPPEKI est limitée à une application.*
(4) *Lorsque les pucerons se développent et forment une colonie de plusieurs dizaines ou centaines d'individus accolés sur les tiges et forment une tache noire d'au moins 1 cm de long, on parle de manchon.*

Tableau 2 // Seuil d'intervention pour pucerons vert sur pois, féverole et lentille.



DIVERSIFICATION

// ÉLEVAGE LAITIER

Oh, les bons fromages bios

Élise Manière et Simon Belin, éleveurs de vaches Simmental à Boux-sous-Salmaise, ont ouvert une fromagerie sur la ferme familiale.

Le petit village de Boux-sous-Salmaise, à 40 km à l'ouest de Dijon, compte 130 habitants et désormais deux fromageries ! La première, la Chèvrerie de l'Odysée, avait ouvert ses portes en janvier 2021. Il y a quelques semaines, ou plutôt quelques jours, la Ferme de l'Oze en a fait tout autant avec, cette fois, un atelier de transformation dédié au lait de vache. *« Ma sœur et moi sommes installés depuis septembre 2023, nous avons repris les parts de nos parents partis en retraite. Les travaux n'ont cessé de s'enchaîner depuis notre arrivée pour aboutir à l'ouverture de notre fromagerie, début mars »*, indique Simon Belin, à qui nous avions accordé un article il y a dix ans lors de son arrivée sur les bancs de l'école d'ingénieurs agronomes de Dijon. *« Juste après cette rencontre de 2015, j'avais eu un déclic au Gaec des Marronniers, à Origny-sur-Seine, là où je suivais un stage de six semaines »*, retrace le jeune homme, *« la transformation du lait m'avait beaucoup plu, ce projet a mûri dans ma tête jusqu'à mon installation. Un séchoir en grange est un autre projet que nous menons en parallèle en ce moment, pour gagner en qualité : c'est aussi à Origny que j'ai eu cette idée »*. Élise Manière, la sœur de Simon, participe elle aussi à l'aventure après deux décennies à travailler dans le commerce. L'ancienne gérante du Gamm vert de Montbard a suivi une formation à Poligny dans le Jura pour parfaire ses connaissances et œuvrer dans son nouvel atelier de transformation flambant neuf.



Les enfants de Brigitte et Yves Belin ont repris la ferme en 2023. La fromagerie est une nouveauté et aura nécessité plus d'un an de travaux « non-stop ».



Le troupeau compte 60 vaches de race Simmental.

Contrat avec Delin

La Ferme de l'Oze, en bio depuis de nombreuses années, a signé un contrat avec la Fromagerie Delin : *« nous avions appris que cette entreprise locale recherchait des producteurs. Nous sommes entrés en contact avec eux et tout s'est très bien passé. Philippe Delin, le gérant, a montré beaucoup d'intérêt à notre installation et surtout, à notre projet de transformation, à tel point qu'il nous a même aidés pour les plans de notre construction ! Élise a travaillé chez eux pour acquérir de l'expérience, c'est le top »*. Les membres du Gaec des Marronniers ont été eux aussi de très bon conseil : ces derniers sont une nouvelle fois remerciés.

C'est parti

Élise Manière et Simon Belin souhaitent transformer un quart de la production laitière de leurs 60 Simmental, soit environ 100 000 litres : *« c'est l'idée de départ que nous avons, la fromagerie a été calibrée pour ce volume. L'atteindre au plus vite sera le mieux, nous nous donnons tout de même quatre ou cinq ans pour y parvenir »*. Les deux éleveurs proposent d'ores et déjà de la crème crue, du beurre, du fromage blanc, du skyr nature ou aux fruits, des yaourts brassés ou aromatisés… *« Pour celles et ceux qui ne connaissent pas, le skyr est un yaourt onctueux, avec beaucoup de protéines mais sans matières grasses. Il y aura aussi de la tomme dans quelque temps et de la raclette dès l'automne »*, ajoute Simon Belin. Le *« P'tit Oze »* vient garnir la gamme de produits de la boutique : *« c'est notre création ! Il s'agit d'un fromage à pâte molle, un mixte entre le reblochon et le Carré de l'Est. Par son nom, nous rendons hommage à notre belle vallée de l'Oze »*.

Du lundi au samedi

La fromagerie dispose d'un espace de vente, ouvert du lundi au vendredi de 10 heures à midi et le samedi, de 10 heures à 12 h 30. Les deux paysans fromagers envisagent d'écouler leurs produits dans bien d'autres points de vente : *« nous avions pris contact avec des supermarchés, des magasins spécialisés, des cantines, des restaurants, des épiceries fines lors de notre étude de marché. Aujourd'hui, avant même que nous les recontactions, plusieurs d'entre eux nous rappellent déjà, cela fait forcément plaisir »*.

Pas mal d'autoconstruction

Le coût de ce projet d'une surface de 200 m², équipé avec tout le matériel nécessaire pour bien travailler, s'élève à 250 000 euros. L'autoconstruction a permis de diminuer la facture initiale, sans doute proche des 350 000 euros. *« Nous n'avons pas arrêté pendant un an, nous nous sommes chargés du terrassement, des fondations, du montage du bâtiment et du bardage, de la création de nos deux caves et de petits travaux divers… Effectivement, nous aurions certainement dû débourser 100 000 euros supplémentaires dans le cas contraire »*, lance Simon Belin qui, pour se libérer du temps avec sa famille, avait anticipé l'embauche d'un salarié, Guillaume Guyon, pour l'atelier bovin. Rencontrés la semaine dernière en plein travail dans leur fromagerie, Élise Manière et Simon Belin partageaient leur fierté de s'engager pour leur territoire, pour l'agriculture biologique et la préservation de la biodiversité : donner accès à des produits laitiers locaux et de qualité aux consommateurs sera leur fil directeur pendant de très longues années !

AG

L'actualité de la fromagerie est à suivre sur son site internet (lafermedeloze.com) et les réseaux sociaux (La Ferme de L'Oze). Contact : 06 87 52 45 11, gaecdeloze@gmail.com

// HÉLICICULTURE

Les héliciculteurs de France avaient rendez-vous en Côte-d'Or

Le 18 mars, une trentaine d'héliciculteurs s'est rassemblée dans les locaux de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, à Bretenière, près de Dijon, à l'occasion de leur assemblée générale annuelle.



Pour consacrer cette journée sous le signe de l'escargot, une photo de l'animal en forme humaine fut prise, sur la pelouse ensoleillée de la Maison de l'agriculture de Bretenière.

Depuis les recommandations du ministère de l'Agriculture sur un nécessaire regroupement des éleveurs en entité nationale, les producteurs d'escargots français sont rassemblés au sein d'une fédération, laquelle est accompagnée dans ses missions et travaux par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or depuis 2024. Venus des quatre coins du territoire national, ces héliciculteurs se sont retrouvés le 18 mars à la Maison de l'agriculture de Côte-d'Or, à Bretenière, près de Dijon. Ils ont partagé, le temps d'une journée, un programme bien chargé. Les travaux de l'année ont été présentés : recensement des producteurs, lancement d'un programme de recherche et développement pour endiguer la mortalité en élevage et faire l'état des lieux des pratiques, présence de la filière sur les salons agricoles… La matinée s'est clôturée sur l'élection de 16 délégués au conseil d'administration, issus des quatre groupements adhérents. Quatre représentants de la Bourgogne Franche-Comté y ont fait leur entrée : trois éleveurs (Émilien Bourgeois (Doubs), Élise Loigerot (Haute-Saône) et Frédéric Marcouyoux (Côte-d'Or)) et un formateur du CFPPA de Châteaufarine : Anthony Garnier. La fédération a également renouvelé son bureau, intégré par Élise Loigerot à la fonction de trésorière, et ses quatre co-présidents, dont Émilien Bourgeois.

Héliciculture et changement environnementaux

Par la suite s'est tenu un atelier sur les besoins de formation en collaboration avec l'organisme Vivea, suivi d'une prise de parole de FranceAgriMer sur les perspectives prochaines de la filière au niveau national, et pour finir, par la présentation du programme *« Pratiquer une héliciculture adaptée aux changements environnementaux grâce à l'innovation et l'expérimentation (Phacelie) »*, cofinancé par les Régions Bourgogne Franche-Comté et Auvergne Rhône-Alpes.

Ce programme est porté par l'Institut technique de l'aviculture, de la pisciculture et de la cuniculture (Itavi) et inclut la Fédération nationale des héliciculteurs de France (FNHF), la Chambre d'agriculture 21 et les deux centres de formation hélicicoles régionaux (CFPPA Chateaufarine, dans le Doubs et La Motte Servolex, en Savoie) comme partenaires.

Alice Cubillé

// EXPERTS FONCIERS

58

L'évaluation le cœur du métier

Les experts fonciers de la Chambre départementale de la Nièvre ont tenu leur assemblée générale et renouvelé leur bureau.

Le 7 février, à Varennes-Vauzelles, se déroulait l'assemblée générale des experts fonciers de la chambre départementale de la Nièvre. Le rapport d'activité fut passé en revue, avec le renouvellement du bureau. Ainsi, ce dernier se compose de : Sébastien Perret, président ; Henri Maugars, vice-président ; Pierre Laudet, trésorier ; Aude Madamet, secrétaire.

Suite à cela, les échanges se sont dirigés vers les relations entre les experts fonciers et les organismes para-agricoles du département. Sur ce sujet, l'assemblée et le bureau ont insisté sur l'intérêt d'expliquer et de présenter le métier d'expert foncier. En effet, tous les membres de la chambre se sont accordés sur le fait que l'expert foncier est un acteur neutre et indépendant de l'évaluation foncière et agricole. Afin de mettre ceci en avant au travers d'une communication précise, il a été proposé la création de groupes de travail spécifiques. Pour le président, Sébastien Perret, cela permettra potentiellement *« d'insuffler l'envie aux jeunes à s'engager dans cette voie professionnelle »*.

Discussions nourries

Après ces discussions, les experts titulaires et stagiaires ont échangé sur les problématiques et formations proposées par des instances directionnelles : leur ordre le CNEFAF : (le Conseil National des Experts Fonciers Agricoles et Forestiers), la CEF le syndicat professionnel (la Confédération des Experts Fonciers) ainsi que l'Union Régionale Centre Franche-Comté. D'autres thèmes furent abordés durant cette assemblée générale comme l'évaluation foncière et immobilière, les expropriations, l'aménagement du territoire, les baux ruraux, l'éviction, les dommages et préjudices puis enfin l'environnement et la biodiversité.
Enfin, la journée s'est clôturée par les interventions de Cédric Zambotto, conseiller grandes cultures à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, et d'Amaury Fichot (conseiller économie agricole productions végétales à la Chambre d'agriculture de la Nièvre) sur le thème de « Actualités grandes cultures et économie agricole départementale ».

D'après communiqué



Henri Maugars.

Étaient présents lors de l'assemblée générale : Coralie Dragan, Pierre de Fremont, Alain Gresle, Pierre Laudet, Aude Madamet, Henri Maugars, Sébastien Perret, Gilles Simon, Eric Guerin, Philippe Thepenier, Constance Bernier, Alexandra Choquet.

// FÉDÉRATION DES ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES

71

Une année difficile mais dynamique

L'assemblée générale de la Fédération régionale des entrepreneurs des territoires de Bourgogne Franche-Comté (FREDT BFC) s'est tenue récemment à Montchanin, en Saône-et-Loire, peu avant celle de la Fédération nationale.

Marielle Alévêque, la déléguée de la Fédération régionale des entrepreneurs des territoires FREDT de Bourgogne Franche-Comté (BFC) a ouvert la séance, lors de la dernière assemblée générale de l'union, organisée à Montchanin, en Saône-et-Loire. Elle était accompagnée de Fernando Da Costa, entrepreneur dans la Nièvre, président de la FREDT BFC et trésorier général de la Fédération nationale. L'année 2024 a été marquée par de nombreuses embauches. Afin de mieux structurer les activités de tous ses adhérents, quatre sections distinctes ont été mises en place au sein de la fédération : agriculture, viticulture, forêt et rural. En effet, face aux défis rencontrés par chaque secteur d'activité, un groupe de travail spécifique sera créé pour chaque domaine. Cette approche vise à mieux répondre aux difficultés propres à chaque secteur et à renforcer le travail de terrain, notamment pour attirer de nouveaux adhérents. La filière forestière traverse une période critique. Des actions seront rapidement mises en place pour tenter d'inverser la tendance.



Pour les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers de BFC, 2024 a été une année compliquée, qui s'est néanmoins distinguée par d'importants recrutements.

Objectifs et projets pour 2025

La fédération des entrepreneurs organise également des formations adaptées aux besoins des adhérents. Plusieurs sont programmées en 2025 : une journée dédiée à la préparation de la retraite ; une session sur la convention collective Entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers (Etarf) ; une formation sur la lutte contre l'ambroisie en partenariat avec la Fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles (Fredon). Mais le fait marquant de l'assemblée générale a été le lancement de la campagne nationale visant à renforcer la communication des entrepreneurs des territoires. Après une campagne 2023 axée sur la sécurité routière avec cinq affiches de sensibilisation, la FNEDT a lancé en 2024 une nouvelle campagne sur le port des équipements de protection individuelle (EPI). Un espace LinkedIn, ouvert en mai, a dépassé les attentes en termes de fréquentation, tandis que la page Facebook, lancée en octobre, doit encore gagner en visibilité. La fin de l'année 2024 et le début de 2025 marqueront une refonte de l'identité visuelle de la FNEDT, pour moderniser les outils et supports de communication proposés aux adhérents. Un nouveau logo et un site internet modernisé seront bientôt dévoilés. Un espace adhérent va être mis en ligne, incluant un tableau de bord, un service de petites annonces, une boutique et une photothèque dédiée aux membres. Le magazine de la FNEDT fera lui aussi peau neuve en adoptant une nouvelle maquette, tout en conservant ses rubriques habituelles.

Le congrès de la FNEDT s'est tenu du 6 au 8 mars à Arles dans les Bouches-du-Rhône. Il a été marqué par des « rencontres business et démo ». Cinq ateliers techniques étaient proposés, ainsi que des speed datings permettant des prises de rendez-vous rapides avec des partenaires pour répondre aux besoins matériels et logistiques.

Cédric Michelin

// MORVAN

89

« Des phrases comme des haies »

Deux classes de CP-CE1 de Brassy et Lormes ont réalisé l'atelier pédagogique « Des phrases comme des haies » pour découvrir de manière ludique la technique de la pléchie.



Atelier pédagogique « Des phrases comme des haies ».

« L'idée c'était de sensibiliser les enfants à la pratique documentaire par la photographie et le texte. Nous avons voulu mêler la pratique que j'ai, en s'appuyant sur un sujet propre au Morvan, la pléchie, une technique de taille de haie, assez ancienne, qui n'est plus pratiquée de manière récurrente », raconte Nina Ferrer-Gleize, photographe au cœur du projet, en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Morvan. Après trois séances d'ateliers de pléchie, les enfants ont exposé leurs œuvres, ce vendredi 21 mars à l'école primaire de Lormes.

Au milieu de cette salle de classe, deux haies portatives ont été exposées, ornées de photographies et de dessins. *« On a expérimenté la photographie argentique, les enfants avaient des appareils jetables avec lesquels ils ont documenté le travail de la taille de haie, ils ont également collecté des végétaux, dessinés des outils »*, détaille l'artiste. Reconnue pour son travail de mémoire, « L'Agriculture comme écriture », Nina Ferrer Gleize a la volonté de mêler le patrimoine à l'art. *« On a construit une série photographique collective de la taille de haie. On a voulu multiplier les manières de raconter ce qu'on avait vécu. L'idée est de faire se rencontrer le tressage de la nature et le tressage des mots et des images »*, raconte Nina Ferrer Gleize.

Mêler l'art au patrimoine local

Pour lier le patrimoine local à l'art, le Parc Naturel Régional du Morvan a fait appel à deux plécheux Jean-Paul et Jean-Jacques. Ces deux spécialistes de la technique de haie ont dédié une journée pour répondre aux questions des enfants. *« On les a accompagnés lors de la première journée, où on a pléché une haie. On était seuls le matin et avec eux l'après-midi. Au cours de cette journée on a répondu à leurs questions »*, explique Jean-Jacques. Jean-Paul lui se souvient, du bonheur de cette journée. *« Les enfants étaient formidables, ils nous ont posé une avalanche de questions »*, confie-t-il. Jean-Jacques est du même avis et pour lui les organisateurs y sont pour beaucoup. *« Ils ont participé à 100 % aux ateliers qui leur ont été proposés. Les ateliers étaient très bien organisés. Avec des questions à tour de rôle, par petits groupes »*, expose-t-il.

Du côté des familles, c'est le même constat. *« Il était super investi, il racontait sa journée. Il m'a appris un nouveau terme, la pléchie. Même à un moment donné il m'a dit « on m'a demandé de me taire parce que je posais trop de questions »*, rigole Élodie, mère de famille et agricultrice. Une initiative qui a fait l'unanimité auprès de tous les parents d'élèves. *« Ils ont vraiment apprécié que leurs enfants soient acteurs dans le projet. Les enfants ont eu le temps de s'exprimer avec l'artiste, avec les intervenants »*, conclut Marie Odile Fix, directrice de l'établissement de Lormes.

Charlotte Sauvignac

// MFR DE GRON

89

Jean Corberon, d'élève à président

Après 42 ans de présence au sein de la MFR de Gron, Jean Corberon se retire définitivement de l'établissement local.

« J'ai connu la maison familiale, en tant qu'élève, à la rentrée scolaire 1971-1972, où j'ai suivi des cours pendant 4 ans », se remémore Jean Corberon, président de la MFR de Gron. Après avoir été scolarisé, il n'a jamais quitté le paysage sénonais. *« Je suis parti en tant que professionnel. J'ai d'abord travaillé chez mon père et après j'ai ouvert en 1982 mon entreprise de paysage. En parallèle, je suis entré dans le CA en novembre 1983, ici, en même temps que j'accueillais mon premier stagiaire à la maison familiale »*, témoigne le jeune retraité.

Spécialisé dans le paysage, Jean Corberon a toujours souhaité aider les élèves de la MFR à se lancer. *« Les stagiaires de la maison j'en ai eu une soixantaine, tout au long de ma carrière professionnelle. J'ai toujours eu un lien avec la maison familiale »*, confie-t-il. Un accompagnement qu'il fait tout au long de sa carrière, même lorsqu'il prend sa retraite, en 2020. *« Mon entreprise de paysage comptait trois salariés, dont deux issus de la MFR et lorsque j'ai décidé d'arrêter mon activité, j'ai vendu mon entreprise à un ancien élève que j'avais connu »*, ajoute Jean Corberon.

De ses yeux d'enfants à ceux d'adultes, le président de la maison familiale voit évoluer son établissement de prédilection. *« En prenant du recul, j'ai vu évoluer la MFR, de ma position d'élève, où il y avait moitié moins de bâtiment qu'à l'heure actuelle. Je l'ai également vu évoluer par son nombre d'élève, par les types de formation et dans son patrimoine »*, témoigne-t-il.



Jean Corberon, président de la MFR de Gron.

De trésorier à président

Avant d'être président, Jean Corberon a monté petit à petit les échelons du CA. *« J'ai occupé plusieurs postes, j'ai été secrétaire, trésorier, vice-président une dizaine d'années et puis président depuis 2013 »*, confesse le Sénonais. Au cours de son mandat, il suit de près ses anciens élèves. *« Sur la soixantaine d'élèves que j'ai formés, il y en a actuellement 6 ou 7 qui ont monté leur entreprise et ils sont toujours dans le département »*, raconte-t-il.

Après 42 ans, Jean Corberon, personnage emblématique de la maison familiale de Gron, rend les armes. *« On a beau être dans le secteur, on termine toujours par être déconnecté, ne serait-ce qu'au niveau professionnel. J'ai envie de passer à autre chose, et avec ma femme on est de plus en plus en vadrouille »*, raconte le jeune retraité. Un départ serein, puisqu'il connaît déjà la personne qui prendra la relève. *« Le prochain président, sera une présidente, elle fait partie du conseil d'administration et prendra ses fonctions le 7 avril, jour pendant lequel il y aura l'élection du bureau »*, conclut Jean Corberon.

Charlotte Sauvignac

// JURIDIQUE

La servitude de vue

Afin d'assurer une certaine tranquillité, la loi impose des limites à la création des ouvertures donnant sur les parcelles de ses voisins. Il est toutefois possible d'y déroger par la mise en place d'une servitude de vue.

Le Code civil réglemente les distances à respecter en matière de vue, il s'agit de la servitude de vue légale. Ainsi, pour une vue droite (celle qui permet une vision directe sans se pencher ou tourner la tête), la distance légale entre l'ouverture et la limite séparative des 2 propriétés doit être de 1,90 m (article 678 du Code civil.) La distance est calculée depuis le bord de la fenêtre, le rebord extérieur du balcon ou de la terrasse et la limite séparative. S'il s'agit d'une vue oblique (qui nécessite de tourner la tête pour voir la propriété voisine), alors, la distance se réduit à 0,60 m. Précisons par ailleurs que sont considérées comme des vues toutes les ouvertures de type fenêtres, portes-fenêtres, baies vitrées, velux et balcon, ou encore terrasse…

Il est possible de déroger à la servitude de vue légale, si un accord est trouvé (et consigné dans un acte notarié, publié au service de la publicité foncière) entre les propriétaires voisins. On parle alors de servitude de vue conventionnelle. Cette servitude sera alors attachée au bien, perpétuelle, et s'imposera aux propriétaires successifs. Deux autres modes d'acquisition d'une servitude de vue existent, bien que moins fréquents : par prescription trentenaire (s'il n'existe aucune contestation judiciaire durant 30 ans de la création d'une ouverture en dehors des limites légales, la servitude pour cette ouverture est acquise par défaut), ou par division de propriété (si une propriété unique est vendue de manière divise, et que l'une des ouvertures se trouve en deçà des distances légales, l'acquéreur de la parcelle bénéficie d'une servitude de vue.)



Freepik

Enfin, il existe certains cas dans lesquels on peut ne pas respecter les limites légales sans qu'une servitude de vue ne soit nécessaire. En effet, dans le cas d'une ouverture ou d'un percement sur une servitude de passage, sur la voie publique, sur une parcelle de terrain en indivision ou sur un toit fermé ou un meuble aveugle, la création d'ouverture est libre.

MCE

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Savoir négocier pour vendre à des professionnels

• 31 mars et 8 avril

À bretenière

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Soigner ses bovins par l'acupuncture

• 7 et 8 avril

Proche Créancey

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Réaliser ses extraits fermentés, purins et décoctions

• 10 et 11 avril

À Beaune.

Marie Monique, CA21 – 06 78 15 80 99 marie.monique@cote-dor.chambagri.fr

// Bien gérer les mises-bas de ses vaches laitières avec le GDS

• 22 avril

Proche Pouilly-en-Auxois.

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Décider ou non d'intégrer un chien de protection

• 7 avril

La réussite de l'introduction d'un chien dans son troupeau nécessite une attention et un investissement quotidien sans faille de la part de l'éleveur. afin d'avoir des éléments pour décider ou non d'intégrer un chien de protection dans son troupeau la Chambre organise une formation sur le sujet le 7 avril (Lieu à venir). En sus, une formation plus complète de 2 jours, les 26 et 16 octobre sera organisée.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Observer ses cultures pour réduire ses intrants (Nouveau)

• 29 avril, 11 juin et 28 octobre

Savoir observer ses cultures pour optimiser les interventions et réduire les intrants. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Piloter son atelier lait et gagner en efficacité dans l'organisation du travail

• 9, 10 et 11 avril

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 30 62 99 58.

// MAEC BFC Morvan – Enjeux et engagement secteur Yonne

• Jeudi 10 avril

À Saint-Père (Vézélien)

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 30 62 99 58.

// Connaître la PAC pour réussir ma déclaration

• 10, 17, 24, 29 avril et 6 et 13 mai

À Auxerre, de 9 h à 12 h.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Prévention sur les travaux en hauteur

• Mardi 8 avril

La FDSEA de Côte-d'Or et la MSA de Bourgogne organisent une journée de prévention sur les travaux en hauteur à la ferme du lycée agricole de Tart-le-Bas, 3A route de Varanges, de 10 h à midi et de 14 h à 16 h. Elle s'adresse aux agriculteurs, salariés agricoles, jeunes en formation, formateurs, administrateurs et salariés d'OPA… toute personne concernée de près ou de loin par les activités agricoles. Dans ce secteur, les chutes de hauteur représentent 4 000 accidents du travail par an, soit plus de 10 % des accidents du travail. Au programme de la journée : test de nacelle en situation de travail, présentation d'équipements de protection individuelle innovants, prévention des risques professionnels, conseil en assurance.

Inscription possible jusqu'au 27 mars : sje@fdsea21.fr et au 03 80 68 67 68

Réunion retraite à Créancey

• Mercredi 9 avril

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une réunion d'information sur la retraite mercredi 9 avril de 14 heures à 16 heures au pôle agricole de Créancey. Les principales étapes à la transmission seront présentées, un conseiller MSA interviendra également sur la réglementation.

Renseignements : 06 30 82 30 93, alexis.parent@cote-dor.chambagri.fr

// Conférence sur la protection des vignes à Beaune

• Jeudi 10 avril

En partenariat avec le Groupement d'étude et de suivi des terroirs (Gest) et dans le cadre de la programmation à la Cité des Climats et vins de Bourgogne, une conférence sur le thème de la protection des vignes contre l'oïdium et le black-rot aura lieu à la Cité des vins et climats de Bourgogne. Les intervenants seront Nicolas Constant, référent viticulture biologique de l'IFV Montpellier et Xavier Burgun, ingénieur viticole à l'IFV Charentes Cognac.

Tarifs : 6 €/personne, 3 € pour les étudiants et gratuit pour les adhérents du Gest (conférence et verre de vin pour clôturer).Réservations en ligne : https://reservation.citeclimatsvins-bourgogne.com/beaune-conference-la-protection-des-vignes-contre-loidium-et-le-black-rot.html#reservation

// Assemblée générale de Solaal BFC à Beaune

• Mardi 29 avril

L'assemblée générale de l'association Solaal BFC, pour le développement du don alimentaire agricole se tiendra à 11 heures aux Caves des Hautes-Côtes de Beaune Nuiton-Beaunois (97 route de Pommard). Seront présentés le rapport d'activité 2024 et une étude sur les pertes et invendus agricoles.

Renseignements : 06 17 17 46 84 ou par mail : bourgognefranchecomte@solaal.org

NIÈVRE

// Semaine de l'engraissement

• Du 1er au 4 avril

Afin de promouvoir l'engraissement dans le département, la section bovine de la FDSEA 58, Sicarev, FEDER et la Chambre d'agriculture de la Nièvre vous convient à des rendez-vous à partir de 14 h : le 1er avril au GAEC de Sainte Baudière à Marzy ; le 2 avril au Gaec Goulot, au lieu-dit Clinzeau à Saint-Léger-de-Fourgeret ; le 3 avril au GAEC des Doreaux, au lieu-dit Les Doreaux à Diennes-Aubigny, le 4 avril au Gaec des Bourrys, au lieu-dit Latrault à Breugnon.

Renseignements : 03 86 93 40 92

// Anniversaire et JPO

• 3 mai

Pour fêter l'anniversaire de l'ouverture de la boutique « Les petites bottes nivernaises », les associés organisent une journée porte ouverte le 3 mai de 10 à 19 h (domaine de Champ Tournet, Bazolles). Au programme, ils proposent : une présentation de l'exploitation et des activités, visite de la boutique, dégustation de produits locaux et Malgaches, ainsi qu'un barbecue avec frites maison. Ouvert à tous.

Renseignements : www.lespetitesbottesnivernaises.fr

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.

Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	**122,55**	**+5,23%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

25/03/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 623 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	5,53	5,95	5,77	+ 0,07
		350-400	5,18	5,46	5,36	- 0,14
		400-450	5,05	5,36	5,19	+ 0,03
		450-500	4,65	4,95	4,82	- 0,08
	R	200-250	5,80	5,80	5,80	
		250-300	5,64	5,85	5,72	
		350-400	4,97	5,17	5,10	
F	U	250-300	4,96	5,22	5,06	- 0,06
		300-350	4,60	4,76	4,69	- 0,05
		350-400	4,41	4,72	4,62	- 0,08

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 125 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	4,39	4,62	4,45	- 0,16
F	U	400-450	4,05	4,60	4,44	- 0,18
		450 et +	3,65	4,49	4,16	+ 0,14

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 232 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,97	3,13	3,03	- 0,35
F	U	24 à 36 mois	3,31	3,85	3,52	- 0,10
		- 5 ans	3,29	3,67	3,46	- 0,08
		5 à 10 ans	3,31	3,82	3,46	+ 0,04
		+ 10 ans	3,07	3,45	3,17	
	E	- 5 ans	2,97	3,24	3,14	- 0,16
		5 à 10 ans	3,00	3,30	3,22	+ 0,20
		+ 10 ans	2,49	3,10	2,95	

OBSERVATIONS

Effectif global : 980 - Taux de vente : 98 %.

Broutards / taurillons : Encore une belle présentation, le commerce reste actif avec des cours plus ou moins reconduits, à l'exception des très lourds pour lesquels la vente est un peu moins emballée tout en conservant un niveau de prix très correct.

Laitonnes / génisses 18 mois : Transactions fluides et cours sensiblement maintenus.

Vaches / génisses 30 mois : Une présentation très hétérogène dans la qualité. On remarque de plus en plus de sorties d'animaux maigres destinés à la mise à l'herbe. La demande est toujours la même et les besoins des acheteurs ne sont pas totalement couverts. Commerce fluide avec des cours reconduits selon la qualité.

Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs. Une collecte des prises de sang partira du marché chaque jeudi à 16 h 30. (pour les animaux à vendre sur le marché le mardi suivant).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

24/03/2025

Effectif : 182

Broutards :	**(210 - 360 kg)**	**1170 - 1930**	**5,28 - 5,57**
Broutards :	**(395 - 500 kg)**	**2130 - 2270**	**4,44 - 5,23**
Laitonnes :	**(270 - 415 kg)**	**1360 - 1830**	**4,30 - 5,06**
Génisses 24 - 36 mois :	**(415 - 810 kg)**	**1710 - 2980**	**3,43 - 3,82**
Taureaux :	**(1110 - 1120 kg)**	**3580 - 3590**	**3,19 - 3,23**
Vaches légères :		**1530 - 2110**	
Vaches entre deux :		**2180 - 2290**	
Vaches lourdes :		**2390 - 2700**	

En mâles, la demande s'oriente principalement sur les veaux légers (- de 450 kg) à des cours en progression.

En femelles herbagères, les tarifs progressent à nouveau et facilement maintenus en lourdes.

Apports moins importants en vaches cette semaine permettant un placement rapide à des cours très fermes.

Bovins gras : 10

Vaches de viande : 5,90 à 6,42 € kg de viande.

Forte demande. Cours en progression.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

24/03/2025

Effectif : 22

Peu d'apports. Cours maintenus.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

17/03/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 93 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	5,41	5,82	5,63	+ 0,20
		+ de 50 kg	3,64	4,76	4,09	- 0,28
	R	de 38 à 44 kg	4,59	5,06	4,97	+ 0,08

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 89 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,08	2,23	2,15	- 0,07
	R	- de 60 kg	2,00	2,00	2,00	

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 94 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,34	5,79	5,50	
		de 38 à 44 kg	5,65	5,81	5,75	+ 0,11
		+ de 44 kg	5,51	5,91	5,57	+ 0,14
	R	de 38 à 44 kg	5,50	5,50	5,50	+ 0,08

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 19 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		24	50	37	- 28,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 311 - Taux de vente : 97 %

Bonne demande mais peu d'offre de qualité qui permet néanmoins de maintenir ou d'augmenter les tarifs selon les tarifs.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

19/03/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 198 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	5,16	5,91	5,47	- 0,13

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 117 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,82	2,34	2,10	- 0,07

OBSERVATIONS

Effectif global : 353 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : Beaucoup de lots d'agneaux gris, le peu de laitons présentés tirent leur épingles du jeu et se valorisent rapidement à des cours identiques à la semaine passée.

Net repli dans les agneaux lourds et tri beaucoup plus sélectif à l'approche de Pâques.

Brebis : Cours euphoriques, le peu d'offre ne permet pas de contenter les acheteurs. Cours reconduits à haussiers.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

19/03/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 124 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	5,30	5,39	5,37	
		350-400	5,00	5,00	5,00	+ 0,02
		400-450	4,88			
		450-500	4,88	5,32	4,93	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 98 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	4,01	4,01	4,01	
	U	24 à 36 mois	3,29	3,41	3,33	
		- 5 ans	3,11	3,62	3,33	+ 0,01
		5 à 10 ans	3,07	3,47	3,28	+ 0,02
		+ 10 ans	2,96	3,12	3,09	

OBSERVATIONS

Effectif global : 222 - Taux de vente : 100 %

Vaches : Les volumes sont plus importants cette semaine mais l'offre ne permet toujours pas de contenter le demande des engraisseurs. Cours reconduits à haussiers.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

24 Mars 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : de la fermeté en femelles et JB laitiers, reconduction poussive en JB viande.

Bovins maigres : la demande reste bonne. Les cours sont facilement reconduits, et restent en hausse sur les animaux légers.

POLITIQUES

Le gouvernement se doit de porter activement les demandes de notre secteur agriculture et élevage dans le cadre de l'agenda au parlement. Or les signaux ne sont pas clairs à ce stade. La présentation de la PPL « Contraintes », attendu pour début avril, est repoussée. Les dates pour l'ouverture des discussions sur un projet de texte renforçant EGALIM restent en attente. On notera par ailleurs qu'une très large part du texte de la Loi d'orientation (PLOA) a été validé, mais certains articles ont été censurés par le Conseil constitutionnel et devront être réintroduits.

SANITAIRE

L'Espagne a mis fin à l'obligation de vaccination pour les bovins en provenance de zones réglementées au titre des sérotypes 1, 3, 4 et 8 de la FCO. Elle applique le principe d'équivalence, levant les contraintes quand les animaux proviennent de zones où sont présents les mêmes sérotypes que sur son territoire. Une seule condition reste en vigueur : l'absence de signes cliniques. Ce pays est la première destination des veaux laitiers français avec 294 000 têtes en 2024, soit 85 % des exportations et la deuxième pour les broutards avec 109 000 têtes.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Mardi dernier, le Ministère de l'Agriculture a organisé une réunion sur le Rémunérascore. Pour rappel, cette expérimentation avait officiellement été lancée avec la loi Egalim de 2018 pour mettre en avant les conditions de rémunération des agriculteurs. Jusque-là, seul avait été pris le décret précisant le cadrage général et notamment les produits concernés et la durée d'expérimentation. La phase actuelle est celle de l'appel à manifestation d'intérêt pour faire un état des lieux des initiatives existantes et de leur efficacité jusqu'à la fin de l'année, avant de lancer une 2ème phase en 2026 d'évaluation plus approfondie de leur impact sur la rémunération. Présente à cette réunion, la FNB a rappelé l'importance de la contractualisation avec utilisation du coût de production interprofessionnel pour garantir la rémunération des éleveurs. Alors que ce projet a été lancé il y a déjà plusieurs années, il est plus qu'important d'avoir des avancées concrètes !

FAIT DE LA SEMAINE

Le congrès de la FNSEA se réunit les 25-26-27 mars à GRENOBLE. Pour la FNB et les départements d'élevage, ce sera l'occasion de souligner les attentes sur les dossiers encore non réglés par les pouvoirs publics (sanitaire, gestion des risques prairies, ICPE, …) . Également sera porté l'enjeu de soutenir le maintien de la production sur tous les territoires.

FOCUS

Les chiffres de l'observatoire de la contractualisation amont des abattoirs viennent d'être compilés par Interbev. La méthode avait été retravaillé pour fiabiliser les résultats. Il en ressort que 14% des bovins étaient contractualisés au 2nd semestre 2024, stable par rapport au semestre précédent. On peut notamment constater que 23% des JB viande et 14% des vaches/génisses viandes sont sous contrats. Force est de constater que les enjeux pris collectivement par les maillons de la filière sont très loin d'être atteints !

CHIFFRE A RETENIR

50 000

C'est l'objectif du nombre de fermes certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE) d'ici 2030. Le gouvernement reste pleinement engagé alors que le nombre de fermes devrait baisser en 2025 suivant la tendance amorcée dès fin 2024. En cause l'absence de marché mais aussi la version 4 plus contraignante que sa précédente. Les exploitations ne sont plus en capacités d'obtenir les notes nécessaires notamment sur le bilan azoté.

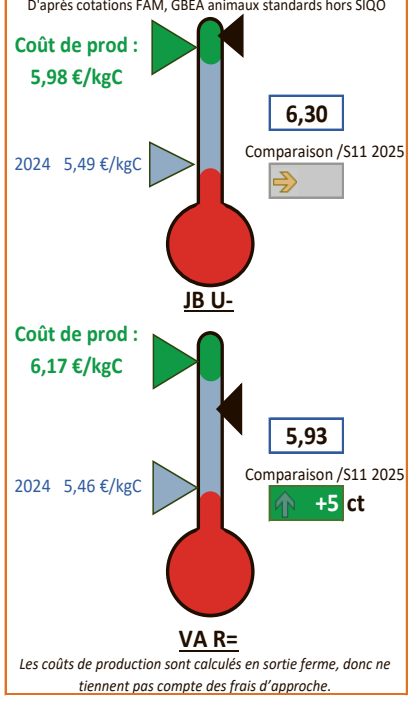
EN REGION

Les agriculteurs Italiens de la Coldiretti se sont réunis mercredi dernier à Parme afin de s'opposer au développement des pseudo-viandes cellulaires, cultivés en laboratoire. Quelques 20 000 manifestants, parmi lesquels une délégation de la FNB invitée par nos collègues italiens, ont déambulé afin de demander une consolidation des données scientifiques et des études cliniques réalisées par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), avant toute mise sur le marché !

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

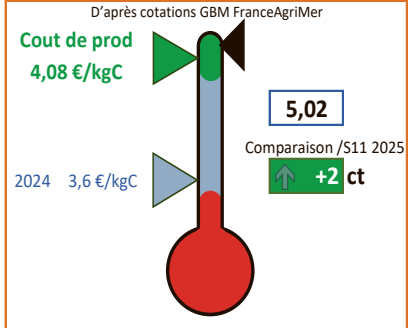
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

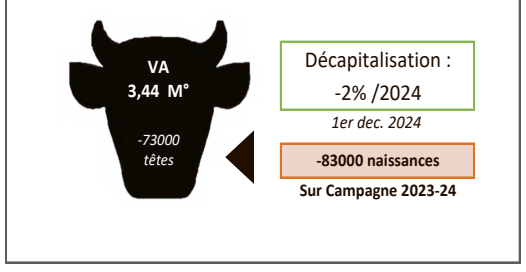
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

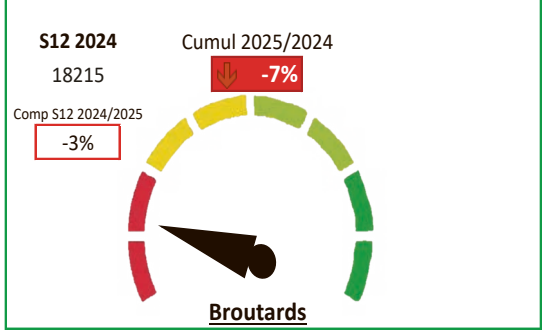
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

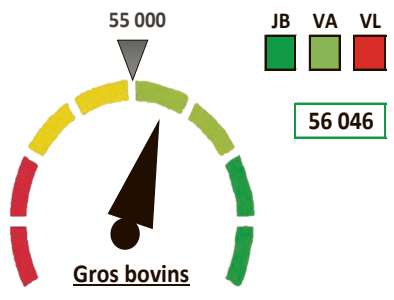
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux Semaine 12 du 15 au 23 mars.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : en semaine 12, le marché reste dynamique sur l'ensemble des régions, avec une demande soutenue et une tendance globale à la hausse des tarifs. Dans le Grand Ouest, les ventes sont rapides et les prix en augmentation, malgré une qualité parfois hétérogène. Au Centre, l'activité commerciale est forte, avec des besoins importants en France et à l'export, entraînant une reconduction ou une hausse des cours. Dans le Massif central, après des hausses successives, les prix plafonnent voire baissent légèrement sur les broutards lourds, tandis que les légers restent bien valorisés. Le Sud-Ouest et l'Est maintiennent une dynamique positive avec des marchés actifs et des ventes soutenues.

Gros bovins maigres : le marché du maigre est dans une phase dynamique et haussière, portée par une demande soutenue et une offre parfois insuffisante. Cette tendance pourrait se prolonger si l'équilibre entre offre et demande ne s'améliore pas. La tension est présente entre l'offre et la demande et permet une dynamique des cours dans toutes les catégories.

Boucherie : le commerce est clairement orienté à la hausse avec une forte demande et une offre limitée dans plusieurs zones. Cette situation pourrait se poursuivre tant que l'offre ne parvient pas à s'ajuster à la demande. Toutefois, cette hausse pourrait atteindre une limite à moyen terme.

Veaux : les achats sont sous tension avec une offre insuffisante face à une demande soutenue, notamment due à l'allègement des restrictions sanitaires favorisant les exportations vers l'Espagne. Cette situation entraîne une flambée des prix, notamment sur les marchés où l'offre est la plus restreinte.

Ovins : en agneaux, on note également un déséquilibre entre l'offre et la demande. L'excès d'agneaux lourds pèse sur les prix, tandis que les laitons restent bien valorisés. La proximité de Pâques entraîne une sélection plus rigoureuse des animaux. En brebis, la demande est très soutenue excédant largement l'offre, entraînant une stabilisation voire une hausse des cours. La fête de l'Aïd Al-Fitr joue un rôle clé dans cette dynamique.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

26 - Vends MF7615 Dyna-VT + chargeur MF4327 pesé 4400H pneus neufs 75000 euros. MF6140 chargeur, pneus 10% 4600H 23500 euros.
✆ 06 02 63 46 49

Travail du sol

73 - Vends faucheuse Novadisc 3.05 m, 7 assiettes, 5 patins de protection 2017, très peu servie. 6500 € à débattre.
✆ 04 79 28 70 79

Récolte

26 - Vends moissonneuse John Deer 2066 5M, coupe 6 rangs mais, broyeur 30 000 euros.
✆ 04 75 07 40 30

58 - Vends round baller Gallignani 8600, année 2000, 12000 balles. (1302)
✆ 06 45 71 94 52

Traitement

21 - Cause retraite vds presse krone vario pack 1800 Faneuse Niemeyer 5,7m surelevateur Bugnot 1104
✆ 06 98 38 19 62

69 - A vendre sulfateuse, avec tuyau, lance etc... Berthoud 400 l. bon état.
✆ 06 84 71 05 54

Epandage

39 - Vends tonne à lisier Agrimate, année 2008, 10 m3, 9 500 euros.
✆ 06 50 84 78 97

69 - Vends semoir engrais Amazone Premis 2000 l., disques 12 24 m. ou 18 36 m. hydro avec bâches TBE.
✆ 06 07 06 77 50 HR

Divers

70 - Agriculteur recherche Retler pour reprise maïs sous cribs.
✆ 06 63 37 70 09

01 - Vends Fendt 411 vario avec chargeur Stoll FZ 30 récent 15000 h tbé ; rigoleuse Greffet ; ensileuse JD 3765 pick up herbe et maïs, commandes électr. révisée bon état ; salle de traite Wesfalia 2x5 décro compteur Metatron 12 disponible Novembre ; nettoyeur HP Dimaco 150 bars.
✆ 06 85 17 96 95

21 - A saisir, 3850 €, tunnel 20 m long, 170 m2 environ + bâche. Tout très bon état. Poss. livré. (1305)
✆ 06 52 41 93 46

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (1304)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (1202)
✆ 06 74 23 69 42

26 - Vends charrue Vogel - Noot 5 socs 5500 euros, épandeur fumier Heywang Q 5T5 800 euros, pulve Berthoud 2000L 24m 2500 euros. Charrue fosse asperges 150 euros, table emballage fruit 100 euros.
✆ 06 08 76 06 57



26 - Vds cause retraite : Atomiseur Ideal Rhone15001 avec incorporateur et vannes électriques 5000 HT - Pulvérisateur Berthoud force 1000 rampe 15 m 4500 HT - Herse rotative Agram 3001 packer attelage + un jeu de dents carbure neuves 3500 HT - Epandeur d'engrais ZAM1500 avec limiteur de bordure 3500 HT - Epandeur d'engrais Vicon PS 604 ouverture hydraulique 1500 HT - Multisem Quivogne 3m rouleau packer attelage semoir 3000h HT - Herse RAU Terfor TL100GD avec un jeu de dents 25 acier A70 2500 HT - Déchaumeur Amazone Pegasus 4m rouleau + un jeu de pièces d'usure neuf 3000 HT. Le tout en TBE.
✆ 06 81 34 73 39

26 - Vends serre tonneau 18mX 4,50 acier galvanisé 2 portes AV/AR 2,30X 1,35 aération latérale 40,70 - 800euros.
✆ 04 75 71 61 07

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Vends presse John Deere 330 + Pulvé porté 400L, 10m Caffini portable.
✆ 06 68 94 23 22

38 - Vends cause cessation semoir ng+4 monosem 4 rgs, vibro Quivogne 4,5 m, laveuse à noix et table de tri.
✆ 06 74 90 82 56

38 - Vends distributeur engrais vicon 1653, 1000 l, ensileuse fléau coupe 110, scie circulaire sur roue ecma électrique triphase prix à débattre.
✆ 06 75 24 14 34

38 - Vends calèche 10 PL refait frêne roues rayons bandage caoutch, frein disque.
✆ 06 10 94 35 54

38 - Vends faucheuse Krone 5 assiettes, Andaineur Kuhn 3 m, Faneuse Kuhn 4 toupies.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends cause retraite tracteur MF 105 ch, 4rm, charrue quadrisoc sécurité boulons.
✆ 06 30 70 89 17

58 - Vends cause retraite très beau JD 6130 R avec fourche GPS toutes options, Case Puma 225 CVX, divers matériels culture. (1205)
✆ 06 83 25 49 06

58 - A vendre 32 droits à paiement de base (DPB). Vends faucheuses frontales Kuhn GMD 3125. (1203)
✆ 06 15 23 21 48

67 - Vends tonne à lisier 10 000 L Heywang 1 essieu 1998 aspiration diam. 200 G + ouverture hydraulique dessus prix 8 000 €.
✆ 06 03 16 27 76

68 - Vends cause double emploi pulvé porté Berthoud Hermes de 2023 1200 l 24 m nombreuses options Isobus 36000 euros.
✆ 06 81 24 35 78

69 - AV 100 pots 10 LPO culture pom de terre HS - Chauffage au gasoil pour serre 400 m2 prix au plus offrant - Portail sectionnable de garage électrique H250 L350 état neuf.
✆ 06 85 42 47 22

70 - Recherche semoir à maïs monosem, certy et micro NG et NG +. 13 BR Krone, Carraro, Claas, Welger, Deutsch, 120 x 120. Massey 168- 188-690, R sur rotative 2,5 m et 3 m. Faucheuse Kuhn GMD 4 et 5 assiettes. Epandeur à fumier 4-5-6 t. Andaineur Kuhn 3 m et 3,5 m.
✆ 06 83 59 05 70

71 - Vends charrue défonceuse 1/4 t Grenier, vibro 2,9 m, E.Roul. émietteur, herse 5 élémts 3,9 m, charrue bis soc HB2 Huard, canadien 2,5 m, 13 dts.
✆ 06 43 04 21 12

89 - Vends herse rotative Kuhn HR 3000, peu servi et à voir sur place. (1301)
✆ 03 86 56 30 30

Véhicule

Utilitaire

71 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up tel.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Particulier vend piquets acacia à partir de 1m80. Possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

26 - Vends luzerne première et deuxième coupe, bottes rectangulaires dimension matelas.
✆ 06 86 80 25 83

Fourrage

01 - Vends foin bottes rectangulaires 2024.
✆ 07 78 11 12 73

26 - Vends foin PN balle ronde, possibilité de livraison.
✆ 06 88 48 14 29

26 - Vends fourrage luzerne en bottes 60/80/200 prix 15 euros la botte.
✆ 06 85 23 19 92

38 - Vends foin 2024 bonne qualité 75 balles rondes 70 euros la tonne, Lac paladru
✆ 06 08 57 63 24

38 - Vends foin 2023-2024, 120x70 prairie naturelle prix intéressant sur grosse quantitée livraison possible.
✆ 06 07 33 77 17

70 - Vends foin 2024, bottes carrée et balles rondes récoltées sec. 50€/ tonne.
✆ 06 76 41 49 02

70 - Vends foin 2024 bottes carrés et balles rondes, bonne qualité, secteur Villersexel, 70 euros la tonne.
✆ 06 76 41 49 02

71 - Vends foin et paille pour paillage.
✆ 06 89 30 61 60

71 - Vends foin paille.
✆ 03 85 75 30 48

71 - Vend foin 2024, balles rondes, 240x1,20x90, bonne qualité.
✆ 03 85 72 23 47
ou 06 80 65 86 32

Terrain

69 - Vends terrain propice au bio-jardinage, mini-étang possible et autre dessein en agro-écologie.
✆ 06 79 05 11 38

Location

Immobilier

70 - JA recherche Terre agricole à acheter minimum 10ha ou exploitation Nord Franche Comté.
✆ 06 65 41 39 38

Autres

42 - A faire vigne 1000 p. environ Margerie-Chantagret.
✆ 06 98 46 91 82

Emploi

Offre

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recherche : salarié(e) en CDD jusqu'à septembre inclus. Missions : travaux d'entretien de clôtures, de maçonnerie, de préparation des semis, soin aux animaux, travaux de fenaison, travaux de pressage de paille et/ou moisson. • Contrat à durée déterminée jusqu'à septembre inclus. • Salaire 11.88€ brut/h. • Permis B, possibilité logement. Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

RECHERCHE UN ÉLEVEUR OVIN POUR LE PATURAGE DU MONT ROLAND ET DU MONT JOLY (39)

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole recherche dès 2025 : un éleveur ovin pouvant faire pâturer un troupeau d'environ 200 mères. Les terrains mis à disposition sont des pelouses sèches classées Espaces Naturels Sensibles du mont Roland et du mont Joly sur les communes de Jouhe, Sampans, Monnières et Dole.
Au total 38 hectares à pâturer, divisés en 17 parcs (4 sur le mont Joly [8 ha] et 13 sur le mont Roland [29 ha]) de 2,3 ha en moyenne. Chaque parc est alimenté en eau (sauf 1) et équipé d'une clôture électrifiée sur secteur et/ou sur électrificateur mobile.
Le passage du troupeau est à effectuer sur la saison de pâturage, en rotation sur les différents parcs. Le classement des sites implique de respecter un cahier des charges de pâturage extensif et sans intrants. La mise à disposition des terrains relèvera d'un contrat de prêt à usage gratuit ou « commodat ».
Une copie du formulaire de recensement fourni à l'Établissement de l'Élevage 2025 sera exigé.

Pour tout renseignement ou faire acte de candidature, contactez le Service environnement du Grand Dole :
E-mail : environnement@grand-dole.fr - Tél. : 03 70 58 40 10
Toute personne intéressée est priée de se manifester sous 15 jours après la diffusion de cet appel.

74 - Recherche salarié pour les foins, traite, suivi du troupeau, entretien des parcs.
✆ 06 18 49 93 35

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Divers

39 - Vends piquets acacia 1.80M autres dimensions sur demande. Possibilité de livraison.
✆ 06 85 10 34 19



Urgent

Recherche
MÉTALLIER-SOUDEUR (H/F)
De préférence avec expérience

Envoyez CV + LM à
Éts LEVÊQUE
4, rue du Mouchoir du Cou - 21350 Saffres
Pour tout renseignement, tél. : 03 80 49 63 86

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recherche : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Missions : Travail en équipe sur 2 exploitations (polyculture-élevage bovins charolais et en polycultures avec création d'un atelier d'élevage d'engraissement de bovins). Observation et soins des animaux, travaux du sol et traitements qui y sont liés, travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage, maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée, bonnes connaissances en agronomie, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. • Contrat à durée indéterminée après une période d'essai. • Salaire à négocier selon expérience et compétences. • Permis B Envoyez CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

26 - Recherche salarié(e) agricole pour traite et soins aux animaux.
✆ 07 50 34 80 02

58 - Urgent, recherche salarié agricole polyvalent, H/F, CDI. Scea De Treigny, 58420 Chevannes Changy. (0606)
✆ 06 10 64 01 65

Exploitation agricole BIO en POLYCULTURE ELEVAGE *(273 ha dont 175 ha de grande culture).*
située dans le Val d'Amour *(Nord Jura)*
RECRUTE DÈS QUE POSSIBLE

CHAUFFEUR EXPÉRIMENTÉ H/F

en conduite de tracteur pour un CDD SAISONNIER de 9 mois à temps plein.

MISSIONS :
- **Faire les semis, foins (fauche, pirouette, andaineur)**
- **Labour, herse, bineuse**
- **Petite maintenance du matériel**

EXPÉRIENCE EXIGÉE EN TANT QUE CHAUFFEUR EN CONDUITE TRACTEUR.

AVANTAGES : logement meublé indépendant mis à disposition en plus du salaire !
RÉMUNÉRATION : 2000 euros nets mensuels.
LES PLUS DE CET EMPLOI : Découverte d'une ferme avec transformation et vente directe en production d'huile et viande (45000 bouteilles et vente d'1 bête tous les 15 jours) et Formation à la grande culture BIO.

Pour toute candidature, vous pouvez postuler sur notre plateforme *Soelis.net* en envoyant votre cv LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE

Soelis
Votre ressource pour l'emploi

Mariage

38 - Homme, non fumeur recherche dame 50 à 65 ans pour rompre solitude, vivant à la campagne dans maison proche de toutes commodités.
✆ 06 16 30 75 61

69 - Femme 42 ans, cherche un homme pour aboutir à une vie de couple ensemble. Une relation sérieuse. (1204)
✆ 06 78 30 76 44

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier, 03360 Urçay, vend reproducteurs limousins de 15-16 mois, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Orly, TGS. (0801)
✆ 06 28 02 04 05

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 2 ans, 12 mois, b. origine IA, monte naturelle. GAEC de Turcy-Fleurier, Garigny.
✆ 06 23 16 10 19

21 - Elevage charolais inscrit, vend veaux 16 mois dont plusieurs sans cornes, TGS, livraison assurée. Gaec Lechenault Frères. (1307)
✆ 06 24 24 69 93

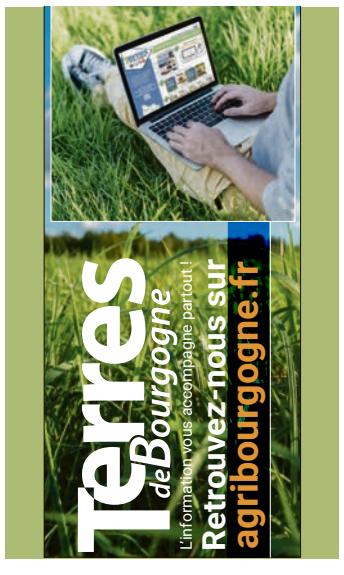
21 - Vends veaux reproducteurs HBC, IBRA, 15 mois, vêlages faciles. Earl Jully, 21230 Magnien. (1303)
✆ 06 70 11 90 57

21 - Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène. Propose à la vente taureaux adultes, 30 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (0202)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Élevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 14 à 16 mois, prêts à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (0201)
✆ 06 31 23 56 01

38 - Vends taureaux charolais sans cornes, génotypés 16-17 mois Gaec de Navoux.
✆ 06 16 85 50 52

39 - Achète vache montbéliarde fraiche au lait, indemne, propre, à l'attache ou logette. Jura Doubs.
✆ 06 75 11 64 44



PETITES ANNONCES

42 - Vends taureau charolais adulte + taureaux charolais 15-16 mois, HBC, élevage et viande. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Vends reproducteurs HBC, 1 - 5 - 16 mois, Origine IA, Velage facile EARL Dominique Compot 1101
✆ 06 03 59 84 26

58 - Vends 6 taureaux de 2 ans HBC, dont 2 SC et 1 IN, et 10 brebis cheptel charolaise, non suitées. GAEC MARION, Luzy. (1306)
✆ 06 24 42 29 42
ou 06 07 51 04 99

58 - Elevage limousin Thoulé David, vend veaux de 15 mois mixte à mixte viande pour la reproduction. TGS. (1207)
✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

58 - Elevage HBC origine insémination, vds 1 taureaux de 22 mois et 8 reproducteurs de 15-18 mois. François BOUCHE Eleveur/inséminateur, 58340 Cercy la Tour. (1206)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends grand choix repro charolais 1, 2, 3, 4, 5 ans HBC ou non. Gaec Montcharmont R et T. (1201)
✆ 06 14 09 77 66
06 16 36 19 68

58 - Vds veaux repro charloais 15 mois prêts à saillir Garanties sanit. Plusieurs origines Livraison GAEC Deboux. 1106
✆ 06 28 58 12.92

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, HBC, grandes origines Gros gabarit, prix raisonnables, livraison assurée Gaec Langlet 58140 Gacogne 1105
✆ 06 37 90 51 67

58 - Vds repro Charolais 1 ou 2 ans TB, origines TGS, Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (0703)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vds 3 taureaux de 2 ans et 15 veaux de 15 mois, HBC. Geac Touillon Moiron, Decize. (0605)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vends grand choix de taureaux HBC. Cornus, sc, hétéro et homozygotes de 12 à 24 mois. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. Earl Colmont. (0505)
✆ François 06 08 78 05 01.
Vincent 06 99 25 33 53

58 - Vends 20 veaux reproducteurs 15-17 mois, HBC, plusieurs vêlages faciles et sans corne, TGS. M.Duvernoy Gael. GAEC des Morillats, 58360 Préporché. (0403)
✆ 06 33 49 46 88

68 - Eleveur charolais HBC vend taureaux reproducteurs de 2 ans et 15 mois sans corne docile, livraison possible
✆ 06 72 11 40 67

71 - Vends taureau charolais HBC, 4 ans, origine Touillon, 58 veaux reproducteurs, 14 mois, IBR A.
✆ 03 85 24 15 93

71 - Vends taureaux repro. 18 mois, Gaec Saunier, Issy-l'Évêque.
✆ 06 11 56 51 42

71 - Élevage charolais HBC vend 10 taureaux, 2 ans, type mixte élevage, EARL Pacaut Jean-Marc, 71190 Laizy.
✆ 06 84 10 17 27

74 - Vends VL ou génisses fraîches ou en lactation. Vends foin et regain séché.
✆ 06 60 29 24 08

74 - Vends 2 vaches de 3 ans charolaises suitées.
✆ 06 19 33 56 77

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Accueil permanent. SCEA de Tameron – Montillot. laurentmandron@orange.fr. (1009)
✆ Mandron Laurent
06 87 16 54 66
Maxime : 06 42 67 44 29

89 - Elevage charolais HBC vend 10 taureaux repro prêts à saillir, 40 mâles, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (0803)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71

Caprin

42 - Vends 20 chèvres Alpines, mises bas avril, livr. assurée.
✆ 06 86 57 38 41

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Equin

42 - Vends 2 pouliches Comtoises, 2 ans, 3 ans + foin botte ronde 150 et botte carrée.
✆ 06 83 49 55 63

42 - Vends deux pouliches Comtoises, pleins papiers, saillies du 20 mai et du 29 juin 2024.
✆ 06 07 96 23 40

63 - Achète tout type de chevaux selle et poneys à valoriser et de réforme.
✆ 06 81 21 25 20

71 - Vends jument poulinière auxois, 12 ans, TB origine, prête à saillir.
✆ 06 52 11 90 90

Divers

26 - Propose pension pâturage PN et PA du 01/05/2025 au 30/08/2025 pour bovins ou ovins.
✆ 06 88 48 14 29



// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

HOLDING GER
SAS au capital de 1 €
Siège social :2 rue champs de puits
21640 Flagey-Echézeaux
932 876 550 RCS de Dijon

Le 19/12/2024, l'associée unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 1 € à 3 552 841,00 €
Mention au RCS de Dijon

AL25017730

NOMINATION DE CO-GÉRANT

DERRIERE LES GRANGES
EARL au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 30 Rue Gambetta
21440 ST SEINE L'ABBAYE
397 420 837 RCS DIJON

AGE du 07/01/2025 : nomination de Madame Léa CORDIER, demeurant 5 Avenue de la Gare 21440 ST SEINE L'ABBAYE, cogérante à compter du 01/01/2025.
Pour avis.
La gérance

AL25017871

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE MARSANNAY - CAVEAU DE VIGNERONS
SAS au capital de 54 000 €
Siège social : 41 Rue Mazy
21160 MARSANNAY LA COTE
911 473 213 RCS DIJON

Assemblée générale ordinaire du 04/03/2025, nomination de M. Thomas CHARPENTIER, demeurant 20 Rue de la Chanoise 21220 BROCHON, Directeur général en remplacement de M.Bernard BOUVIER démissionnaire.
Pour avis. La Présidente

AL25017989

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MEDI-VIE
SAS au capital de 1 500 €
Siège social : 23 avenue de la brenne
21540 SOMBERNON
RCS DIJON 914 590 047

L'assemblée générale extraordinaire du 01/01/2025 a décidé le transfert du siège social à compter du 01/01/2025 et de modifier l'article N° 4 des statuts comme suit :
- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 23 avenue de la brenne, 21540 SOMBERNON.
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 5, place de la libération, 21320 POUILLY EN AUXOIS.
L'inscription modificative sera portée au RCS DIJON tenue par le greffe du tribunal.
Le président
MENETRIER ADRIEN

AL25018081

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SAS Groupe Rocard
au capital de 805 300 euros
Siège social : 3 Rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON
828 642 066 RCS DIJON

L'AGO du 17/12/2024 a décidé de nommer :
- M. Stéphane GRAS, 32 Avenue de Marbotte - 21000 DIJON, en qualité de Président, à compter du 01/01/2025, en remplacement de M. Christophe ROCARD,démissionnaire, à effet du 31/12/2024
- La SARL SG CONSEIL, 32 Avenue de Marbotte - 21000 DIJON, en qualité de Présidente du Comité de Pilotage et d'Animation, à compter du 01/02/2025, en remplacement de la SARL G.R. CONSEIL, démissionnaire de ses fonctions de membre et Présidente du Comité de Pilotage et d'Animation à effet du 31/01/2025
L'article 29 des statuts a été modifié en conséquence.
POUR AVIS
Le Président

AL25018103

Crowe

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GFR DE LA PETITE FORET
Groupement forestier rural
Société civile
Au capital de 436 000 euros
Siège social : 31 RUE DE LA BARRIERE
21120 TIL CHATEL
444 810 667 RCS DIJON

La collectivité des associés de la société dénommée «GFR DE LA PETITE FORET» ont, par décisions en date du 10 mars 2025, nommé en qualité de cogérant pour une durée illimitée à compter du même jour, Madame GIRARD Christine, née DROUOT, demeurant 31 rue de la Barrière 21 120 TIL CHATEL.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
POUR AVIS, La gérance.

AL25018129

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SARL G.R. SERVICES
au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 Rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON
834 388 225 RCS DIJON

Aux termes d'une D.U.A. du 17/12/2024, les associés ont nommé en qualité de cogérant M. Cédric VIENNOT, demeurant 29 Rue de Chaumont - 52000 CHAMARANDES CHOIGNES à compter du 01/01/2025 et M. Stéphane GRAS, demeurant 32 Avenue de Marbotte - 21000 DIJON, à compter du 01/01/2025 en remplacement de M. Christophe ROCARD, démissionnaire à effet du 31/12/2024.
Pour avis
La Gérance

AL25018141

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

ROCARD – LAVOILLOTTE
SPE par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social :
4 Rue du Faubourg Saint Jacques
21200 BEAUNE
984 912 667 RCS DIJON

L'AGO du 27/01/2025 a pris acte de la démission de M. Christophe ROCARD de ses fonctions de Directeur Général à effet du 31/12/2024.
POUR AVIS
La Présidente

AL25018142

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL DE FRAMOISY
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 87 002,65 euros
siège social : 21110 FAUVERNEY
330 403 304 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2024, la collectivité extraordinaire des associés a
- Diminué le capital social pour le porter à 85 605euros
- Autorisé Monsieur Alain PIMET à démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2024
- Nommé Quentin PIMET gérant de la société pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2025
Pour avis, La gérance.

AL25018150

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SARL DE L'ANNOSSE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 Rue de la Métairie
21500 FAIN LES MOUTIERS
921 228 789 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 23 Janvier 2025, l'associé unique a nommé en qualité de co-gérant, Monsieur Clément PICOCHE, demeurant 4 Rue de l'Église – 21500 FAIN LES MOUTIERS, pour une durée illimitée, à compter rétroactivement du 1er Janvier 2025.
Pour avis, La Gérance

AL25018157

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SAS ROCARD AUDIT
au capital de 11 900 euros
Siège social : 3 Rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON
414 916 346 RCS DIJON

L'AGO du 17/12/2024 a pris acte de la nomination à compter du 01/01/2025 de M. Stéphane GRAS, demeurant 32 Avenue de Marbotte - 21000 DIJON en qualité de Président en remplacement de M. Christophe ROCARD, démissionnaire, à effet du 31/12/2024. M. Stéphane GRAS a démissionné de ses fonctions de Directeur Général à effet de cette même date et n'a pas été remplacé.
POUR AVIS
Le Président

AL25018176

TRANSFORMATION

DOMAINE TORTOCHOT
SARL transformée en SAS
Au capital de 600 000 €
Siège social : 12 Rue de l'Eglise
21220 GEVREY CHAMBERTIN
337 575 906 RCS DIJON

Selon décision en date du 01/03/2025, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 600 000€.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés,doit être autorisée par la Société.
Mme Chantal MICHEL, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :
Président : M. Philippe MICHEL, demeurant 80 bd de la Liberté - 89100 SENS.
Directeur Général : Mme Chantal MICHEL,demeurant 80 bd de la Liberté - 89100 SENS.

AL25018179

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

GROS FRERE ET SOEUR
SAS au capital de 3.555.000 €
Siège social : 6 rue des Grands Crus
21700 VOSNE-ROMANEE
778 269 373 RCS DIJON

L'AGE des associés, réunie le 17/03/2025, a décidé de modifier l'objet social comme suit :
« La Société a pour objet la propriété, l'acquisition, la conservation, la mise en valeur, l'échange, l'apport ou la vente, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement de tous terrains ou immeubles où peut être exercée une activité agricole ou viticole et de tous matériels nécessaires à cette activité ;
Elle a également pour objet l'achat, la vente, le commerce en gros, demi-gros et détail de raisins, moûts, vins, alcools et spiritueux ; la vinification, l'élaboration,et l'élevage de vins ; les prestations de service se rapportant directement ou indirectement à ces différentes activités ;
Et plus généralement, toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tous autres objets similaires ou connexes et susceptibles d'en favoriser la réalisation et le développement. »
Cette modification prendra effet le 17/03/2025.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis,

AL25018180

// GÉRANCE

IMPACT EXPERTISE
SAS au capital de 5.000 euros
Siège social : DIJON (21000)
11 B Boulevard Rembrandt
934 967 779 RCS DIJON

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 31 JANVIER 2025, enregistré au SIE de DIJON – dossier 2025 00009836 – référence 2104POI 2025 A 00408, le 28 FEVRIER 2025, la société LA COMPTABILITE, SAS au capital de 345.360 euros, ayant son siège social à BAUME LES DAMES (25110) – 6 Rue Ernest Nicolas, immatriculée au RCS de BESANCON sous le numéro 423 781 459
A cédé à
la Société IMPACT EXPERTISE, SAS au capital de 5.000 euros, ayant son siège social à DIJON (21000) – 11B Boulevard Rembrandt, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 934 967 779,
Une clientèle et des éléments d'actifs rattachés au fonds exploité à DIJON (21000) – 11 Boulevard Rembrandt, au prix de 602.497 euros.
L'entrée en jouissance a eu lieu au 31 JANVIER 2025.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds cédé pour la validité et pour la correspondance.Pour avis

AL25018154

// DIVERS

AOP « COTE DE NUITS-VILLAGES »

AVIS DE CONSULTATION PUBLIC

Lors de sa séance du 7 janvier 2025, la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire géographique révisée de l'appellation d'origine susmentionnée.
Cette aire géographique concerne 3 communes du département de Côte d'Or. La liste des communes proposées est précisée ci-dessous :
COMBLANCHIEN
CORGOLOIN
PREMEAUX-PRISSEY
La consultation se déroulera du 16/04/2025 au 16/06/2025 inclus.
Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, toute personne physique ou morale ayant un intérêt légitime dans le dossier pourra formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier (recommandé avec accusé de réception le cas échéant) à l'adresse suivante : 16, rue du Golf (Parc du Golf) Bât. Bogey 21800 QUETIGNY ou par courriel à l'adresse suivante : INAO-DIJON@inao.gouv.fr.
Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 16/06/2025, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.
Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

AL25018164

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Guillaume LORISSON, Notaire Associé de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen, CRPCEN 21012, le 20 mars 2025,
A été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Bernard Jules PINEL, retraité, et Madame Elisabeth Josette Henriette MARCHAND, retraitée, demeurant ensemble à IZIER (21110) 4 rue du Général De Gaulle.
Monsieur est né à IZIER (21110) le 29 août 1949,Madame est née à DIJON (21000) le 25 août 1952.
Mariés à la mairie de IZIER (21110) le 15 juin 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire

AL25018135

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL ZARAT MARGUERITE ET JEAN
EARL en liquidation
au capital de 60 000 euros
siège social et de liquidation :
4 chemin du vieux moulin
21290 ST BROING LES MOINES
Immatriculée au
RCS de DIJON n°422 026 138

L'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Marguerite ZARAT de son mandat de liquidateur, donné quitus à cette dernière de sa gestion et constaté la clôture liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au registre du commerce et des sociétés.
Pour avis

AL25017536

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

DISSOLUTION ANTICIPÉE

NOMADE BRUNCH
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
3 Chemin de Chèvre Morte
21240 TALANT
979 854 668 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidatrice Madame Barbara, Anne, Catherine GUICHARD, épouse BELLOIN, demeurant 3 Chemin de Chèvre Morte - 21240 TALANT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 3 Chemin de Chèvre Morte 21240 TALANT.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis.
La Liquidatrice

AL25018107

DISSOLUTION ANTICIPÉE

E.D. WINE
Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 3 000 €
Siège social :
18 Rue Jean-Baptiste Boussu
21200 VIGNOLES
480.338.474 RCS DIJON

La collectivité des associés, par décisions unanimes en date du 15 octobre 2024,a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, sa mise en liquidation, et a nommé comme liquidateur M. Emmanuel DUMONT, demeurant 18 Rue Jean-Baptiste Boussu 21200 VIGNOLES avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société situé 18 Rue Jean-Baptiste Boussu 21200 VIGNOLES, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et tous les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Guichet unique et du Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

AL25018118

CLÔTURE DE LIQUIDATION

E.D. WINE
Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 3 000 €
Siège social :
18 Rue Jean-Baptiste Boussu
21200 VIGNOLES
480.338.474 RCS DIJON

La collectivité des associés, par décisions unanimes du 30 décembre 2024, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur M. Emmanuel DUMONT demeurant 18 Rue Jean-Baptiste Boussu 21200 VIGNOLES, a déchargé ce dernier de son mandat et a constaté la clôture des opérations de liquidation au 31 octobre2024.
Les comptes de liquidation seront déposés auprès du Guichet unique et du Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

AL25018119

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CEMYFLO
Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social et siège de liquidation
4 Rue des Plantes
21190 MEURSAULT
824 394 894 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 10 mars 2025, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Xavier DUCLERT, demeurant 4 Rue des Plantes - 21190 MEURSAULT, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL25018121

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DU N° 38 RUE MAUFOUX
Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 457,35 euros
Siège social : 38 Rue Maufoux
21200 BEAUNE
Siège de liquidation : 4 Rue des Plantes
21190 MEURSAULT
307 018 325 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 10 mars 2025, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Xavier DUCLERT, demeurant 4 Rue des Plantes - 21190 MEURSAULT, de son mandat de liquidateur, lui adonné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis.
Le Liquidateur.

AL25018122

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DU MOULIN DE BRAUX
société civile en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Moulin de Braux
21390 BRAUX
332 171 578 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 29/05/2024, l'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par l'associé unique seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, le liquidateur

AL25018148

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/02/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :LES DEMARREURS
Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : L'animation d'une franchise de dépannage de clés automobiles : recrutement, formation de franchisés ; l'achat revente de matériels et solutions logiciels clés en main à destination des franchisés ; les prestations de communication au profit des franchisés ; La perception de redevances dans le cadre des contrats de franchises. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Siège social :35 rue Jeannin 21000 Dijon.
Capital : 10000 €Durée : 99 ans
Président : M. HERNANDEZ Marc, demeurant 14 Rue Françoise Giroud 21600 Fénay
Directeurs Généraux : M. BAROUDEL Kévin, demeurant 6 avenue de l'Ouche 21000 Dijon
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL25017902

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte signé électroniquement le 18 mars 2025, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : AnJu
OBJET : - l'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers acquis ou édifiés par la société,- la vente des immeubles et biens immobiliers acquis ou édifiés par la société,- la conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat,- la signature de tous actes en vue de l'acquisition des terrains et l'édification d'immeubles sur lesdits terrains,- la conclusion de toutes garanties pouvant faciliter l'acquisition, l'édification et l'exploitation des immeubles.Et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
SIEGE SOCIAL : 4 rue du Pont – 21500 BUFFON
DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS.
CAPITAL : 1.000 Euros.
CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant (y compris conjoints, ascendants et descendants), qu'après agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
GERANCE : ont été nommés en qualité de premiers gérants de la société, pour une durée illimitée :- Monsieur Antoine GRAVIER, demeurant 4 rue du Pont – 21500 BUFFON- Monsieur Julien CHAMPION, demeurant 4 rue du Pont – 21500 BUFFON
La société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS

AL25018139

ROSARA
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 5 Impasse Philippe le Hardi
21110 ROUVRES-EN-PLAINE
RCS DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

D'un assp sous signature électronique en date du20 mars 2025, il résulte que la société dont la dénomination est ROSARA, a été constituée sous la forme de SAS, pour une durée de 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de DIJON,sauf dissolution anticipée ou prorogation, avec siège à ROUVRES-EN-PLAINE (21110) 5 Impasse Philippe le Hardi, et a pour objet la fourniture de toutes prestations, formations et tous conseils dans le domaine de l'administration, la direction et la gestion d'entreprise, la gestion des ressources humaines, ce inclus notamment mais pas seulement l'aide au recrutement, l'aide aux entretiens professionnels ou annuels,l'organisation de formations externes, la réalisation de tâches administratives, le suivi client,le diagnostic interne, etc ; la création et la diffusion de supports, notamment de sensibilisation aux enjeux des ressources humaines ; ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières,civiles, mobilières ou immobilières se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines,ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise,l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Le capital est fixé à 2 000 €.
Les cessions ou transmissions d'actions sont soumises à agrément préalable par la collectivité des associés.
Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.
Le droit de vote attaché aux actions démembrées appartient au nu-propriétaire pour les décisions collectives extraordinaires et à l'usufruitier pour les décisions collectives ordinaires., sous réserve de l'application de toutes conventions différentes entre les intéressés pour l'exercice du droit de vote.
Mme Barbara FRANCO, demeurant 5 Impasse Philippe le Hardi – 21110 ROUVRES-EN-PLAINE,a été nommée Président pour une durée illimitée.
Mme Romane-Salomé AUDIGER, demeurant 108 Rue de Saint Bernard – 21700 VILLEBICHOT, a été nommée Directeur Général pour une durée illimitée.

AL25018149

NIÈVRE

// MODIFICATION

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LESCURE
SC au capital social de 10.000 Euros
Siège social : 16 rue du 14 Juillet
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
828 539 643 RCS NEVERS

Le 1er mars 2025, l'Assemblée a décidé de transférer le siège social à Le Chalet du Cirque de Saint-Même, 37 place des Cœurs Insoumis, 73670 SAINT PIERRE D'ENTREMONT, à compter de ce jour.
En conséquence elle sera immatriculée au RCS de CHAMBERY.
Pour avis.

AL25017892

TRANSFORMATION

EARL ELEVAGE BOURGEOIS
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 519 000 Euros
Siège social : 7, route de la Charnière
Les Perruchots
58230 MOUX EN MORVAN
RCS NEVERS 441 063 351

Par AGE du 03.03.2025 les associés de la société ont décidé de transformer l'EARL en GAEC, à compter de ce même jour.
Nouvelles mentions :
Dénomination : GAEC DES SEPT LOUPS
Objet social : L'exploitation des biens agricoles apportés ou mis à sa disposition par les associés, achetés ou pris à bail par lui et, généralement, toutes activités se rattachant à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement et soient conformes aux textes régissant les GAEC.
A titre accessoire, l'exploitation d'installations de production d'électricité photovoltaïque sur les bâtiments agricoles.
La réalisation de cet objet ne peut avoir lieu que par un travail fait en commun par les associés dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial.
Siège social : 7, route de la Charnière – Les Perruchots 58230 MOUX-EN-MORVAN
Gérants : Sylvain BOURGEOIS et Margot

ANNONCES LÉGALES

GERMAIN demeurant tous deux 7, route de la Charnière – Les Perruchots 58230 MOUX-EN-MORVAN
Cession des parts : toute cession de parts entre associés est libre, lorsque le GAEC comprend deux associés. Dans tous les autres cas, toute cession de parts, même entre associés, est subordonnée à l'accord unanime des autres associés.
Le GAEC DES SEPT LOUPS a été agréé par la commission départemental d'orientation de l'agriculture DDT - décision du Préfet de la Nièvre du 27.01.2025, sous le numéro 902.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis, la gérance.

AL25018171

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BLACK OAKS.A.S

Au capital de 6 127 560 euros
SIÈGE SOCIAL : Le Bourg
Murlin 58700
RCS Nevers 502 849 284

Par procès-verbal de l'assemblée générale en date du 25 novembre 2024, il est pris acte du transfert du siège social au 4 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS à compter de ce jour.
Radiation du R.C.S. de NEVERS et nouvelle immatriculation au R.C.S. de PARIS.
Pour avis.

AL25018130

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

BEUGNON T.P.

Société à responsabilité limitée
Au capital de 15 000 euros
Siège social : Les Champs Druy
22, route de Creule
58 250 MONTARON
912 044 229 RCS NEVERS

Le 25.02.2025, les associés ont décidé de modifier l'objet social portant sur l'activité de négoce afin de l'étendre de la manière suivante :
- le négoce (y compris par achat auprès de toute Administration quel que soit les modalités juridiques de vente par cette dernière, y compris par adjudication ou appel d'offre), neuf ou d'occasion, de matériaux et produits de construction, de paille, de tout matériel, machines, machines-outils et véhicules industriels ou professionnels, de contenaires, et y compris par récupération.
Le reste sans changement.
Pour avis.

AL25018138

CUMA DU CHEMIN
N° d'agrément : 58-336
RCS NEVERS 381 788 298 00010

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « DU CHEMIN » à Moissy Moulinot, réunie le 21 Novembre 2024, a décidé de transférer son siège social de Mairie de Moissy Moulinot – 58190 TANNAY à 17 Rue de la Tour – 58190 MOISSY MOULINOT.
Le Président de la CUMA

AL25018146

MODIFICATION

A.S.D.S TRANSPORTS

EURL au capital de 10 000 €
Siège social :
20 ROUTE DE SAINT BENIN D'AZY
58160 LA FERMETE
810 941 443 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 17/03/2025, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant, M. Frédéric DE SMET, ROUTE DE ST BENIN D'AZY, 58160 LA FERMETE en remplacement de M. Serge DE SMET, 20 ROUTE DE ST BENIN D'AZY, 58160 LA FERMETE à compter du 01/04/2025.
L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL25018189

// GÉRANCE

SELARL JOUMIER-ROUSTIC-MARTINEZ
Maître Frédéric MARTINEZ
Notaire à ST PIERRE LE MOUTIER

CESSION DE FONDS ARTISANAL

Suivant acte reçu par Maître Frédéric MARTINEZ notaire associée au sein de la Société d'Exercice Libérale à Responsabilité Limitée dénommée « SELARL JOUMIER-ROUSTIC-MARTINEZ «, titulaire d'un Office Notarial à S AINT PIERRE LE MOUTIER (58240), 34 avenue du Général de Gaulle, immatriculé à la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) sous le numéro58061, le 8 février 2025 et enregistré au SPFE NIEVRE, le 10mars 2025, Dossier 2025 00004556 référence 5804P01 2025 N001 22,
Monsieur Christian LAMOUSSIÈRE, demeurant à LE VEURDRE (03320), 1, rue Tour des Murs, Né à MOULINS (03000), le 18 septembre 1957, Célibataire,
A VENDU à Monsieur Mathieu LAMOUSSIERE, demeurant à LE VEURDRE (03320), 1, rue Tour des Murs, Né à MOULINS (03000), le 12 septembre 1999,Célibataire,
Un fonds artisanal de menuiserie bois et PVC, exploité à LEVEURDRE (03320) 1, Rue Tour des murs, moyennant le prix de20000,00 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 1000,00 euros et aux éléments corporels pour 19000,00 euros, avec entrée en jouissance immédiate.
Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire en l'office notarial de SAINT PIERRE LE MOUTIER, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

AL25018098

// DIVERS

Notaires associés
8, rue Carnot
58300 DECIZE
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre JOURDIER, le 17mars 2025,
Monsieur Jean CHAUSSIN et Madame Marie PAGE,demeurant à CHAMPVERT (58300), mariés sous le régime légal de la COMMUNAUTE DE BIENS REDUITE AUX ACQUETS à défaut de contrat de mariage préalable à leur union,
ont modifié leur régime matrimonial et adopté le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE.
Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les 3 mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou part exploit d'huissier,auprès de Maître Pierre JOURDIER, Notaire à DECIZE (58300),8 rue Carnot.
Pour avis et mention.
Me JOURDIER, Notaire.

AL25018109

Me Anne JUILLET
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150)
9 rue René Couard

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe du 30 Juin 2016, Mme Bernadette Jeannine Hélène VANNIER, née à GARCHY le 18 août 1939,demeurant à GARCHY (58150) 31 Grande Rue, MAIZIÈRES, veuve de Mr Bernard René Philippe PETIT, décédée à COSNE COURS SURLOIRE, le 1er décembre 2024, a institué plusieurs légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Anne JUILLET, suivant procès-verbal en date du 6 Mars2025, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal de judiciaire de NEVERS, le 13 Mars 2025.
Les oppositions sont à former en l'étude de Me Anne JUILLET,notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150), chargée du règlement de la succession.
Pour avis

AL25018120

S.C.P. Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI
Titulaire d'un Office Notarial
à CHATEAU-CHINON (Nièvre)
2 Place Docteur Bondoux

AVIS

En application des articles L.331-19 et suivants du Code Forestier
Avis est donné de la vente de la parcelle boisée située commune de PLANCHEZ (58230) cadastrée Section ZY n°33- La Reclene - 39 ares 97 centiares, moyennant le prix de 2.000,00 euros.
Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contigüe aux biens vendus, dispose d'un délai de deux mois à compter de cette publication pour faire connaître par courrier recommandé adressé à Maître SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120),qu'il exercera son droit de préférence.
Pour avis et mention.
Me Stéphane SANDELLI, notaire.

AL25018152

APPEL À CANDIDATURES - Safer Auvergne-Rhône-Alpes
Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :
AS 03 25 0017 01 : superficie totale : 91 ha 55 a 23 ca dont 4 ha 59 a 35 ca cadastrée en bois. Bio : Non. Parcellaire : TOURY-SUR-JOUR (1 ha 44 a 00 ca) - Les Thiauds : A 359. TRESNAY (9 ha 59 a 81 ca) - Les Chaumes d'Or : A 420 - Les Thiauds : A 300-301-302-309. VILLENEUVE-SUR-ALLIER (80 ha 51 a 42 ca) - Balaine : AB 35 - Les Fosses : AB 10-11-12-13 - Les Montreux : AB 68 - Les Thiauds : AB 2-3-4-5-6-8AI-23-24-25-28-29 - Les Petites Fosses : AC 32-33 - Les Champs Baris : AE 1-2 - Les Lanzais : AE 36-37-38-39 - Les Guichards : AH 1-3-5-6-7 - Les Chaumes d'Or : AI 13-14-19. Zonage : VILLENEUVE-SUR-ALLIER : A-N - TOURY-SUR-JOUR : RNU - TRESNAY : RNU. Libre
CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 12/04/2025 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer http://www.safer-aura.fr, soit par mail à direction03@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 18 rue Jean Treyve 03400 YZEURE - Mail : direction03@safer-aura.fr.sSS

AL25018169

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LA MAREE

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 8 rue des Boucheries
58000 NEVERS
850 701 236 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 31décembre 2024, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2024.Madame Asmae GOBET, présidente et associée unique, demeurant 7 Rue du Colonel Jeanpierre,bâtiment 7 - La Pagerie, 58000 NEVERS, exercera les fonctions de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 7 Rue du Colonel Jeanpierre, bâtiment 7 - La Pagerie, 58000 NEVERS, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis, la présidente.

AL25017709

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'ESCARGOT EN VRILLE

SASU au capital de 1.000€
Siège social : 314 LA VRILLE
58450 NEUVY SUR LOIRE
RCS 911 987 493 NEVERS

L'AGE du 18/03/2025 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme CHRISTINE FASQUELLE, 314 LA VRILLE 58450 NEUVY SUR LOIRE, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 18/03/2025.
Radiation au RCS de NEVERS

AL25018099

NON DISSOLUTION

HOLDING BONNOT

SARL au capital de 504 750 €
Siège social : 11 Rue de Vauzelles
58000 NEVERS
912.485.299 RCS NEVERS

Le 28/6/24 l'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du code du commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. RCS NEVERS

AL25018112

CLÔTURE DE LIQUIDATION

THYBEM

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 20 000 euros
Siège : 25 rue Saint Martin
58000 NEVERS
Siège de liquidation :
13 rue Henry et Madeleine Saint-Eloy
58000 NEVERS
514 010 313 RCS NEVERS

Le 17.03.2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 28.02.2025.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25018115

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC MEUNIER

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
En liquidation
Siège de liquidation : 397 route de la Prée
58240 CHANTENAY-SAINT-IMBERT
RCS NEVERS – N° 828 763 011

Suivant délibération d'AGE du 5 mars 2025, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation à effet du 31 décembre 2024, donné quitus aux liquidateurs, les a déchargés de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation,
Le groupement sera radié du RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, les liquidateurs

AL25018132

SAS MAISON DU FROMAGE
SAS au capital de 12 000 €
Siège social : 6, rue Saint Martin
58000 NEVERS
819 470 824 RCS NEVERS

NON DISSOLUTION

Aux termes d'un acte ssp du 31/12/2024, en application de l'article L225-248 du Code de Commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

AL25018151

// CONSTITUTION

GLENN AERO SERVICES
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 rue Ferdinand Gambon
58150 POUILLY SUR LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POUILLY SUR LOIRE du 10/02/2025, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : GLENN AERO SERVICES
Sigle : G.A.S.
Siège social : 9 rue Ferdinand Gambon, 58150 POUILLY SUR LOIRE
Objet social : Visites dépannages réparations rénovations et toutes maintenances sur aéronefs, achat, revente et pièces détachées et consommables pour aéronefs, suivi technique et administratif des aéronefs, Location de matériel audiovisuel, activité de soutien technique au spectacle vivant.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Glenn JALQUIN, demeurant 3 chemin Fernande Mollet 45210 PERS EN GATINAIS, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, La Gérance

AL25017870

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 06/03/2025, constitution de la Société par Actions Simplifiée Uniper-sonnelle :
Dénomination sociale : FREDERIC CHATELLIER
Capital social : 1.000 euros
Siège social : 32ter, rue Jean-Baptiste Gresset – 58000 Nevers.
Objet :La réalisation de travaux de peinture sur tous types de surfaces, y compris les murs,plafonds, boiseries, et autres supports, dans des bâtiments résidentiels, commerciaux ou industriels,L'application de revêtements spécifiques tels que peintures décoratives,anti-humidité, ou ignifuges,L'installation de revêtements de sols, notamment parquets,stratifiés, moquettes, carrelages, sols souples (PVC, linoléum, etc.),La réalisation de travaux de préparation des surfaces, tels que le ragréage ou la mise à niveau des sols,La réalisation de travaux d'isolation, de plâtrerie, y compris la pose de cloisons sèches,-faux plafonds, enduits, et moulures,La réparation et rénovation des surfaces en plâtre,La pose de papier peint, tissus muraux, et autres revêtements décoratifs,La réparation des murs, y compris le décapage, le ponçage, et l'application de sous-couches,L'achat, la vente, l'importation, et la distribution de matériaux et produits liés aux activités susmentionnées,La réalisation de toutes prestations annexes ou connexes permettant la bonne exécution des travaux.Président : Monsieur Frédéric CHATELLIER demeurant32ter, rue Jean-Baptiste Gresset – 58000 Nevers.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis

AL25017914

FIDACT

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

JAVA-SHADE
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 30 Avenue du Général d'Espeuilles
58360 ST HONORE LES BAINS
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST HONORE LES BAINS du15 mars 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée uniper-sonnelle
Dénomination : JAVA-SHADE
Siège : 30 Avenue du Général d'Espeuilles, 58360 ST HONORE LES BAINS
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500 euros
Objet : Exploitation d'un salon de thé.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :Monsieur Edouard, Antoine, Marie de VIEL de LUNAS d'ESPEUILLES, demeurant Château de la Montagne, 58360 ST HONORE LES BAINS
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL25018116

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/03/2025, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SHADI
Objet social : l'acquisition, la souscription, la détention, la prise de participation ou d'intérêts, directes ou indirectes, dans toutes les sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, que ce soit par voie de création de sociétés nouvelles ou d'acquisition de sociétés existantes, d'apports, de fusions, de scissions ou de sociétés en participation, et plus généralement toutes activités rentrant dans le cadre d'une société holding, la prestation de services en tous genres aux entreprises et sociétés auxquelles la Société est intéressée, y compris l'assistance et le conseil en matière financière, de gestion, de vente,Conseil pour la gestion et les affaires,Conseil en gestion de patrimoine,Conseil en investissements financiers,Courtage en assurance,Courtage en opérations de banque et en services de paiement,Transaction sur immeubles et fonds de commerce,l'acquisition, la location, la gestion de tous immeubles ou ensembles immobiliers et de tous équipements industriels ou commerciaux,la création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise ou la dation à bail de tous établissements industriels ou commerciaux se rattachant à cet objet,l'étude, la création, la mise en valeur, l'organisation, la réorganisation, l'exploitation, la direction, la gérance, la régie, le financement, le contrôle de toutes affaires ou entreprises commerciales, industrielles, immobilières ou financières, l'octroi de toutes garanties et de tous prêts pour l'accomplissement d'une entreprise quelconque avec des tiers, en vue de la réalisation de l'objet social,la fourniture de prestations de conseil dans le domaine des investissements et analyses financières, études et services de toute nature et le conseil en matière de prévoyance et de retraite, conseils d'entreprise,Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit.
Siège social : La Chaise -39, route du bois de Serault - 58230 PLANCHEZ
Durée : 99 ans
Gérance : M. Florian DUBOIS , domicilié La Chaise - 39, route du bois de Serault - 58230 PLANCHEZ
Immatriculation au RCS NEVERS

AL25018140

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION

GROUPEMENT FORESTIER DU MARTEAU

SC au capital de 243 840 €
Siège social : Bellevue 31 rue du Chateau
89230 VILLENEUVE ST SALVES
417 569 993 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AGE du 21/12/2024, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 21 336 € pour le porter de 243 840€ à 265 176 € par création de 16 parts en apport en numéraire à compter du 31/03/2025.
L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL25018083

FIDUCIAL SOFIRAL
AVOCATS

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SASU SANVIGNE-CONSEILS

SAS au capital de 5 000 euros
Siège social : 06 impasse Génieux
71150 FARGES-LES-CHALON
883 641 375 RCS CHALON SUR SAONE

Aux termes d'une décision en date du 17/03/2025, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social 7 rue de la Fontaine SANVIGNE, 89310 ETIVEY au 06 impasse Génieux 71150 FARGES-LES-CHALON à compter du 17 mars 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL25018086

COMMISSAIRE AUX COMPTES

LA GLAUYE

Société par actions simplifiée
au capital de 897 280 euros
Siège social : 19 rue des Fossés
89460 CRAVANT
538 150 061 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AGOA en date du 21/06/2024 il résulte que les mandats de la société AUDIT EXPERTISE ASSOCIES, 24 rue des Compagnons, 51350 CORMONTREUIL,Commissaire aux Comptes titulaire et de la société SOFRAC REIMS, 24 rue des Compagnons, 51350 CORMONTREUIL, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et il a été décidé de ne pas procéder à leur renouvellement.
Mention sera portée au RCS de AUXERRE.

AL25018087

MODIFICATION DU CAPITAL

L'AGE du 26.2.2025 des associés de la SARL LES BRIMBOS au capital de 10.000€, siège social AUXERRE (89000) 11, place des Cordeliers, 809 000 201 RCS AUXERRE, a décidé, sous la condition suspensive de la réalisation d'une augmentation de capital, de réduire le capital à 0 du fait des pertes.
L'AGE du 18.3.2025 des associés de la même société a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital de 25.000 €, ledit capital social se trouvant ainsi porté à 25.000 € par création de 2.500 parts nouvelles de 10 € nominal chacune intégralement souscrites et libérées.
Par conséquent, la réduction de capital pour cause de perte décidée le 26.2.2025 est devenue définitive.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIÉES :
CAPITAL : 10.000 Eur.
NOUVELLES MENTIONS : CAPITAL : 25.000 Eur.

AL25018091

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

TRANSPORTS THOMAS

Société par actions simplifiée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 10, Chemin de la Bataille
89200 GIVRY
423 501 758 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 12 mars 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée TRANSPORTS THOMAS a décidé:
- de nommer M. Yannis BLIVET, demeurant 11 Rue de la Gare 89200 GIVRY en qualité de Président en remplacement de M. Dominique THOMAS, démissionnaire.
- de supprimer le terme « SARL » de la dénomination sociale conformément aux statuts adoptés lors de la transformation en SAS par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Septembre 2024. La nouvelle dénomination sociale devient « TRANSPORTS THOMAS »
POUR AVIS
Le Président

AL25018111

CHANGEMENT DE GÉRANT

Le 21.3.2025, les associés de la SCI PROCUREUR, société civile au capital de 1.000 €, siège social à ETIGNY (89510) 10, rue des Drubes, 444 634 562 RCS SENS ont constaté le décès d'un co-gérant, M. Pascal MINET et ont nommé un nouveau gérant.
ANCIENNE MENTION PUBLIÉE :
Gérants : Didier MICHEL, 12, rue Sous-Murs - 8900 AUXERRE et Pascal MINET 24, rue des Acacias 89100 PARON.
NOUVELLE MENTION :
Gérants : Didier MICHEL, 12, rue Sous-Murs - 8900 AUXERRE et Julien MINET, 20, route des Fours Serilly 89510 ETIGNY.

AL25018167

TRANSFERT DE SIÈGE

EARL DES CHENEVIERES

SARL au capital de 143 302,08 €
Siège social : 14 GRANDE RUE
89113 NEUILLY
343 977 385 RCS RCS DE SENS

Aux termes de l'AGE du 10/03/2024, il a été décidé de transférer le siège social au **15 RUE DE LA PORTE DE CUDOT 89113 NEUILLY** à compter du 24/03/2025.
L'article article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de RCS DE SENS.

AL25018170

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé du 25/02/2025, enregistré le 11/03/2025 au Service de la publicité Foncière et de l'Enregistrement de l'Yonne, dossier 2025 00008213,référence 8904P01 2025 A 00313,
La société LE MOULIN DE CORNEIL TRAITEUR , SAS au capital de 4.000 euros, dont le siège social est 1 Place Lucien Gaubert 89130 MEZILLES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE sous le n° 837 611 979,
A cédé,
A la société dénommée LA MANOEUVRERIE, SARL au capitalde 8.000,00 €, dont le siège social est 3 Place Lucien Gaubert 89130 MEZILLES,immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE sous le n°794 054619,
Son fonds de commerce de «traiteur sur place ou à emporter, organisateur d'évènements sur place ou en autres lieux, vente de plats cuisinés ou de produits bruts sur marchés ou foires, bar, restaurant, brasserie, vente de vin, liqueurs et boissons à consommer sur place ou lieu de réception, foires congrès et à emporter, location de salle»,exploité au 1 Place Lucien Gaubert 89130 MEZILLES.
Cette vente a été consentie au prix de 200.000,00 € à savoir : 15.000,00 € pour la clientèle et éléments incorporels et 185.000,00 € pour les immobilisations corporelles,avec entrée en jouissance à compter du 25/02/2025.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L. 141-12 du code du commerce à l'adresse du fonds vendu pour la validité, et à l'adresse suivante pour la correspondance : Cabinet ACTIF COMPTA, 16 bis rue des Murlins 45000 ORLEANS.

AL25018085

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BLÉNEAU
Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme,- de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-0029
Une enquête publique relative à la demande d'un permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 40 ha et d'une puissance totale de 34,03 MWc **sur le territoire de la commune de BLÉNEAU**, déposée par la SAS CS DE BLÉNEAU (groupe VALECO), **sera ouverte à la mairie de BLÉNEAU, du lundi 24 mars 2025 (9 h) au lundi 28 avril 2025 (17 h)**, soit une durée de 36 jours consécutifs.
Sont désignés Madame Sylvie LAFORGE, en qualité de commissaire enquêtrice titulaire, et Madame Jacqueline LAROSE, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante, pour diligenter l'enquête.Le dossier de demande du permis de construire (comprenant une étude d'impact) et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 24 mars 2025 (9 h) au lundi 28 avril 2025 (17 h), à la mairie de BLÉNEAU, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, RubriquesEnvironnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques)**, ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public 24 mars 2025 au 28 avril2025 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement) de9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-bleneau@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- **soit par écrit** :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de BLÉNEAU (89220), Place de la Libération
ou
- courrier adressé à la mairie de BLÉNEAU (siège de l'enquête), à l'attention de la commissaire enquêtrice
Indépendamment des dispositions ci-dessus, la commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions éventuelles du public, qui seront également consignées dans le procès-verbal,à la mairie de BLÉNEAU :
- lundi 24 mars 2025 de 9 h à 12 h,
- vendredi 11 avril 2025 de 13 h 30 à 17 h,
- lundi 28 avril 2025 de 13 h30 à 17 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique

ANNONCES LÉGALES

ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne ou en mairie de BLÉNEAU, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus du permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Madame Laura DEFLANDRE, responsable du projet pour le groupe VALECO – 8E rue Jeanne Barret – 21000 DIJON - email : lauradeflandre@groupevaleco.com - Tel : 06.67.73.92.69

AL25017783

ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHÂTEL-GÉRARD
Le public est averti qu'en exécution :
- du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-0031 du 28 février 2025
une enquête publique relative à la demande de cinq permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 34,83 ha et d'une puissance totale de 28,16 MWc sur le territoire de la commune de CHÂTEL-GÉRARD, déposée par la SAS CHÂTEL SOLAIRE ÉNERGIE (groupe VOLTALIA), sera ouverte à la mairie de CHÂTEL-GÉRARD, du lundi 24 mars 2025 (14h) au vendredi 25 avril 2025 (12 h), soit une durée de 33 jours consécutifs.
Sont désignés Monsieur Pascal FOUGÈRE, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Gilles PEYLET,en qualité de commissaire enquêteur suppléant, pour diligenter l'enquête.
Le dossier des demandes de permis de construire (comprenant une étude d'impact) et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, **du lundi 24 mars 2025(14 h) au vendredi 25 avril 2025 (12 h)**, à la mairie de CHÂTEL-GÉRARD, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes publiques)**, ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public 24 mars 2025 au 25avril 2025 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-chatel-gerard@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de CHÂTEL-GÉRARD (89310), 7 rue de la mairie
ou
- courrier adressé à la mairie de CHÂTEL-GÉRARD (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public, qui seront également consignées dans le procès-verbal,
à la mairie de CHÂTEL-GÉRARD :
- lundi 24 mars 2025 de 14 h à 17 h,
- mardi 8 avril 2025 de 14 h à 17 h,
- samedi 19 avril 2025 de 9 h à 12 h,
- vendredi 25 avril 2025 de 9h à 12h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne ou en mairie de CHÂTEL-GÉRARD, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de
- Monsieur Jean-Baptiste HANOTTE, responsable du projet pour le groupe VOLTALIA - 84 Boulevard SÉBASTOPOL - 75003 PARIS-
email : jb.hanotte@voltalia.com - Tel : 07.63.71.76.09
- ou auprès de Monsieur Laurent LAMOUR, Responsable deTerritoire pour le groupe VOLTALIA - 84 boulevard SEBASTOPOL- 75003 Paris -
email : l.lamour@voltalia.com - Tél : 07.84.29.26.56.

AL25017825

Préfet de l'Yonne

ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SARRY
Le public est averti qu'en exécution :
- du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-0032 du 28 février 2025
une enquête publique relative à la demande de trois permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 46,06 ha et d'une puissance totale de 37,04 MWc sur le territoire de la commune de SARRY,déposée par la SAS SARRY SOLAIRE ÉNERGIE (groupe VOLTALIA), sera ouverte à la mairie de SARRY, **du lundi 24 mars 2025 (9h) au vendredi 25 avril 2025 (17 h)**, soit une durée de 33 jours consécutifs.
Sont désignés Monsieur Gilles PEYLET, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Pascal FOUGÈRE,en qualité de commissaire enquêteur suppléant, pour diligenter l'enquête.
Le dossier des demandes de permis de construire (comprenant une étude d'impact) et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 24 mars 2025 (9 h) au vendredi 25 avril 2025 (17 h), à la mairie de SARRY, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes publiques)**, ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public 24 mars 2025 au 25 avril 2025 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-sarry@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de SARRY (89310), route d'Annoux
ou
- courrier adressé à la mairie de SARRY (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public, qui seront également consignées dans le procès-verbal,
à la mairie de SARRY :
- lundi 24 mars 2025 de 9 h à 12 h,
- jeudi 10 avril 2025 de 9 h à 12 h,
- mercredi 16 avril 2025 de 14 h à 17 h,
- vendredi 25 avril 2025 de 14 h à 17 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne ou en mairie de SARRY, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de
Monsieur Jean-Baptiste HANOTTE, responsable du projet pour le groupe VOLTALIA - 84 Boulevard SÉBASTOPOL - 75003 PARIS
email : jb.hanotte@voltalia.com - Tel : 07.63.71.76.09
ou auprès de Monsieur Laurent LAMOUR, Responsable deTerritoire pour le groupe VOLTALIA - 84 boulevard SEBASTOPOL- 75003 Paris
email : l.lamour@voltalia.com - Tél : 07.84.29.26.56.

AL25017827

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Monsieur Auguste Gaston GEORGE, en son vivant retraité, demeurant à CUY (89140), 16 Rue Henri Dunant, né à CUY (89140), le 10 novembre 1934, célibataire, ayant conclu avec Madame Arlette Sylviane Raymonde GOURLIN un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Alain DUMAIRE, notaire à THÔRIGNY-SUR-OREUSE,le 13 janvier 2011, est décédé à JOIGNY (89300), le 31 décembre 2024, instituant un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description reçu par Maître Christophe DUGROSSY, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office notarial » dont le siège est à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, le 17 mars 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe DUGROSSY, notaire à SENS (89100) 28 Avenue Georges Pompidou, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS (89100) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25018134

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire à SAINT-JULIEN-DU-SAULT,12, Faubourg de la Croix , CRPCEN 89062 le 18 mars 2025,
A été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens pure et simple entre :
Monsieur Patrick Emile Maurice DELANOUE, Pâtissier, et Madame Laetitia Claudine Henriette MARCHE, Auxiliaire de vie, demeurant à MIGENNES (89400) 9 rue Pierre Sémard
Monsieur né à JOIGNY (89300) le 2 avril 1972,
Madame née à JOIGNY (89300) le 1er septembre 1975.
Mariés à MALICORNE (89120) le 6 septembre 1997 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire

AL25018168

Annonces légales
03 80 78 90 42

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
MALIGNY – vigne AOC Chablis – fonds occupé - 1 ha 08 a 70 ca - 'MILIEU DES CHAUMES' : ZH-0130 - 'CHATILLON' : ZS-0071 – zonage : zone A du PLU
PARLY – pré et bois-taillis - 61 a 30 ca - 'CHAMP MINARD' : ZL-0053 – zonage : zone N du PLU
SAINT FLORENTIN – terre et bois-taillis - 53 a 43 ca - 'PRE DU SAULCE' : BM-0059 - 'LES BEAUSSES' : ZH-0011—0012 – zonage : zones N et A du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 14/04/2025 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25018186

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI LE PETIT COIGNOT

Société civile en liquidation
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Rue de Dublin
89470 MONETEAU
422 530 758 RCS AUXERRE

L'AGE du 30/12/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/12/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé liquidateur M. Kléber LHUILLIER,demeurant 2 rue de la Fontaine, La Grapoule 89580 COULANGERON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé rue de Dublin 89470 MONETEAU.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.
Pour avis,La gérance

AL25018074

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI CHAMPS COPIN

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Chemin de Ronde
89310 NITRY
Siège de liquidation : 28 Rue de l'Industrie
89310 NITRY
819 487 695 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31janvier 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Serge LENOBLE, demeurant 28 Rue de l'Industrie 89310NITRY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires encours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 28 Rue de l'Industrie 89310 NITRY.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal des Activités Economiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL25018092

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SNC VOUETTE SERVICE AGRICOLE

SNC société en liquidation
Capital social : 1000 euros
Siège social : 3 Lieu dit Les Colins
89330 SAINT LOUP D'ORDON
953500493 RCS de Sens

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Valentin VOUETTE demeurant 3 lieu dit Les Colins, 89330 SAINT LOUP D'ORDON, l'on déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du SENS.
Le liquidateur

AL25018093

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI DU GALVACHOU

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 1 524,49 euros
Siège : NITRY
89310 NOYERS SUR SEREIN
Siège de liquidation :
28 Rue de l'Industrie
89310 NITRY
340 162 916 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 janvier 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Serge LENOBLE, demeurant 28 Rue de l'Industrie 89310 NITRY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 28 Rue de l'Industrie 89310 NITRY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal des Activités Economiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL25018096

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

AUBERGE LA BEURSAUDIERE

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Chemin de Ronde
89310 NITRY
Siège de liquidation
28 Rue de l'Industrie
89310 NITRY
408 656 163 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter rétroactivement du 1er janvier 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Marie-Annick LENOBLE, demeurant 28 Rue de l'Industrie 89310 NITRY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 28 Rue de l'Industrie 89310 NITRY.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25018097

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION PAR TUP

HOTEL LA BEURSAUDIERE

SARL en liquidation
Au capital de 10 000 €
Siège : 5 et 7 Rue Hyacinthe Gautherin
89310 NITRY
422 844 308 RCS AUXERRE

Par décision du 2 janvier 2025, la Société LE GALVACHER, SARL au capital de 90 500 €, dont le siège social est 9 rue Hyacinthe Gautherin 89310 NITRY, immatriculée au RCS sous le numéro 808 606 867 RCS AUXERRE
a, en sa qualité d'associée unique de la Société HOTEL LA BEURSAUDIERE,
décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société HOTEL LA BEURSAUDIERE au profit de la société LE GALVACHER, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, encas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.
Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL25018100

NON DISSOLUTION

Dénomination : SARL WOK DU MANDARIN
Capital : 1 000 EUROS
Adresse du siège : 26 avenue Jean Hémery – 89300 JOIGNY
RCS SENS N°: 807 656 574
Gérante : Chilie TANG demeurant 24 Allée Andromaque 77186 NOISIEL
Suivant l'AGE du 30 Septembre 2024, il a été pris acte qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du nouveau code de commerce.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

AL25018110

CLÔTURE DE LIQUIDATION

S.A.R.L. OLI

Ferme de Soulangy - Route de Tanlay - 89700 TONNERRE
SARL au capital de 1000 €
810 802 686 RCS Auxerre

Le 31/01/2025, l'AGE a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du 31/01/2025.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

AL25018114

DISSOLUTION ANTICIPÉE

AUTO-PNEUS

SARL en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 71, Rue du Général Leclerc
89100 SENS
Siège de liquidation :
1 Rue Jean Moulin
89100 SUBLIGNY
412 767 238 RCS SENS

L'AGE réunie le 03/03/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 03/03/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Sébastien BIREAU, demeurant 1 Rue Jean Moulin 89100 SUBLIGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au 1 Rue Jean Moulin 89100 SUBLIGNY.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25018124

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LGP PROMO

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 5 rue de Cornat
89570 Turny
882 215 627 RCS de Sens

Aux termes de l'AGE en date du 29/12/2023 l'associé unique a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2023, nommé liquidateur M. GUERCIPAUL, demeurant 5 rue de Cornat 89570 Turny, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Sens

AL25018125

CLÔTURE DE LIQUIDATION

QUETZAL

Société civile en liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social et de liquidation :
Bois Choppard
89270 VERMENTON
922 631 106 RCS AUXERRE

L'AGO du 06/03/2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Marie BOUNON de son mandat de liquidateur,donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25018184

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/03/2025, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BT
SCI au capital de 1 500 €uros
Siège social : 4 Impasse du Port - 89140 COURLON SUR YONNE
Objet social : L'acquisition par tous moyens, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, par location ou autrement, la vente, de tous biens et droits immobiliers
Durée : 99 ans
Gérance :M. BLONDEAU Fabrice, demeurant 4 Impasse du Port - 89140 COURLON SUR YONNE
M. BLONDEAU Fabien, demeurant 3 rue Saint Leu - 89140 COURLON SUR YONNE
M. THOËR Nicolas, demeurant 4 rue Jean d'Ormesson - 89140 SERGINES
Cession de parts sociales - agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés.
L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
Immatriculation au R.C.S. de SENS

AL25018084

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP du 21/02/2025 , régularisé par signature électronique, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS
Dénomination : VALENTINE PARTICIPATION
Capital : 3 000 115 € dont 3 000 105 € en nature et 10 € en numéraire
Siège social : 14 Avenue Jean Jaurès - AUXERRE (89000)
Objet : Acquisition, détention, gestion, cession directement ou indirectement de toutes participations dans des Sociétés ayant pour activité l'exploitation d'hypermarchés à l'enseigne E. LECLERC
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE
Président nommé pour une durée illimitée : M. Jérôme CHAUFOURNAIS - AUXERRE (89000), 9 Rue de la Liberté
Conditions d'admission aux assemblées et d'exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Chaque associé dispose d'un nombre de voix proportionnel à sa participation dans le capital. Chaque action donne droit à une voix sauf exception des articles 18.4.2 et 18.4.3
Agrément : Tout associé peut céder librement tout ou partie de ses actions à un autre associé et toute personne adhérent de l'ACDLEC ou toute personne morale exploitant un centre E. LECLERC à la condition que le total des actions ne dépasse pas 5% du nombre total des actions du capital de la société au cours d'un même exercice social. En cas de décès d'un associé, la Société continue entre les associés survivants et les héritiers directs, le conjoint survivant, sans agrément. Dans les autres cas, l'agrément est donné par l'assemblée générale.
La Société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Pour avis
Le Président

AL25018104

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP du 21/02/2025, régularisé par signature électronique, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS
Dénomination : LUCIE PARTICIPATION
Capital : 3 000 115 € dont 3 000 105 € en nature et 10 € en numéraire
Siège social : 14 Avenue Jean Jaurès - AUXERRE (89000)
Objet : Acquisition, détention, gestion, cession directement ou indirectement de toutes participations dans des Sociétés ayant pour activité l'exploitation d'hypermarchés à l'enseigne E. LECLERC
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE
Président nommé pour une durée illimitée : M. Jérôme CHAUFOURNAIS - AUXERRE (89000), 9 Rue de la Liberté
Conditions d'admission aux assemblées et d'exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Chaque associé dispose d'un nombre de voix proportionnel à sa participation dans le capital. Chaque action donne droit à une voix sauf exception des articles 18.4.2 et 18.4.3
Agrément : Tout associé peut céder librement tout ou partie de ses actions à un autre associé et toute personne adhérent de l'ACDLEC ou toute personne morale exploitant un centre E. LECLERC à la condition que le total des actions ne dépasse pas 5% du nombre total des actions du capital de la société au cours d'un même exercice social. En cas de décès d'un associé, la Société continue entre les associés survivants et les héritiers directs, le conjoint survivant, sans agrément. Dans les autres cas, l'agrément est donné par l'assemblée générale.
La Société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Pour avis
Le Président

AL25018105

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/03/2025 il a été constitué une société en nom collectif
Dénomination sociale : SNC RIOU
Forme : Société en nom collectif
Objet : Prestations de travaux agricoles.
La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe
Capital social : 3 000 euros
Siège social : 10 rue des Grands Champs – 89500 DIXMONT
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Gérants :- M. Erwin RIOU demeurant 1, Les Rousseaux – 89330 SAINT-MARTIN-D'ORDON,- M. Johann RIOU demeurant 26 rue de la Creugine – La Petite Hate 89500 DIXMONT
Cessions de parts : Toutes les cessions sont soumises à agrément obtenu par décision des associés prise à l'unanimité.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis et mention, la gérance.

AL25018106

CAPE LG EXPERTISE COMPTABLE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/03/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : TERRE DE PARTAGES
Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble, terrain, dont elle pourrait devenir

ANNONCES LÉGALES

propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
Siège social : 17 RUE DES POMMES ROUGES VAUX 89000 Auxerre.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : Mme JOUNO JULIETTE, demeurant 17 RUE DES POMMES ROUGES 89000 Auxerre
Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL25018131

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot, le 19 mars 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : ETG DES LUNEAUX.
Le siège social est fixé à : AUXERRE (89000), 2 allée de la Fontaine Saint Amâtre, Clos de la Fontaine Ronde.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 EUR).
Les apports sont en numéraires.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable de l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : M. Jean-François BERTRAND, demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (89170), les Goûts, et M. Alexandre BERTRAND, demeurant à AUXERRE (89000), 2 allée de la Fontaine Saint Amâtre, Clos de la Fontaine.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour avis
Le notaire

AL25018133

Notaire
Maître Violaine Gaudiez

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Violaine GAUDIEZ, en date du 15 mars 2025, à AVALLON.
Dénomination : HAÏ HOLDING
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, pour son compte ou dans toutes sociétés ou entreprises, créées ou à créer,directement ou indirectement et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou achats d'actions, de parts sociales, de valeurs mobilières, d'obligations ou de tous titres quelconques, de fusion, de scission,d'apport de société en participation, de groupement, d'alliance, de commandite ou autres.Et généralement, toutes opérations financières,commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
Durée de la société : 99 années.
Capital social : 10 000,00 euros
Cession d'actions : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associé, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement, les autres cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des actionnaires.
Siège social : AVALLON (89200) 18 rue des Prés.
La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Président : M. Dan BINDER, demeurant à PARIS 16 EME ARRONDISSEMENT (75016) 43 rue Boulainvilliers.
La Notaire.

AL25018147

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous signature électronique en date du 21.03.2025: Constitution d'une SASU dénommée PERLE DE SUCRE, au capital de 1.500 €, dont le siège social est 2 rue du Moyen-Age 89130 MEZILLES, d'une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS, ayant pour objet : Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, chocolaterie, glaces, snacking, sandwicherie, saladerie, traiteur à consommer sur place ou à emporter, dépôt de pains en sédentaire, en tournées et par e-commerce; Petite alimentation générale; Dépôt de presse, point poste, point relais ; Achat, vente de produits finis liés à la boulangerie, artisanaux, régionaux; Organisation de formation sur les logiciels techniques ; Activité de consultant fonctionnel pour assistance, service et conseils aux entreprises et aux particuliers en vue de l'aménagement et mise en place de salle d'expositions, salons, foires et autres.
Exercice du droit de vote: Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'Associé Unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Florian DUQUESNAY, dt 1 C rue Paul de France 89130 TOUCY.
La Société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Pour Avis

AL25018156

RELAIS 1768
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 19 Bis Grande Rue, 89200 THAROT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à THAROT du 24 Mars 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : RELAIS 1768
Siège social : 19 Bis Grande Rue, 89200 THAROT
Objet social : L'acquisition d'un ensemble immobilier sis à 59 Grande Rue 89200 LUCY LE BOIS, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Tristan GARRY, demeurant Chemin des Alleux, 89200 AVALLON et Mme Carla MATHIEU, demeurant Chemin des Alleux, 89200 AVALLON.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL25018187

PUBLIEZ
VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET ANNONCES LÉGALES
EN TOUTE SIMPLICITÉ
SAISIE ET DEVIS EN LIGNE SUR
agribourgogne.fr



Terres de Bourgogne 03 80 78 90 42 • legales@terres-de-bourgogne.net

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ
d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP
VILLE
TÉL.
PORT.
EMAIL

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €
☐ 2 ANS 225€
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE
☐ Par virement
IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810
SIGNATURE

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ BOVINS VIANDE
☐ LA CHÈVRE
☐ VOLAILLES
☐ PÂTRE
☐ PORCS
☐ GRANDES CULTURES
☐ FRUITS et LÉGUMES
☐ LAIT
☐ VIGNE
☐ BIO numérique

ÉQUIPEMENT

// PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

21 Un drôle de tournesol

Une exploitation laitière du Chatillonnais vient de faire installer un tracker solaire.

Nous prenons le pari que ce n'est qu'un début, les trackers solaires vont se multiplier sur le territoire. Un *« spécimen »* vient de *« pousser »* chez Virginie Brion et Richard Harnet, à Villotte-sur-Ource dans le Châtillonnais. Ces deux éleveurs laitiers avaient ce projet en tête depuis un peu plus de trois ans, comme l'indique l'éleveuse de 65 vaches Brunes, Simmental et Montbéliardes : *« Nous en avions vu un au Sommet de l'élevage, à Cournon. Le tracker avait attiré notre attention, sachant que notre facture d'électricité annuelle s'élève à 15 000 euros, si l'on prend en compte notre élevage laitier, son système de traite 2x6 en épis et le tank à lait, sans oublier les besoins de notre maison, de celle de mes parents, de notre poulailler et d'un gîte qui nous sert de bureau »*. La facture du tracker fait *« un peu mal »* avec ses 50 000 euros hors taxes, mais un retour sur investissement est estimé entre sept et huit ans.



L'équipement de la SCEA des 4 Chênes mesure 11 mètres de haut et suit le soleil tout au long de la journée. Ses performances sont beaucoup plus intéressantes que des panneaux fixes, installés sur les toits. L'électricité produite est autoconsommée, le surplus sera prochainement revendu.

Mieux qu'un arbre

Le tracker de 23 kW est opérationnel depuis début février. *« Tout n'est pas encore terminé, nous ne vendons pas encore le surplus d'électricité, mais cela ne saurait tarder. D'autres choses sont à caler pour raccorder notre poulailler »*, énumère Virginie Brion. L'équipement tourne et évolue en fonction du soleil, un peu comme un tournesol, pour des performances 20 à 45 % supérieures à des installations plus classiques. *« Oui, il y a des similitudes avec un tournesol ! Ses panneaux sont bifaces, c'est un avantage supplémentaire. Le soir, il se met en sécurité et il s'ouvre le matin. Il est équipé d'un anémomètre et en cas de grand vent, il prend les précautions pour ne pas s'envoler. Le surplus d'électricité, lui, sera revendu au tarif de 10 centimes d'euros/kWh d'ici peu »*, précise Virginie Brion, qui ajoute un autre atout du dispositif, plutôt inattendu : *« nos vaches pourront bénéficier d'ombre en été. Avec cette grande envergure, ce sera encore mieux qu'un arbre ! »*. Seul bémol de ce tracker : l'électricité produite ne sera pas stockée, comme le décrit Virginie Brion : *« cela aurait été possible mais le coût des batteries est beaucoup trop important. Nos deux traites du matin et du soir, en hiver, ne seront peut-être pas couvertes. Ce type de tracker serait encore plus rentable dans un élevage équipé d'un robot de traite qui, lui, tourne toute la journée »*.

Ouf !

Comme dans tout projet, la part administrative a été conséquente : *« il faut notamment une déclaration de travaux, nous avons notre lot de surprises et de contrariété avec un chemin pierré qui nous était demandé en cas d'incendie. Cela ne se fera pas. Les travaux ont mis du temps pour x ou y raisons, mais nous y sommes arrivés, cela fait plaisir »*. Le tracker de la SCEA des 4 Chênes n'est pas une première dans le Châtillonnais, comme l'observe Virginie Brion : *« personnellement, j'en connais deux autres, chez Olivier Verdot à Savoisy et chez Eddy Girot à Chaumont-le-Bois. Notre voisin de Villotte, un entrepreneur de travaux publics, est lui aussi en train d'en monter un ! »*.

AG

// INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

21 En agriculture, elle fait déjà son office

L'intelligence artificielle se développe à grande vitesse, sous de multiples formes et dans tous les secteurs professionnels. L'agriculture ne fait pas exception, comme l'a démontré la rencontre organisée à Dijon par le Village by CA et Agronov.

L'un des enseignements qu'on pouvait retirer de la conférence organisée le 14 mars à Dijon par le Village by CA et le pôle d'innovations en agroécologie Agronov, sur la place de l'intelligence artificielle (IA) dans nos vies professionnelles, était celui-ci : sans femmes et hommes, l'IA n'est rien. C'est une technologie prometteuse mais qui, loin de remplacer l'humain, peut le compléter, le soulager, le renforcer… Comme toutes les technologies, elle n'est pas dangereuse en elle-même, tout dépend des usages que l'on en fait. L'évènement du 14 mars offrait, de ce point de vue, des perspectives passionnantes, y compris en agriculture. Pour creuser cette question, Martin Lechenet avait été sollicité. Responsable du pôle Data au sein de la coopérative Dijon Céréales et d'Alliance BFC (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre comtoise), il est un bon observateur des applications possibles de l'IA dans le domaine agricole. *« Il ne peut pas y avoir de réussite de l'IA si on n'est pas capable de s'appuyer sur les femmes et les hommes, si on ne les embarque pas sur ce projet,* expliquait-il. *Appliquer une innovation technologique sur un système, à la base, déjà défaillant, ça ne fera qu'augmenter les défaillances »*.

L'IA n'est donc rien si son intégration n'est pas pensée dans un fonctionnement d'entreprise plus global. C'est encore plus vrai en agriculture, où la notion d'incertitude est importante, et où limiter la prise de risque est un enjeu. *« Sur de l'expérimentation agricole,* détaillait Martin Lechenet, *l'IA permet de conjuguer un très grand nombre de données et ces dernières permettent de concevoir des stratégies. »* Le représentant de Dijon Céréales citait en exemple des essais grandes bandes tentés en parallèles d'essais en microparcelles. Grâce à la capacité d'agrégation permise par l'IA, la valorisation des données agricoles peut être décuplée dans de nombreux domaines : appui réglementaire, analyse des performances technico-économiques, accès aux Outils d'aide à la décision (OAD), émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, normes HVE, simulation du bilan économique et analyse de l'empreinte environnementale de projets collectifs (ex : méthanisation) ou encore défalcation sur les taxes foncières en cas d'incidents climatiques… *« Avec l'IA,* poursuit Martin Lechenet, *un agriculteur peut prouver qu'il répond aux cahiers des charges qui, parfois, comportent entre 150 et 200 règles auxquelles il faut se conformer ! Mais n'oubliez jamais une chose : le premier niveau d'IA, c'est l'intelligence humaine. Le bon modèle pour demain, sera peut-être de faire tourner conjointement IA et expertise humaine. »*

Berty Robert



Le 14 mars au Village by CA de Dijon, lors de l'intervention de Martin Lechenet, de Dijon Céréales.

Une introduction à la Croisée des Champs

L'évènement organisé au Village by CA de Dijon s'inscrit dans un contexte plus large. Il visait à nourrir la réflexion sur les usages possibles de l'IA en agriculture, réflexion qui sera enrichie le 15 mai pour la seconde Croisée des Champs, programmée par Agronov et qui aura également pour thème l'intelligence artificielle et ses applications agricoles. L'évènement se tiendra à Bretenière et s'adressera aux entreprises innovantes, aux décideurs et conseillers agricoles, aux experts de l'IA, aux étudiants en agriculture et à tous ceux qui souhaitent faire avancer le secteur. Inscription : https://agronov.make-an-event.com/fr/billetterie.

LOISIRS

// RURALITÉ

« Le Mets des Mots »

Le vendredi 21 mars, la salle des fêtes de Courson-les-Carrières a accueilli la compagnie de théâtre « Le Mets des Mots », une pièce de poésie gourmande.

« Moi l'aubergine, j'ai toujours détesté les légumes qui se posaient trop de questions. La vie d'un légume est trop courte pour se triturer la racine », déclare Jérôme Hudeley, comédien de la compagnie Thearto, accompagné par les rires de la salle. Courson-les-Carrières accueillait en son sein, le 21 mars, avec la collaboration du Département de l'Yonne, Jérôme Hudeley et Myriam Crouzel, les deux comédiens ainsi que la metteuse en scène Évelyne Beighau.

Dans une intervention festive, où les comédiens sont assistés de livres comme, « L'île flottante » de Chantal Thomas ou le « Goût est un mystère » de Jim Harrison, ils n'hésitent pas à détourner les sens des phrases pour apporter un ton humoristique aux recettes, aux fruits et légumes, à la viande, au fromage et même au chocolat.



Myriam Crouzel et Jérôme Hudeley, sur scène, à Courson-les-Carrières.

Drôle et engagé

Évelyne Beighau, metteuse en scène depuis plus de 40 ans, assiste au fond de la salle à sa pièce de théâtre. *« Nous aimons créer une interaction avec le public et pouvoir discuter avec en fin de spectacle »*, témoigne la metteuse en scène. « Le mets des Mots », un spectacle humoristique qui recèle une part d'engagement. *« J'étais résidente au lycée agricole de Chaumont quand j'étais jeune, je connais donc assez bien le milieu agricole. Nous sommes en faveur des circuits courts, des produits locaux et éthiques »*, témoigne Évelyne Beighau.

Un bon moyen de sensibiliser le public au circuit court. *« Nous avons reçu l'invitation par mail via la Bibliothèque de Courson-les-Carrières. C'était une bonne découverte, on a trouvé ça très drôle, les jeux de mots étaient bien faits. Au-delà de la pièce, c'est vrai que ça nous permet de découvrir les circuits courts, c'est une très bonne idée! »*, sourit Emmanuelle. À ses côtés, Micheline en rigole encore. *« Pour être drôle, c'était tellement drôle! »*, conclut-elle, un rictus au coin des lèvres.

Charlotte Sauvignac

// BOISSON

Entre la bière et le vin

La Brasserie de Vézelay inaugure sa nouvelle cuvée « Vendange », une recette hybride entre l'univers brassicole et viticole.

Après plusieurs recettes originales comme la White IPA, la French Pale Ale ou encore la Amber IPA, la Brasserie de Vézelay a souhaité surprendre les consommateurs en développant des arômes et des notes plus complexes en collaborant avec Morgane Lepage, jeune viticultrice locale. La cuvée Vendange est une bière blonde, brassée artisanalement, 100 % locale, qui inclut 10 % de moût de raisin dans le processus de fermentation. Fraîchement pressé, le moût de raisin issu de la première vendange de Morgane Lepage ne subit aucun stockage ou congélation. Cette technique de création donne un goût acidulé et vif, mêlant des notes de chardonnay à des notes céréalières.

« Bière naturelle de Bourgogne »

La Brasserie de Vézelay a eu la volonté de s'approvisionner localement en collaborant avec Morgane Lepage, cette dernière a un hectare de vignes à seulement 2 km de la Brasserie. Cette jeune viticultrice a décidé de travailler en agriculture raisonnée, sur les coteaux de Vézelay et bénéficie donc de l'appellation Vézelay. Pour le houblon, la Brasserie a décidé de se déplacer un peu plus loin pour ajouter du « Tardif de Bourgogne » à sa concoction. Produit dans la région d'Alsace, ce houblon aromatique est cultivé en petites quantités et permet à la cuvée d'avoir une légère amertume. Cette nouvelle cuvée est idéale à déguster en présence de poissons, d'une viande blanche tout comme avec des desserts fruités. Cette cuvée Vendange sera disponible en édition limitée, avec près de 2 500 bouteilles, à partir du mois d'avril, en région Bourgogne au rayon Cave à bières de la grande distribution et en région parisienne.

CS



Brasserie de Vézelay

Cuvée Vendange de la Brasserie de Vézelay.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Samedi 5 avril

// Balades gourmandes à Dijon

Dijon recèle de nombreuses spécialités et traditions culinaires ancestrales. L'office de tourisme de Dijon Métropole propose des promenades d'1 h 45 et menée par un guide conférencier, au cours desquelles vous découvrirez la multitude des commerces de bouches de la ville et dégusterez les produits emblématiques des tables bourguignonnes. La visite inclut la découverte de boutiques emblématiques de la ville, qui ont fait la réputation des produits phares tels que la moutarde, le pain d'épices, ainsi que deux vins et une crème de cassis servis dans un caveau. La prochaine visite aura lieu à partir de 17 heures le 5 avril.

Réservations en ligne : https://www.destination-dijon.com/visites/balade-gourmande/

• 5 et 6 avril

// Découvrir la reliure et la dorure à Combertault

Dans le cadre des Journées européennes des métiers d'art, l'atelier L'Oiseau bleu (6, route de Challanges) ouvrira ses portes, de 10 heures à midi et de 13 heures à 18 heures, pour présenter les machines, l'outillage, les matériaux nécessaires au métier de relieur et de doreur. Marion Bérille, la créatrice de l'atelier, offrira aussi des démonstrations de gestes comme le débrochage, la restauration papier, une couture, etc. Elle échangera sur l'histoire de la reliure et sur le métier de relieur-doreur.

www.loiseau-bleu.fr et www.journeedesmetiersdart.fr

• Mercredi 16 et jeudi 17 avril

// Salon Apprentissimo à Dijon

Cinquante entreprises seront réunies au parc des expositions pour proposer leurs offres d'alternance et d'apprentissage. Trente écoles seront également présentes. Ce salon est l'occasion idéale de découvrir une large palette de métiers, d'explorer des formations, et de rencontrer des recruteurs en quête de talents. Le rendez-vous sera également l'opportunité pour les jeunes de signer un contrat d'alternance ou d'apprentissage directement sur place. 90 métiers seront représentés et 150 contrats d'alternance ou d'apprentissage seront à pourvoir.

Entrée gratuite, inscription conseillée : www.apprentissimo.com

Nièvre

• 4 et 5 avril

// 33e Rallye de l'Anguison

Le Rallye National de l'Anguison revient pour une 33e édition, les 4 et 5 avril à Corbigny (Champ de Foire).

Découvrez le programme complet sur : https://ecurie-corbigny-auto.org/presentation-de-ledition-2025/

• 6 avril

// Marché de la butte

Dans le cadre de la 42e édition de la Marche de Nevers-Montenoison, l'association AVEC Montenoison propose son « marché de la Butte », qui regroupera producteurs et artisans locaux (de 9 h à 18 h). Pour la randonnée, divers parcours sont proposés : 9 et 5 km (départ à partir de 13 h 30 / 14 h). Restauration et buvette sur place.

Renseignements : avecmontenoison@outlook.fr ou au 06 25 00 40 63.

• À partir du 15 avril

// Printemps et été à la ferme

Le réseau Bienvenue à la ferme propose un « Un printemps et un été à la ferme » afin de rencontrer certains producteurs locaux du réseau autour de diverses animations prévues pour l'occasion au sein des exploitations. Les 15 et 29 avril, les 10 et 21 juillet et le 11 août (de 10 h 30 à 11 h 45) à l'Earl fromagerie Berthier (les Feuillets à Avril-sur-Loire). Les 7 et 8 juin (de 10 h à 18 h), chez Marie-Dominique Commaille (Decize). Les 19 et 20 avril et les 12 et 13 juillet (de 10 h à 18 h), au Domaine de Bel Air (Villiers-sur-Yonne). Les 2 et 3 août (de 9 h à 19 h) chez Fanny Cadoux (Suilly-la-Tour).

Plus de renseignements : 03 86 93 40 20 (Clémence Guillaumet – CA 58)

• 22 juin

// Balade contée

Le 22 juin à 10 h, le Théâtre du Temps Pluriel organise une balade contée de 3 h, au départ du Château de Villars, à Saint-Parize-le-Châtel. Le parcours de 6 km environ sera ponctué par des pauses littéraires et musicales.

Informations : https://maisonculture.fr/spectacle/chemins-de-traverse ; Réservation à nadia.joly@maisonculture.fr

Yonne

• Du 5 avril au 4 mai

// Résolvez des énigmes à Maulnes

Le Château de Maulnes deviendra le « Sanctuaire de la déesse Diane » et proposera le parcours à énigmes « Réveillez le Jardin endormi » de 10 heures à 18 heures. Pour résoudre les énigmes, un carnet d'énigmes sera fourni et des indices seront présents dans le Château.

Réservations en ligne : https://www.maulnes.com/

• Du 19 au 21 avril

// Fêter Pâques au Château de Maulnes

Le Château de Maulnes deviendra le « Sanctuaire de la déesse Diane » et proposera trois chasses aux œufs à partir de 14 h 30. Des œufs en chocolats, mais également des œufs sacrés détenant des pass annuels et des entrées gratuites à gagner pour pouvoir revenir à tous les événements annuels. Le Château met à disposition un espace pour les moins de 8 ans et pour les plus de 8 ans.

Réservations en ligne : https://www.maulnes.com/

// VITICULTURE

La femme est l'avenir du vin

Longtemps considéré comme masculin, le monde du vin évolue. Du vignoble au chai et à la dégustation, la filière se féminise – et c'est une chance pour ce secteur agricole en difficulté.



P. Bourgault

Angelica Oury Schreiber gère les vinifications.



P. Bourgault

Angelica Oury-Schreiber désherbe dans ses vignes.



P. Bourgault

Vignes d'altitude en Savoie, Domaine Genoux.

Il y eut les veuves du vin, célèbres en Champagne à l'époque où une femme ne pouvait créer son entreprise, juste reprendre celle du défunt mari. Dans son livre Si tu veux la paix, prépare le vin (éd. Grasset), Laure Gasparotto rend hommage à la Bourgogne et témoigne d'une tradition, encore vivace il y a une trentaine d'années, qui interdisait l'accès des caves aux femmes, dont les règles auraient pu perturber les vinifications.

Pourtant, si l'on étudie la préhistoire du vin, comme Florence Tilkens Zotiades dans Vins, vigne, femmes, une odyssée viticole ? (éd. Apogée), il semble que cette boisson mythique tire son origine d'une activité féminine, la cueillette et la conservation des fruits – qui, en fermentant, généraient un alcool aux propriétés antiseptiques et euphorisantes que les hommes appréciaient en rentrant de la chasse… Selon certains historiens, cette appétence pour les jus fermentés à base de fruits, miel ou céréales – des aliments contenant du sucre – expliquerait même la sédentarisation des groupes humains et les débuts de l'agriculture. Et l'appropriation masculine d'une production si convoitée : un contemporain de Jules César, le chroniqueur Diodore, relatait que la jarre de vin se négociait au prix d'un esclave.

Pendant des millénaires, les femmes furent limitées à des activités de « petite main » peu rémunérées : taille, vendange ou vente. Au siècle dernier, les garçons suivaient des études agricoles au lycée, les jeunes filles des formations ménagères, l'univers du vin était masculin, voire machiste. C'est pourquoi, contre les violences sexistes dans le monde du vin, la vigneronne Isabelle Perraud (Rhône) a créé l'association « Paye ton pinard », active dans les salons et sur les réseaux sociaux, véritable « Metoo » vinicole.

Le vin au féminin

Aujourd'hui, 26 % des chefs d'exploitation sont des femmes (Agreste, données 2020). En viticulture, cette proportion atteint même 30 %. Certaines appellations se révèlent plus féminines encore, telles les coteaux du Loir et Jasnières, au sud de la Sarthe, avec 35 % d'exploitantes en 2022. La transmission « père et fille » n'est pas rare, ou l'installation que Laure Gasparotto détaille dans son livre Vigneronne (éd. Grasset). Elle raconte une époque de sa vie dans les Terrasses du Larzac, où *« La vigneronne est seule dans ses champs, isolée face aux raideurs de l'administration et dans un univers masculin »*.

Pour lutter contre cette solitude, dans toute la France, des collectifs régionaux rassemblent des vigneronnes qui échangent sur leurs pratiques, organisent des dégustations, des salons : les Dames de Cœur de Loire, les diVINes d'Alsace, Elles & Beaujolais, les Aliénor du vin de Bordeaux, Femmes et Vins de Bourgogne, les Fa'bulleuses de Champagne, les Eléonores de Provence, Femmes Vignes Rhône, SO Femme & Vin (du sud-ouest de la France), les Vinifilles (Languedoc Roussillon). L'association « femmes de vin » réunit ces collectifs.

Les femmes sont plus nombreuses encore dans la communication, telle Margot Ducancel, fondatrice de l'agence Rouge aux lèvres, qui a reçu le 3 mars le prix Curnonsky 2025 *« saluant son talent pour démocratiser l'univers viticole »*. Une semaine plus tôt, Kathleen Van den Berghe, vigneronne de Loire, obtenait son Master of Wine, le plus prestigieux diplôme du monde viticole. Depuis la création en 1953, sur les 425 lauréats, 151 sont des femmes, soit 36 %. Kathleen Van den Berghe devient ainsi la première Belge couronnée.



P. Bourgault

Le travail féminin : une ouvrière de vigne dans le Xinjiang chinois.



P. Bourgault

Florence Tilkens Zotiades interviewée par la télévision, à Thessalonique.

Paroles de vigneronnes

Une femme conçoit-elle des vins différents ? Les vigneronnes répondent par la négative. Françoise Antech, des Vinifilles du Languedoc : *« En ce qui me concerne, je ne vois rien de "féminin" dans mes cuvées ! Elles ne sont pas genrées. Elles sont, je l'espère, précises, droites, tendues, exubérantes, et rafraîchissantes comme pourraient l'être celles de vins d'homme. En revanche, sans les femmes qui m'ont précédée au domaine ou dans le monde du vin en général, je n'aurais pas eu la confiance des autres, mais aussi la confiance en moi-même pour oser. Merci à elles »*.

Quant à Emmanuelle, du Mas Seren (Occitanie) : *« S'agissant de la vinification, à part trouver des astuces pour alléger les travaux qui nécessitent une grande force physique, je ne vois pas de différence. Faire du vin, c'est, à mon sens, transmettre nos intentions et ce que nous sommes… Il n'est donc pas question de genre, mais de personnalité. Le marqueur le plus féminin pour moi, c'est l'existence de collectifs de vigneronnes dans quasiment toutes les appellations »*.

Angélica Oury gère le domaine Oury-Schreiber (Moselle) : *« Dans mon métier, je ne me vois pas en tant que femme, mais comme un être humain. Quand un client déguste un vin, je ne souhaite pas qu'il se dise qu'il goûte le vin d'Angélica mais celui qui a été fait grâce à une équipe de tailleurs, ébourgeonneurs, palisseurs, vendangeurs… J'aime le travail en équipe. Il n'y a pas de vin féminin, au contraire, le vin est le produit de la nature qui rassemble les hommes et les femmes »*.

Amandine Fresneau, du domaine de Cézin (Sarthe) préside l'AOC Jasnières et Coteaux du Loir. Pour elle, *« élaborer un vin, c'est avant tout chercher à exprimer la finesse et le caractère unique de chaque raisin, de chaque parcelle. J'aime que mes vins dévoilent leur personnalité en délicatesse, tout en portant l'empreinte du lieu et de l'année qui les a vus naître. Les femmes apportent de la subtilité dans les vinifications et apprécient les vins plus expressifs, je crois. On aime les vins avec caractère, mais en y apportant rondeur et diplomatie »*.

Ces différences s'affirment dans la communication, selon Amandine Fresneau : *« J'essaie d'expliquer simplement, sans jargon compliqué. Je pense que les femmes ont apporté de la douceur au monde du vin qui est particulièrement dur, car soumis au climat. Qu'elles ont apporté une meilleure visibilité grâce au marketing, une esthétique à l'étiquette et à la bouteille. La plupart étant achetées par des femmes lorsqu'elles font les courses, le visuel est important »*. Et surtout en cette période de turbulences internationales sur les marchés du vin.

Pierrick Bourgault